



Société Anonyme au capital de 279.441,90 €
Siège social : 1800 Route des Crêtes - 06560 Valbonne
RCS : Grasse B 443 676 309

Document d'information

Admission de la totalité des actions de la société sur le marché NYSE Alternext

Premières négociations le 20 mai 2011



Listing Sponsor

AVERTISSEMENT

Ce Document d'Information est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un nombre restreint d'investisseurs dont certains Investisseurs Qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA, a pris la forme d'une augmentation de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr) et celui de la Société (www.mediantechnologies.com).

Rappel :

Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance no 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance no 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi no 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi no 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi no 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, décrète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. – I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1o Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2o Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3o Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4o Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5o Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6o Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7o Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8o Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9o Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10o Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11o Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12o Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13o La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14o Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie;

« 15o La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16o Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17o Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18o Les intermédiaires en marchandises ;

« 19o Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- « – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;
- « – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;
- « – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1o Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

- « – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;
- « – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- « – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2o Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- « – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;
- « – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents;
- « – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1o Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II« 2o

Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre :

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie,

des finances et de l'industrie,

THIERRY BRETON

Table des matieres

TABLE DES MATIERES	5
1 Personnes responsables	17
1.1 Responsable du Document d'Information	17
1.2 Attestation de la personne responsable	17
1.3 Attestation du Listing Sponsor	17
1.4 Responsable de l'information financière	18
1.5 Engagement de la Société	18
2 Contrôleurs légaux des comptes	19
2.1 Commissaire aux comptes titulaire	19
2.2 Commissaire aux comptes suppléant	19
2.3 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	19
3 Principales informations financières	20
4 Caractéristiques de l'Opération	21
4.1 Procédure	21
4.1.1 Objectifs de l'opération	21
4.1.2 Engagement de conservation de leurs actions par les actionnaires existants de MEDIAN TECHNOLOGIES	22
4.2 Actions dont l'admission sur NYSE Alternext est demandée	22
4.3 Nombre d'actions mises à disposition du marché	23
4.4 Autorisations en vertu desquelles est réalisé le Placement Privé	23
4.5 Etablissements financiers en charge de l'admission	23
5 Les facteurs de risques	24
5.1 Risques particuliers liés à l'activité	24
5.1.1 Risques liés à la concurrence	24
5.1.2 Risques d'échec commercial	24
5.1.3 Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs	25
5.1.4 Risques liés à la gestion de la croissance	25
5.1.5 Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques	26
5.1.6 Risques Clients	26
5.1.7 Risques Fournisseurs	27
5.2 Risques juridiques et réglementaires	27
5.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle	27
5.2.2 Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant	27
5.2.3 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle	27
5.2.4 Assurances	28
5.3 Faits exceptionnels et litiges	28
5.4 Risques financiers et de marché	29
5.4.1 Historique de pertes opérationnelles – Risques liés aux pertes prévisionnelles	29
5.4.2 Ressources incertaines en capitaux et financements complémentaires incertains	29
5.4.3 Risques liés au crédit d'impôt recherche	29
5.4.4 Risque d'annulation ou de résiliation du contrat Coface	30
5.4.5 Risque de change	30
5.4.6 Risque de taux	31
5.4.7 Risque de liquidité	31
5.4.8 Risque actions	32
5.5 Risques liés à la cotation	32
5.5.1 Le cours des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.	32

5.5.2 L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.	32
6 Informations concernant la Société	33
6.1 Histoire et évolution de la Société	33
6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société	33
6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	33
6.1.3 Date de constitution et d'immatriculation et durée	33
6.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	33
6.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société	33
6.2 Investissements	34
6.2.1 Principaux investissements réalisés	34
6.2.2 Investissements en cours	34
6.2.3 Investissements à venir	34
6.2.4 Situation de trésorerie à fin mars 2011	34
7 Aperçu des activités	37
7.1 Présentation générale de la société	37
7.1.1 Profil de MEDIAN TECHNOLOGIES	37
7.1.2 Aperçu de la technologie	37
7.1.3 Les produits et services	40
7.1.3.1 LMS « Lesion Management Solutions »	40
7.1.3.2 Les services	44
7.2 Le marché	49
7.2.1 Le marché des essais cliniques	49
7.2.2 Le marché radiologie / oncologie	51
7.3 La valeur ajoutée de MEDIAN Technologies	53
7.3.1 Standardisation de l'interprétation des images médicales, quantification et optimisation des workflow	53
7.3.2 Valeur ajoutée pour la routine clinique	54
7.3.3 Valeur ajoutée pour le développement des médicaments en oncologie	54
7.3.4 La valeur ajoutée induite pour la société	55
7.4 La Stratégie	56
7.4.1 Développement d'une base de clients dans le marché de la radiologie/oncologie routine clinique	56
7.4.2 Pénétration du marché des essais cliniques pour l'évaluation de la réponse au traitement en oncologie	56
7.4.3 Tests compagnons et standards de soin pour l'imagerie en oncologie	58
7.4.4 Extension à d'autres aires thérapeutiques	58
7.5 Clients cibles	58
7.5.1 Centre de radiologie, Oncologues, Centre anti-cancer	58
7.5.2 Industrie pharmaceutique	59
7.6 Modèles de prix	59
7.6.1 Modèle de services pour l'industrie pharmaceutique	59
7.6.2 Modèle de licence pour les centres de radiologie et oncologie	60
7.6.3 Modèle d'utilisation à l'acte pour les tests compagnons	60
8 Organigramme	61
8.1 Organigramme juridique	61
8.2 Rôles et chiffres clés de la filiale américaine	61
8.3 Nature des flux financiers au sein du groupe	62
9 Propriétés immobilières, usines et équipements	63
9.1 Descriptif	63
9.2 Question environnementale	63
9.3 Environnement réglementaire	63
10 Examen de la situation financière et du résultat	65

10.1 Résultats comparés entre les exercices clos 2009 et 2010 (comptes consolidés non audités)	65
10.1.1 Principaux produits et charges de la société	65
10.1.2 Principaux éléments bilanciels de la société	65
10.1.3 Situation financière	66
10.2 Facteurs externes importants influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur	66
11 Trésorerie et capitaux	67
11.1 Capitaux de l'émetteur.....	67
11.2 Flux de trésorerie.....	67
11.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.....	67
11.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	67
11.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	67
12 Recherche & Développement, brevets et licences	68
12.1 Activités de Recherche & Développement.....	68
12.1.1 Contexte scientifique	69
12.1.2 Projet LESIO et accompagnement d'OSEO	70
12.1.3 Projets menés au cours de l'année 2005	70
12.1.4 Projets menés au cours de l'année 2006	71
12.1.5 Projets menés au cours de l'année 2007	72
12.1.6 Projets menés au cours de l'année 2008	73
12.1.7 Projets menés au cours de l'année 2009 et de l'année 2010	74
12.1.8 R&D : Prochaines étapes	74
12.2 Politique de protection de la propriété intellectuelle	75
13 Informations sur les tendances	77
13.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice	77
13.2 Tendances connues, incertitudes, demande, d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	77
14 Prévisions ou estimations du bénéfice.....	78
15 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	79
15.1 Dirigeants et administrateurs de la Société.....	79
15.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	79
15.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercés	79
15.1.3 Biographies des dirigeants et membres du Conseil d'Administration	81
15.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de la direction et du Conseil d'Administration.....	82
16 Rémunérations et avantages des administrateurs et dirigeants	83
16.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants.....	83
16.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil de Surveillance et dirigeants	84
17 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	85
17.1 Direction de la Société.....	85
17.1.1 Cumul des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil	85
17.1.2 Mandat des membres du Conseil d'Administration	85
17.1.3 Direction.....	86
17.2 Contrats entre les membres du Conseil d'Administration et la Société	86
17.2.1 Contrats de travail.....	86
17.2.2 Contrat de prestations de services	86
17.2.3 Contrat de liquidité	86
17.3 Comités d'audit, de rémunération et gouvernance d'entreprise	86
18 Salariés.....	87

18.1	Nombre de salariés employés par la Société	87
18.1.1	Répartition de l'effectif par statut	87
18.1.2	Répartition de l'effectif par tranches d'âge	87
18.1.3	Avantages accordés aux salariés	87
18.1.4	Politique de motivation des salariés	87
18.2	Organigramme fonctionnel	89
18.3	BSPCE attribués aux dirigeants et aux salariés – BSA attribués à des tiers	90
18.4	Participation des dirigeants et des salariés au capital de la Société	91
18.5	Contrats d'intéressement et de participation	91
19	Principaux actionnaires	92
19.1	Répartition du capital et des droits de vote au 06 mai 2011	92
19.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	92
19.3	Droits de vote des principaux actionnaires	92
19.4	Contrôle de la Société	92
19.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	93
19.6	Etat des nantissements	93
20	Conventions réglementées : principaux actionnaires et opérations avec les apparentés	94
21	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	95
21.1	Informations financières historiques	95
21.1.1	Comptes consolidés non audités relatifs à l'exercice clos au 31/12/2010	95
21.1.2	Comptes consolidés non audités relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009	98
21.1.3	Détails des comptes consolidés non audités clos au 31 décembre 2010	101
21.1.4	Détails des comptes consolidés non audités clos au 31 décembre 2009	113
21.1.5	Comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010	125
21.1.6	Comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009	129
21.1.7	Notes annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2010	132
21.1.8	Notes annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2009	156
21.2	Vérification des informations financières annuelles historiques	177
21.2.1	Rapport sur les comptes annuels 2010 du commissaire aux	177
21.2.2	Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2009	180
21.2.3	Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2010	182
21.2.4	Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2009	186
21.2.5	Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2008	189
21.2.6	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées - Exercice social clos le 31 décembre 2008	191
21.3	Date des dernières informations financières	194
21.4	Politique de distribution de dividendes	194
21.4.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	194
21.4.2	Politique de distribution de dividendes	194
21.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage	194
21.6	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	194
22	Informations complémentaires	195
22.1	Capital social	195
22.1.1	Montant du capital social	195
22.1.2	Titres non représentatifs du capital	195
22.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	195
22.1.4	Capital autorisé non émis	195
22.1.5	Capital potentiel	195
22.1.6	Valeurs mobilières complexes	196

22.1.7	Options ou accords portant sur le capital de la Société	196
22.1.8	Evolution du capital social	196
22.2	Acte constitutif et statuts.....	199
22.2.1	Objet social (article 2 des statuts).....	199
22.2.2	Exercice social (article 18 des statuts)	200
22.2.3	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	200
22.2.4	Dispositions statutaires ou autres relatives aux assemblées générales	204
22.2.5	Avantages Particuliers – Droit de vote double (article 6 des statuts)	205
22.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle .	205
22.2.7	Franchissements de seuils statutaires	205
22.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	206
22.2.9	Rappel des principales obligations liées à la cotation sur NYSE Alternext	206
23	Contrats importants	207
24	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	208
25	Documents accessibles au public	209
26	Informations sur les participations	210

Résumé de l'Offering Circular

Préambule : Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code Monétaire et Financier.

Cette opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

L'AMF dans un communiqué de presse du 15 octobre 2007 a précisé les règles relatives aux placements privés sur Alternext.

Article 211-4 du RG AMF : « *L'initiateur ou l'intermédiaire qui réalise l'opération, selon le cas, informe les investisseurs participant à une opération mentionnée à l'article 211-3 :*

1° Que l'opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ;

2° Que les personnes ou entités mentionnées au 4° d u II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code Monétaire et Financier ;

3° Que la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L.411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code Monétaire et Financier. »

Le présent résumé inclut certaines des informations essentielles contenues dans la totalité de l'Offering Circular. Ce résumé doit être lu comme une introduction.

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif de l'Offering Circular par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de l'Union européenne, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté le présent résumé, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de l'Offering Circular.

Le terme « Société » désigne « MEDIAN TECHNOLOGIES ». La Société dispose d'une unique filiale (MEDIAN TECHNOLOGIES Inc.) qui est consolidée dans les comptes.

A. INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR

Activité

MEDIAN TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels et un fournisseur de services spécialisé dans les solutions cliniques tirant partie des images médicales. Ces solutions sont destinées aux médecins radiologues, aux oncologues ainsi qu'aux groupes pharmaceutiques dans les études cliniques faisant appel à l'imagerie médicale. Ces applications reposent sur différents domaines de l'informatique tels que le traitement des images, l'imagerie médicale, l'analyse de données et plus généralement les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les solutions mises en œuvre par MEDIAN TECHNOLOGIES, de par leur architecture distribuée, sont aisément mises à disposition de tous leurs utilisateurs à travers les infrastructures informatiques existantes et notamment à travers Internet.

MEDIAN TECHNOLOGIES a été qualifiée, en octobre 2010, « **entreprise innovante** » par **OSEO** dans le cadre des FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation). La Société a été accompagnée par OSEO en trois phases : 2003-2004, 2008-2009 et 2009-2010.

MEDIAN TECHNOLOGIES a créé les solutions LMS – Lesion Management Solutions - afin de mesurer et de suivre de manière quantitative des lésions cancéreuses ou suspectes en imagerie CT, permettant l'évaluation de la réponse des patients au traitement aussi bien en routine clinique que dans le cadre des essais cliniques pour le développement de nouvelles thérapies.

MEDIAN LMS contribue à une meilleure qualité des soins prodigués aux patients atteints de certains cancers grâce à :

- une évaluation objective et quantitative des lésions et de leur évolution.
- une amélioration de la communication entre spécialistes lors des réunions de concertation pluridisciplinaire.
- des comptes rendus d'imagerie oncologique standardisés en routine clinique et pour les essais cliniques.
- une gestion facilitée des informations concernant les lésions en configurations multi-sites.

Informations financières

Bilan consolidé

(en Keuros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008*
Actif immobilisé	187	267	424
Actif circulant + CCA	4 455	4 710	5 401
Capitaux propres	-2 662	718	3 631
Avances conditionnées	3 265	1 780	735
Provisions	230	235	173
Dettes + PCA	3 835	2 289	1 287
Total Bilan	4 668	5 022	5 826

* exercice de 15 mois

Compte de résultat consolidé

(en Keuros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008*
Chiffre d'affaires net	1 145	1 151	1 450
Produits d'exploitation	1 198	1 297	1 498
Résultat d'exploitation	-3 825	-4 328	-5 760
Résultat financier	-103	-78	185
RCAI	-3 928	-4 406	-5 575
Résultat exceptionnel	-111	-7	-10
Résultat net	-3 379	-3 583	-3 695

* exercice de 15 mois

Résumé des principaux facteurs de risques

Avant de prendre toute décision d'investissement, les risques présentés ci-dessous doivent être analysés en détail :

- Les risques liés aux actions (et notamment le fait que les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis sur un marché réglementé, et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes). Ces risques sont décrits dans le chapitre 5.5 du présent document.
- Les risques liés à la Société, décrits au chapitre 5 du présent document (notamment les risques opérationnels liés à l'activité de la Société).

L'ensemble de ces risques, ou l'un de ces risques, ou d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société, ou le cours de ses actions.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes de la Société, le cas échéant, dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante :

Identité	Mandat	Fin de mandat
Fredrik BRAG	Président Directeur Général	AG statuant sur les comptes 2013
Gérard MILHIET	DG délégué	AG statuant sur les comptes 2013
ePlanet Ventures Ltd	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013
Auriga Partners	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013
Jacques SOUQUET	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013
Oran MUDUROGLU	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013

Commissaires aux Comptes

Commissaire aux Comptes titulaire

PriceWaterhouseCoopers Entreprises

Immeuble Nice Plaza – 455 Promenade des Anglais – BP 93130 – 06203 Nice cedex 03

Renommé par l'AGM du 26 avril 2010 pour une durée de 6 ans suivant l'expiration de son mandat précédant, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA

45 rue Saint Philippe Le Palmeira – BP 1006 – 06001 Nice Cedex 01

Renommé par l'AGM du 26 avril 2010 pour une durée de 6 ans suivant l'expiration de son mandat précédant, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Actionnariat (au 18 mai 2011)

A la date du présent Document d'Information, la structure de l'actionnariat (non totalement dilué) de MEDIAN TECHNOLOGIES est la suivante :

Actionnaires	Actions	Capital
Fondateurs	860 017	15,39%
Business angels	229 295	4,10%
DFJ ePlanet	1 569 573	28,08%
Allianz Innovation	669 504	11,98%
Auriga Ventures	735 691	13,16%
Esther Finance	415 888	7,44%
Entreprises et Patrimoine	95 385	1,71%
University of Chicago	29 778	0,53%
Investisseurs Qualifiés (Placement Privé – Mai 2011)	983 673	17,60%

B. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

→ Procédure

Admission sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris par opération de placement privé préalable de titres nouveaux, selon l'article 3.2 des règles d'Alternext.

→ Objectifs de l'opération

L'admission des actions de MEDIAN TECHNOLOGIES sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a pour objectif :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de se laisser l'opportunité de profiter d'éventuelles opérations de croissance.

La levée de fonds sera allouée de la manière suivante :

- R & D et gestion des produits sur la période 2011 / 2012 : 4 M€ (dont 3,3 M€ de salaires et charges)
- Dépenses Business Development, frais commerciaux, Marketing 2011 / 2012 en vue, en particulier, de développer l'activité de la Société auprès des groupes pharmaceutiques: 4 M€

(dont 3 M€ de salaires et charges). MEDIAN TECHNOLOGIES a d'ores et déjà lancé l'embauche d'un VP Business Development qui sera plus particulièrement chargé de développer le marché Pharma.

→ Engagement de conservation de leurs actions par les actionnaires existants

Il est entendu ci après les blocs d'actionnaires suivants :

Actionnaires Fondateurs : Monsieur Fredrik Brag, Monsieur Gérard Milhiet, Monsieur Arnaud Butzbach

Les Investisseurs : DFJ ePlanet, Allianz, Auriga Partners, Esther Finance, Entreprises et Patrimoine

A la demande du Listing Sponsor, les Actionnaires Fondateurs et les Investisseurs se sont engagés à conserver les actions qu'ils détenaient préalablement aux augmentations de capital du mois de mai 2011 (ci-après Actions Détenues) selon les conditions suivantes :

- i. Etape 1 : La totalité des Actions Détenues pendant une période d'au moins 6 mois après la date d'admission des titres à la cote de NYSE Alternext.
- ii. Etape 2 : suite à l'expiration de l'étape 1 et pour les 6 mois qui suivent, Les Investisseurs et les Actionnaires Fondateurs se sont engagés à ne pas céder plus de 20% des Actions Détenues. Ces cessions devront se faire de manière coordonnées et proportionnelles selon un système de paniers coordonnés par le listing sponsor.
- iii. Etape 3 : A compter du douzième mois après la cotation, les Actionnaires Fondateurs et les Investisseurs pourront décider de poursuivre une politique de cessions concertées.

Exceptions:

En cas de discussions en vue de la signature d'accords stratégiques comportant une composante capitalistique, les restrictions ci-dessus pourraient être assouplies, si nécessaires, sur décision du Listing Sponsor et selon les modalités suivantes:

- Les actionnaires fondateurs disposeront d'un droit de priorité sur un maximum de 20% du nombre total d'actions qu'ils détiennent ;
- Toute demande dépassant le seuil de 20% mentionnée ci-dessus doit être réalisée au prorata de la participation des actionnaires dans le panier.

Les Actionnaires Fondateurs détenant moins de 2% du capital de la Société ne seront concernés que par l'étape 1.

→ Etablissements financiers en charge de l'admission

Listing Sponsor

AUREL BGC

15/17 rue Vivienne – 75002 Paris

Téléphone : +33 (0)1 53 89 53 89

Service Titres

SOCIETE GENERALE Securities Services

32, rue du Champ de Tir - BP 81236

44312 Nantes

Téléphone : +33 (0)2 51 85 68 64

C. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Capital social

Le montant du capital social est de 279.441,90 €, divisé en 5.588.838 actions de 0,05 euro de valeur nominale.

Statuts

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Grasse.

Mise à disposition du Document d'information

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.fr) et de la Société (www.medianttechnologies.com).

1 Personnes responsables

1.1 Responsable du Document d'Information

Monsieur Fredrik BRAG

Président Directeur Général de MEDIAN TECHNOLOGIES (ci-après « MEDIAN TECHNOLOGIES » ou la « Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Valbonne, le 17 Mai 2011

Monsieur Fredrik BRAG

Président-Directeur Général

1.3 Attestation du Listing Sponsor

AUREL BGC, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de MEDIAN TECHNOLOGIES, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par MEDIAN TECHNOLOGIES ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré par la Fédération Française de Banques et l'AMAFI.

AUREL BGC atteste, conformément aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par MEDIAN TECHNOLOGIES à AUREL BGC, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'AUREL BGC de souscrire aux titres de MEDIAN TECHNOLOGIES, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par MEDIAN TECHNOLOGIES et/ou ses Commissaires aux Comptes.

Fait à Paris, le 17 mai 2011
AUREL BGC
Monsieur Thierry VERGEAU
Directeur Général

1.4 Responsable de l'information financière

Monsieur Jean-Louis VIENNOIS
Directeur Financier de MEDIAN TECHNOLOGIES

1.5 Engagement de la Société

Conformément aux règles d'Alternext, la Société s'engage à assurer :

- La diffusion sur son site Internet (www.medianttechnologies.com) et sur le site d'Alternext (www.alternext.fr) en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, des informations suivantes :
 - o Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - o Dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- La convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext,
- Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% du capital ou des droits des votes. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- Les déclarations des dirigeants concernant leurs cessions de titres.
- Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procèdera.

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

PriceWaterhouseCoopers Entreprises

Immeuble Nice Plaza – 455 Promenade des Anglais – BP 93130 – 06203 Nice cedex 03

Renommé par l'AGM du 26 avril 2010 pour une durée de 6 ans suivant l'expiration de son mandat précédant, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA

45 rue Saint Philippe Le Palmeira – BP 1006 – 06001 Nice Cedex 01

Renommé par l'AGM du 26 avril 2010 pour une durée de 6 ans suivant l'expiration de son mandat précédant, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.3 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Au 31/12/2010, les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 35.660 €, contre 27.300 € au 31/12/2009.

Ces honoraires correspondent pour 18.000 € à des missions de vérification des comptes annuels de la Société, et pour 17.660 € à diverses autres missions.

3 Principales informations financières

Les chiffres ci-dessous sont extraits des comptes consolidés de MEDIAN TECHNOLOGIES.

(en K€)	31-déc-10	31-déc-09	31-déc-08*
---------	-----------	-----------	------------

Produits d'exploitation	1 198	1 297	1 498
Résultat d'exploitation	-3 825	-4 328	-5 760
Résultat courant	-3 928	-4 406	-5 575
Résultat net	-3 379	-3 583	-3 695

Capitaux propres	-2 662	718	3 631
Actif immobilisé net	187	267	424
Trésorerie	2 920	2 917	1 827
Dettes diverses	990	939	1 048
Avances clients			
Total Bilan	4 668	5 022	5 826

* Exercice de 15 mois

4 Caractéristiques de l'Opération

4.1 Procédure

Admission sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris par opération de placement privé préalable de titres nouveaux, selon l'article 3.2 des règles d'Alternext.

La 1ère cotation sur NYSE Alternext est prévue le 20 mai 2011.

4.1.1 Objectifs de l'opération

L'admission des actions de MEDIAN TECHNOLOGIES sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a pour objectif :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de se laisser l'opportunité de profiter d'éventuelles opérations de croissance.

La levée de fonds sera allouée de la manière suivante :

- R & D et gestion des produits sur la période 2011 / 2012 : 4 M€ (dont 3,3 M€ de salaires et charges)
- Dépenses Business Development, frais commerciaux, Marketing 2011 / 2012 en vue, en particulier, de développer l'activité de la Société auprès des groupes pharmaceutiques: 4 M€ (dont 3 M€ de salaires et charges). MEDIAN TECHNOLOGIES a d'ores et déjà lancé l'embauche d'un VP Business Development qui sera plus particulièrement chargé de développer le marché Pharma..

L'effectif de la Société devrait passer de 38 aujourd'hui à environ 90 fin 2012.

4.1.2. Engagement de conservation de leurs actions par les actionnaires existants de MEDIAN TECHNOLOGIES

Il est entendu ci après les blocs d'actionnaires suivants :

Actionnaires Fondateurs : Monsieur Fredrik Brag, Monsieur Gérard Milhiet, Monsieur Arnaud Butzbach

Les Investisseurs : DFJ ePlanet, Allianz, Auriga Partners, Esther Finance, Entreprises et Patrimoine

A la demande du Listing Sponsor, les Actionnaires Fondateurs et les Investisseurs se sont engagés à conserver les actions qu'ils détenaient préalablement aux augmentations de capital du mois de mai 2011 (ci-après Actions Détenues) selon les conditions suivantes :

- i. Etape 1 : La totalité des Actions Détenues pendant une période d'au moins 6 mois après la date d'admission des titres à la cote de NYSE Alternext.
- ii. Etape 2 : suite à l'expiration de l'étape 1 et pour les 6 mois qui suivent, Les Investisseurs et les Actionnaires Fondateurs se sont engagés à ne pas céder plus de 20% des Actions Détenues. Ces cessions devront se faire de manière coordonnées et proportionnelles selon un système de paniers coordonnés par le listing sponsor.
- iii. Etape 3 : A compter du douzième mois après la cotation, les Actionnaires Fondateurs et les Investisseurs pourront décider de poursuivre une politique de cessions concertées.

Exceptions:

En cas de discussions en vue de la signature d'accords stratégiques comportant une composante capitalistique, les restrictions ci-dessus pourraient être assouplies, si nécessaires, sur décision du Listing Sponsor et selon les modalités suivantes:

- Les actionnaires fondateurs disposeront d'un droit de priorité sur un maximum de 20% du nombre total d'actions qu'ils détiennent;
- Toute demande dépassant le seuil de 20% mentionnée ci-dessus doit être réalisée au prorata de la participation des actionnaires dans le panier.

Les Actionnaires Fondateurs détenant moins de 2% du capital de la Société ne seront concernés que par l'étape 1.

4.2 Actions dont l'admission sur NYSE Alternext est demandée

Nombre d'actions	1.588.838
Valeur nominale des actions :	0,05 €
Nature et forme	Au nominal ou au porteur, au choix de l'actionnaire
Date prévue d'admission	Le 20 mai 2011

Libellé des actions	MEDIAN TECHNOLOGIES
Code ISIN	FR0011049824
Mnémonique	ALMDT
Mode de cotation	continu

Un contrat de liquidité sera mis en œuvre le 20 mai 2011 avec la société de bourse AUREL BGC afin de bénéficier immédiatement d'une cotation en continu.

Par ailleurs, un contrat de Liquidity provider est également mis en œuvre entre AUREL BGC et NYSE Euronext Paris.

4.3 Nombre d'actions mises à disposition du marché

Néant. L'admission sur NYSE Alternext à Paris a lieu par cotation directe, selon les dispositions du chapitre 3 des règles d'Alternext.

4.4 Autorisations en vertu desquelles est réalisé le Placement Privé

L'Assemblée Générale Mixte du 13 décembre 2010 a délégué au Conseil d'Administration la mise en œuvre d'augmentations de capital pour un montant maximum de 15.000.000 € dans le cadre de placements privés.

En vertu de cette délégation de compétence qui lui a été conférée, le Conseil d'Administration de MEDIAN TECHNOLOGIES, dans ses séances du 5 et du 12 mai 2011, a décidé des modalités de l'émission d'actions nouvelles au prix unitaire de 8,05 €.

4.5 Etablissements financiers en charge de l'admission

Listing Sponsor	Service Titres
AUREL BGC	SOCIETE GENERALE Securities Services
15/17 rue Vivienne – 75002 Paris	32, rue du Champ de Tir - BP 81236
	44312 Nantes
Téléphone : +33 (0)1 53 89 53 89	Téléphone : +33 (0)2 51 85 68 64

5 Les facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Information, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document d'Information, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

5.1 Risques particuliers liés à l'activité

5.1.1 Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. A ce jour, aucune solution comparable dans son ensemble à celle développée et proposée par MEDIAN TECHNOLOGIES n'existe sur le marché. Toutefois quelques acteurs (notamment les fabricants de scanner) proposent des applications logicielles tirant partie des images médicales et permettant une certaine forme de quantification, un nombre très réduit d'entre eux proposent une solution spécifique à l'oncologie (notamment Siemens) et aucun n'implémente un système de gestion des lésions. Aucun acteur, fournisseur de service en imagerie à l'industrie pharmaceutique ne propose une solution sous forme d'un dispositif médical utilisable en routine clinique.

Si la Société ne présente pas à ce jour de concurrents ayant développé des solutions aussi avancées que celle de MEDIAN TECHNOLOGIES, elle ne peut cependant pas garantir que des technologies émergentes ou non connues à cette date, dans un avenir plus ou moins proche, puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs à ceux de MEDIAN TECHNOLOGIES, ceci pouvant avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

5.1.2 Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et de services proposés par MEDIAN TECHNOLOGIES dépendra notamment de plusieurs facteurs :

- la perception du bénéfice thérapeutique de ces solutions par les prescripteurs et les sociétés pharmaceutiques;
- le nombre de groupes pharmaceutiques, d'établissements et radiologues susceptibles d'être concernés et intéressés ;
- le processus et la qualité de la formation des radiologues nécessitant de maîtriser un nouveau logiciel ;

- la mise en œuvre efficace d'une stratégie de publication ; et
- le soutien d'experts reconnus.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Néanmoins, dans la mesure où les solutions de MEDIAN TECHNOLOGIES répondent à un problème de santé publique mondiale en croissance, à une problématique de l'industrie pharmaceutique pour le développement et la commercialisation des médicaments et qui n'ont pas de réponse satisfaisante à ce jour, et dans la mesure où MEDIAN TECHNOLOGIES travaille en collaboration avec d'éminents spécialistes et de grands groupes pharmaceutiques, la Société considère ce risque comme limité.

5.1.3 Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs

A ce jour, la Société n'est pas dépendante de partenariats ou de collaborations stratégiques, et ne prévoit pas de le devenir dans le futur.

5.1.4 Risques liés à la gestion de la croissance

La Société prévoit de croître de manière importante. Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure organisationnelle, de mettre en œuvre de nouvelles compétences et elle aura ainsi besoin de recruter du personnel et d'étendre ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés qualifiés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.5 Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. A noter que la Société n'a conclu à ce jour qu'une assurance dite «homme clef» (police d'assurance invalidité permanente/décès) qui concerne son Vice-Président Opérations et Chief Technology Officer.

Bien que la Société mène depuis plusieurs années des programmes de gestion et de transfert de la connaissance, constituant ainsi une base de savoir-faire indépendante des individus, le départ simultané de plusieurs employés importants dans l'encadrement ou la conduite de ses activités de recherche et développement pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, la Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités et au fur et à mesure que la Société s'étendra dans les domaines qui nécessitent un surcroît de compétences, tels que la recherche et le développement, le marketing, la vente et les services.

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Afin de motiver et fidéliser les membres de la direction et les employés présents dans la Société, la Société a mis en place des programmes de bons de créateur d'entreprise (« BCE ») (se référer au paragraphe 18.3).

5.1.6 Risques Clients

Le principal client de la Société est le Groupe Toshiba qui a représenté 17% des commandes reçues en 2009 et 20% en 2010. Les commandes du Groupe Toshiba proviennent de différentes entités du Groupe (France, Espagne, Allemagne et Australie).

MEDIAN TECHNOLOGIES n'a pas conclu d'accord de distribution avec Toshiba.

La fourniture des applications MEDIAN permet à Toshiba d'être mieux positionnée dans le cadre d'appels d'offres de scanner. Certains des clients finaux de Toshiba et d'autres fabricants de scanner demandent ainsi à leurs fournisseurs d'inclure les applications MEDIAN dans leurs offres.

MEDIAN n'ayant pas de concurrent sérieux en dehors d'applications fournies par Siemens avec leurs scanners, Toshiba et, dans certains cas Philips ou General Electric, n'ont pas d'autres choix pour satisfaire leurs clients finaux que de proposer les applications MEDIAN.

5.1.7 Risques Fournisseurs

MEDIAN TECHNOLOGIES n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de MEDIAN TECHNOLOGIES n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

5.2 Risques juridiques et réglementaires

5.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède et ainsi de protéger ses technologies contre les utilisations illicites qui pourraient en être faites par des tiers.

Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à MEDIAN TECHNOLOGIES. L'exploitation non autorisée des technologies de la Société par des tiers pourrait notamment conduire à la perte par MEDIAN TECHNOLOGIES d'un avantage concurrentiel.

5.2.2 Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions, y compris des amendes, ordonnances, sanctions civiles, refus d'attribution du Marquage CE, retards, suspension ou retrait d'autorisations, saisie ou rappel de produits, restriction d'emploi et poursuite pénales, susceptibles, individuellement, d'accroître, de manière significative, les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de son application logicielle et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.2.3 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.

Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

5.2.4 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par MEDIAN TECHNOLOGIES sont les suivantes :

Assurance	Compagnie d'assurance
RC (Hors Amérique du Nord)	AGF
RC dirigeants et mandataires sociaux	Chartis (ex-AIG)
Assurance homme-clé pour Arnaud Butzbach	AGIPI
Multirisque professionnelle (bureaux, etc...)	AXA
Multirisque informatique	AXA
Dommages accidentels et vols ordinateurs DELL	London General Insurance
Assurance véhicule société	AXA
Assurance du personnel pour les déplacements en voiture personnelle pour le compte de la Société	AXA
Assurance rapatriement	APRIL Mobilité
Assurance chômage des mandataires sociaux	GSC

MEDIAN TECHNOLOGIES estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés ou des risques significatifs assurés en interne.

5.3 Faits exceptionnels et litiges

Néant.

5.4 Risques financiers et de marché

5.4.1 Historique de pertes opérationnelles – Risques liés aux pertes prévisionnelles

Au cours de l'exercice comptable de 12 mois clos le 31 décembre 2010, la Société a réalisé une perte d'exploitation, son chiffre d'affaires étant inférieur aux charges d'exploitation. Ces dernières résultent des frais de recherche et de développement, des frais marketing, des frais commerciaux et de support, et des frais administratifs et financiers.

Malgré l'accroissement prévu de son chiffre d'affaires, la Société devrait connaître de nouvelles pertes d'exploitation au cours de l'exercice 2011, compte tenu notamment de l'accroissement de ses frais de recherche et développement et de ses frais commerciaux et de support.

L'augmentation de ces dépenses, particulièrement en cas d'absence ou d'interruption de sources de revenus, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.4.2 Ressources incertaines en capitaux et financements complémentaires incertains

La Société a réalisé d'importants investissements en recherche et développement et en frais commerciaux depuis le début de son activité en 2002, lesquels ont concouru aux pertes d'exploitation des premiers exercices.

La Société anticipe dans un avenir proche des besoins en capitaux en vue de poursuivre les développements et la commercialisation de ses applications. A ce stade de développement, la Société ne pouvant autofinancer sa croissance, sera dans l'obligation de rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital, qui pourraient représenter un montant cumulé de l'ordre de 8 à 12 millions d'euros, ce compris le produit de l'émission à recueillir dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext Paris de NYSE-Euronext.

La Société a donc décidé de procéder à une levée de fonds dans le cadre d'une introduction en bourse des actions MEDIAN TECHNOLOGIES sur le marché NYSE Alternext à Paris afin de financer ses besoins en capitaux.

5.4.3 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Comme exposé plus haut, la Société a fait l'objet en 2009 d'une expertise menée par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) concernant les CIR 2005 à 2008, expertise aux

termes de laquelle, le 1^{er} mars 2010, le montant des dépenses de recherche correspondant à ces 4 années a été validé pour l'essentiel mais pas pour leur totalité.

A ce jour, la Société n'a reçu de la Direction des Services Fiscaux aucune demande de remboursement ni demande de renseignements concernant les CIR qu'elle a perçus au titre de ces 4 exercices, mais un risque persistera tant que le délai de prescription ne sera pas écoulé.

5.4.4 Risque d'annulation ou de résiliation du contrat Coface

A fin décembre 2010, les quasi-fonds propres de la Société comprennent un montant de 665.000 € reçus de la Coface en 2009 et en 2010 au titre d'avances sur indemnité relatives à un contrat d'assurance prospection signé en mars 2009 et à son avenant N°1 signé en janvier 2010.

Les conditions particulières du contrat prévoient que le contrat pourra être annulé si les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à 1,2 M €. Ceci est le cas depuis fin 2009.

Par ailleurs les conditions particulières du contrat prévoient qu'il pourra être résilié si le rapport entre l'amortissement et les dépenses prises en compte est inférieur à 25% pour le 1^{er} exercice et à 40% pour le second exercice. Tel fut le cas pour le 1^{er} exercice se terminant le 30 septembre 2009 et pour le second exercice se terminant le 30 septembre 2010.

En pratique, début 2011, la Coface n'a pas annulé le contrat. Par ailleurs, elle a versé à MEDIAN la totalité du solde de l'indemnité au titre des deux premiers exercices mais n'a pas accordé à la Société une assurance prospection relative à un troisième exercice.

5.4.5 Risque de change

L'exposition de la Société à ce risque de change dépend essentiellement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et supportera tout ou partie de ses charges. L'importance de ce risque dépendra des pays dans lesquels la Société mènera ses développements, la commercialisation de ses applications, ainsi que de la devise dans laquelle elle devra régler ses dépenses opérationnelles.

Si la Société est en mesure de développer ses activités industrielles et commerciales dans des pays hors de la zone euro, en particulier aux Etats-Unis où le marché potentiel de la Société est important et où la Société dispose déjà d'une filiale, il est probable qu'elle réalisera et supportera, respectivement, un chiffre d'affaires et des charges dans d'autres devises. La Société envisagera alors la méthode la plus pertinente de suivi et de gestion de son risque de change.

5.4.6 Risque de taux

Prêt octroyé par la région PACA

Un prêt de 150.000 € a été accordé le 23 septembre 2008 à MEDIAN TECHNOLOGIES par la Région PACA. Il s'agit d'un prêt à taux nul, d'une durée de 7 ans, remboursable trimestriellement de manière linéaire et sans différé de remboursement.

Avance en compte-courant consentie par certains des actionnaires de la Société :

La Société a décidé de préparer un nouveau tour de financement en mai 2011. Dans la perspective de ce nouveau tour de financement, deux des actionnaires de la Société lui ont consenti en décembre 2010 une avance en compte-courant d'un montant total de 1.800.000 €, rémunérée au taux de 0,75% par mois. Par avenant signé le 13 avril 2011, il est convenu que la prime de risque soit de 11% sur le Principal si le Placement Privé est réalisé avant le 31 mai 2011.

Ce compte courant a été converti en capital lors du placement privé.

Obligations souscrites par Noble Ventures

En garantie des obligations souscrites par Noble Ventures en mai 2009, la Société avait donné diverses garanties. Ces nantissements ont tous été levés le 16 mai 2011.

La Société avait émis en mai 2009 des obligations, pour un montant total de 1.333.000 €. Noble Ventures reconnaît avoir été réglé le 12 mai 2011 de la totalité des sommes qui lui étaient dues en principal, intérêts et frais, soit 499 K€.

5.4.7 Risque de liquidité

A fin décembre 2010, MEDIAN TECHNOLOGIES estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité eu égard à sa trésorerie disponible (1, 939 M€ au 31 mars 2011), jugée suffisante pour honorer ses engagements financiers.

L'échéancier relatif à l'ensemble des engagements et dettes de la société est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Au 31 mars 2011, MEDIAN TECHNOLOGIES dispose d'un endettement net de 2,558 millions d'euros selon le calcul suivant :

Dettes financières (y compris l'avance sur indemnité de la Coface) :	3 497 K €
Avances et acomptes reçus sur commandes	: 45 K €
Dettes d'exploitation	: 955 K €
Disponibilités	: 1 939 K €
Endettement net	: 2 558 K €

La trésorerie de la société a été renforcé par un placement privé, en deux temps le 12 et le 17 mai 2011, pour un montant global de l'ordre de 10M€, dont 2M€ par conversion de créances.

A l'issue de ces opérations les capitaux propres de MEDIAN TECHNOLOGIES s'établissent à 5,94M€

5.4.8 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (SICAV de trésorerie), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

Au 31 mars 2011, le Groupe ne dispose pas de placements en actions ce qui fait qu'il n'existe pas de risques de cette nature.

5.5 Risques liés à la cotation

5.5.1 Le cours des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que par exemple, des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

5.5.2 L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.

Les titres MEDIAN TECHNOLOGIES ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au chapitre 22.2.9 du présent document d'information.

6 Informations concernant la Société

6.1 Histoire et évolution de la Société

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la société est « MEDIAN TECHNOLOGIES ».

6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée à Grasse sous le numéro RCS 443 676 309.

6.1.3 Date de constitution et d'immatriculation et durée

Immatriculée le 1^{er} septembre 2008 à Grasse, la Société a été constituée le 23 octobre 2002 pour une durée allant jusqu'à la date butoir du 22 octobre 2101, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

6.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

6.1.4.1 Siège social de la Société et forme juridique

Constituée sous forme de Société Anonyme dès sa création, la Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Siège social : 1800 Route des Crêtes - 06560 Valbonne

Téléphone : +33 (0)4 93 333 777

Site Internet : www.medianttechnologies.com

6.1.4.2 Législation régissant les activités de la Société

Se référer au chapitre 9.3 du présent Document d'Information.

6.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société

23 Oct. 2002 Création de la Société sur le site de Sophia Antipolis dans les Alpes-Maritimes.

Avr. 2003 1^{er} tour de table post création de la Société réunissant 1,25 m€ auprès de business angels présents historiquement et de Draper Fisher Jurvetson ePlanet Ventures (DFJ), fonds américain nouvel entrant.

Oct. 2004	2 ^{ème} tour de table pour un montant de 3,9m€ auprès de AGF Private Equity, Auriga Partners et DFJ. A l'occasion de cette augmentation de capital, l'Université de Chicago, partenaire scientifique de MEDIAN TECHNOLOGIES, est devenue actionnaire de la société.
2006/2007	3 ^{ème} tour de table réunissant près de 10m€ avec DFJ, Auriga Partners, AGF et Esther Finance.
Juin 2009	AGF renforce les fonds propres de la Société à hauteur de 620 k€ par le biais de son holding « Entreprises & Patrimoine ».
Mai 2011	Levée de fonds de l'ordre de 10 m€ à travers un placement privé
20 Mai 2011	Admission et 1 ^{ère} cotation sur le marché NYSE Alternext à Paris.

6.2 Investissements

6.2.1 Principaux investissements réalisés

Le tableau suivant, issu des comptes consolidés, met en évidence les investissements réalisés sur les 3 dernières années par catégorie.

Nature (en euros)	2010	2009	2008
Incorporels	-1 271 €	14 111 €	88 891 €
Corporels	-75 583 €	18 348 €	154 595 €
Financiers	0 €	3 572 €	50 472 €

6.2.2 Investissements en cours

MEDIAN TECHNOLOGIES n'a pas d'investissements significatifs en cours.

6.2.3 Investissements à venir

MEDIAN TECHNOLOGIES ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6.2.4 Situation de trésorerie à fin mars 2011

Ces tableaux ont été établis à partir d'une situation consolidée non auditée de MEDIAN TECHNOLOGIES au 31 mars 2011.

Capitaux propres et endettement (en K€)

	31/03/2011
Total de la dette courante	3 547K€
- faisant l'objet de garanties	0
- faisant l'objet de nantissements	484
- sans garantie, ni nantissement	3 063

Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme)	950 K€
- faisant l'objet de garanties	0
- faisant l'objet de nantissements	42
- sans garantie, ni nantissement	908

Capitaux propres	-2 662 K€
- capital social	217
- prime d'émission	15 935
- auto contrôle	0
- réserve légale	0
- report à nouveau + résultat en instance d'affectation	-18 814
- résultat 1 ^{er} trimestre 2011	-1 368

(en K€)		
A	Disponibilités	164
B	Instruments équivalents trésorerie	0
C	Valeurs mobilières de placement	1 774
D	Liquidités (A+B+C)	1 938 K€
E	Créances financières à court terme	0
F	Dettes bancaires à court terme	0
G	Part à moins de un an des dettes à moyen et long termes	505
H	Autres dettes financières à court terme	2 042
I	Dettes financières à court terme (F+G+H)	2 547 K€
J	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	609 K€
K	Emprunts bancaires à plus de un an	0
L	Obligations émises	42
M	Autres emprunts à plus de un an	81
N	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	123 K€
O	Endettement financier net (J+N)	732 K€

Depuis le 31 mars 2011, MEDIAN Technologies a procédé au remboursement en date du 12 mai de sa dette obligataire contractée auprès de NOBLE Ventures. La trésorerie de la société a été renforcé par un placement privé, en deux temps le 12 et le 17 mai 2011, pour un montant global de l'ordre de 10M€, dont 2M€ par conversion de créances.

A l'issue de ces opérations les capitaux propres de MEDIAN TECHNOLOGIES s'établissent à 5,94M€

7 Aperçu des activités

7.1 Présentation générale de la société

7.1.1 Profil de MEDIAN TECHNOLOGIES

MEDIAN TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels et un fournisseur de services spécialisé dans les solutions cliniques tirant partie des images médicales. Ces applications sont destinées aux médecins radiologues, aux oncologues et plus généralement aux médecins spécialistes prescripteurs



d'examen de radiologie ainsi qu'aux professionnels impliqués dans les études cliniques faisant appel à l'imagerie médicale. Ces applications fournissent des aides à la lecture, à la détection, à la quantification et au suivi dans le temps notamment à travers un niveau élevé d'automatisation et de standardisation. Ces applications reposent sur différents domaines de l'informatique tels que le traitement des images, l'imagerie médicale, l'analyse de données et plus généralement les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les solutions mises en œuvre par MEDIAN TECHNOLOGIES, de par leur architecture distribuée, sont aisément mises à disposition de tous leurs utilisateurs à travers les infrastructures informatiques existantes et notamment à travers Internet.

Les solutions offertes par MEDIAN TECHNOLOGIES permettent:

- L'évaluation fiable et reproductible de la réponse au traitement pour les cancers à tumeurs et métastases solides (notamment les lésions pulmonaires, les lésions hépatiques, celles du système gastrique et les nodules lymphatiques)
- L'intégration optimale dans les systèmes d'information de la radiologie et de l'hôpital
- L'extraction, la communication, la consolidation et l'analyse des données d'imagerie dans les études cliniques pharmaceutiques aussi bien pour les investigateurs que pour la revue indépendante et les activités des sponsors de l'industrie pharmaceutique.

7.1.2 Aperçu de la technologie

MEDIAN Technologies et son équipe, forts d'un historique d'activité dans le domaine des applications cliniques logicielles tirant parti de l'imagerie médicale dans différentes aires thérapeutiques ont développé une technologie et un savoir-faire dans les différents domaines clés relatifs à cette activité :

- Le traitement d'images médicales
- La visualisation avancée des images médicales
- Solutions multisites et multiutilisateurs pour les applications cliniques de l'imagerie médicale
- La gestion et la communication des données extraites des images ainsi que des images elles-mêmes
- Les applications cliniques et la quantification en imagerie pour l'oncologie.

7.1.2.1 Traitement des images médicales

MEDIAN Technologies a continuellement développé une large plateforme technologique propriétaire dédiée au traitement des images médicales (« MEDIAN Core ») constituant le noyau de toutes les solutions logicielles et permettant non seulement une gestion efficace des images médicales de tous types mais fournissant également tous les algorithmes nécessaires à l'analyse des images les plus complexes :

- Détection automatique de lésion
- Délimitation automatique d'organes et de lésions
- Mesures automatiques de taille, de surface, de volume et de densité
- Mise en correspondance élastique et fusion d'images
- Analyse de données et intelligence artificielle

MEDIAN Technologies a collaboré avec les laboratoires de recherche à la pointe du domaine tels que l'Institut National de la Recherche en Informatique et Automatique INRIA (équipe Epidaure/Asclepios), l'Université de Chicago (Laboratoire Kurt Rossman), l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne EPFL (Laboratoire de Traitement du Signal) et industrialisé ou tiré parti au cours des années des travaux communs les plus avancés.

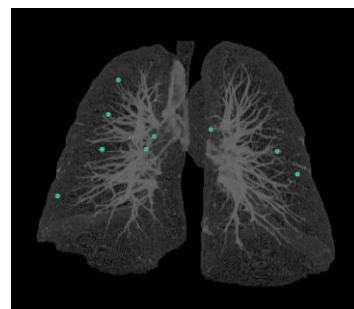
MEDIAN Technologies a développé une méthodologie et un savoir-faire pour l'industrialisation de travaux de recherche.

Une équipe dédiée hautement qualifiée est dédiée à l'évolution et la maintenance de cette partie de la technologie.

7.1.2.2 Visualisation avancée

La revue des images médicales devenues numériques nécessite des outils dédiés. Les standards du domaine sont très loin des possibilités apportées par l'imagerie médicale 3D : le scanner à rayons X (Tomodensitométrie, TDM ou CT), l'imagerie de résonnance magnétique (IRM) ou la scintigraphie (TEP, SPECT) et ne fournissent que des capacités de visualisation et d'interactions limitées.

MEDIAN Technologies a développé une plateforme technologique permettant la visualisation des images médicales pour des applications cliniques permettant des rendus en deux dimensions et en trois dimensions, dans toutes les directions avec une interactivité de haut niveau tout en suivant le modèle d'une application Web, c'est-à-dire disponible sur tous les postes de travail et accessible à travers Internet.

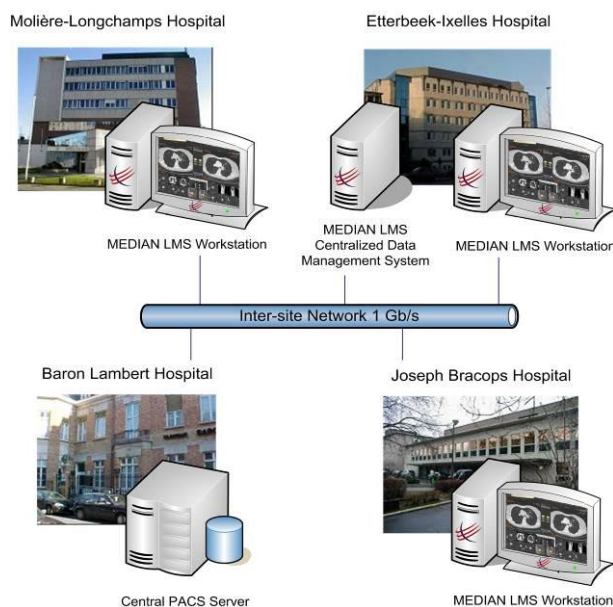


7.1.2.3 Solutions distribuées pour les applications cliniques en imagerie médicale

L'activité des professionnels de santé autour de l'imagerie est répartie géographiquement de plus en plus largement nécessitant la mise à disposition des mêmes applications cliniques et de leurs

données dans des endroits différents parfois distants de plusieurs centaines de kilomètres. Les radiologues contribuent souvent à plusieurs établissements de santé qui comportent eux-mêmes plusieurs sites. Les médecins spécialistes référents sont parfois éloignés des centres de santé. Les politiques de santé tendent également à promouvoir la communication et le partage des données médicales entre les différents acteurs des systèmes de santé. Dans le cadre des essais cliniques impliquant de nombreux centres investigateurs la capacité de partager les données et les applications est primordiale.

MEDIAN Technologies a développé l'architecture multi-tiers de ses solutions de façon à tirer partie des infrastructures informatiques en plein développement et à s'assurer qu'aucune barrière technologique ne limite leurs capacités de déploiement et d'interopérations. Les solutions proposées tirent donc totalement partie du concept de nuage (cloud computing) et permettent l'implémentation du modèle de fourniture de logiciel comme un service (« Software as a service »).



7.1.2.4 La gestion et la communication des données extraites des images médicales

MEDIAN Technologies a développé et mis à disposition à travers ses solutions un concept unique de gestion des données lésionnelles qui crée et maintient un lien rémanent entre les images médicales et les informations structurées qui en sont extraites notamment la position, les dimensions et les caractéristiques des lésions. Ce concept permet entre autres le suivi automatisé de l'évolution des lésions pour la détection des changements et la constitution et l'enrichissement de bases de données de lésions (par exemple registres de tumeurs) tout en permettant à tout moment d'associer les images avec les lésions et leurs caractéristiques.

La nature structurée de l'information gérée par les solutions MEDIAN permet la communication de l'information sous forme structurée et universelle et notamment la production et l'échange de rapports structurés.

7.1.2.5 Les applications cliniques et la quantification pour l'imagerie en oncologie

Forte d'une expérience significative dans la collaboration avec des leaders d'opinion et des centres académiques renommés pour leur pratique de haut niveau en radiologie et en oncologie, l'équipe de

MEDIAN Technologies a développé un savoir faire dans la conception, la mise en place et l'implémentation de protocoles de revue des images médicales en oncologie faisant intervenir une lecture quantifiées des images médicales que ce soit dans le cadre de la routine clinique ou des essais cliniques.

7.1.3 Les produits et services

MEDIAN Technologies a élaboré une offre de produits logiciels qui tirent plein avantage de sa technologie et de son savoir faire.

MEDIAN Technologies offre également une gamme de services qui repose exclusivement sur ses produits logiciels et la technologie sous-jacente.

7.1.3.1 LMS « Lesion Management Solutions »

MEDIAN TECHNOLOGIES a créé les solutions LMS – Lesion Management Solutions - afin de mesurer et de suivre objectivement des lésions cancéreuses ou suspectes en imagerie CT (TDM), de fournir un compte rendu d'imagerie oncologique standardisé et structuré et de centraliser les informations concernant les lésions pour un examen pluridisciplinaire ou une utilisation dans le cadre d'essais cliniques.

Aujourd'hui la prise en charge des patients atteints de cancer se fait dans un cadre pluridisciplinaire et les spécialistes impliqués ont besoin d'informations quantitatives et fiables pour une meilleure évaluation thérapeutique. Dans ce contexte, l'utilisation des applications MEDIAN LMS en routine permet une meilleure utilisation des données d'imagerie. Ces applications sont également utilisées pendant les essais cliniques (mono- ou multicentriques) pour lesquels des mesures de lésion et des comptes rendus standardisés conformes à des critères tels que RECIST sont nécessaires pour évaluer l'efficacité de candidats médicaments ou de nouvelles approches thérapeutiques.

MEDIAN LMS contribue à une meilleure qualité des soins prodigués aux patients atteints de cancer et à une meilleure évaluation de la réponse au traitement grâce à :

- Une évaluation objective des lésions et de leur évolution.
- une amélioration de la collecte et la communication des données extraites des images
- des comptes rendus d'imagerie oncologique standardisés en routine clinique et pour les essais cliniques.
- une gestion facilitée des informations concernant les lésions en configurations multi-sites.

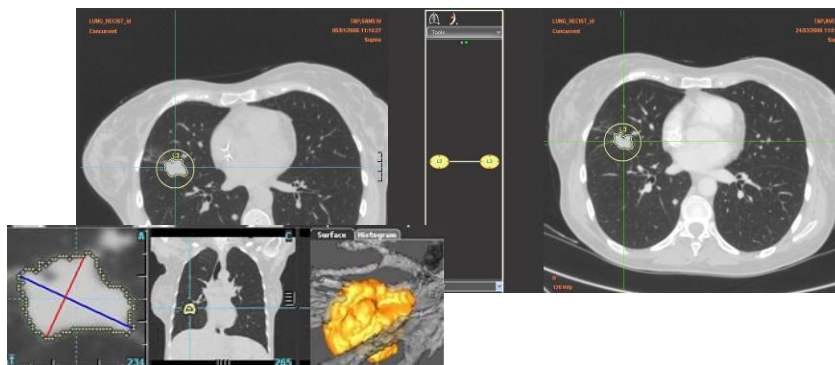
LMS (« Lesion Management Solution ») est une suite de produits logiciels permettant l'évaluation des images TDM couvrant le cou, le thorax, l'abdomen et la région du pelvis ainsi que leur suivi dans le temps. LMS est constitué des produits et options suivantes :

- LMS-Track

- LMS-Lung
- LMS-Lung /CAD
- LMS-Liver
- LMS-RECIST
- LMS-Colon

LMS-Track

LMS-Track est dédié au suivi des patients en oncologie. Il fournit au radiologue et à l'oncologue des outils de mesure et de suivi qui permettent d'évaluer la réponse au traitement de façon quantitative et rapide.



Plusieurs options peuvent être ajoutées à LMS-Track : LMS-Lung, LMS-Lung/CAD, LMS-Liver, et LMS-RECIST.

LMS-Lung

LMS-Lung est une option logicielle à LMS-Track de traitement d'image, pour l'évaluation des images couvrant la région du thorax

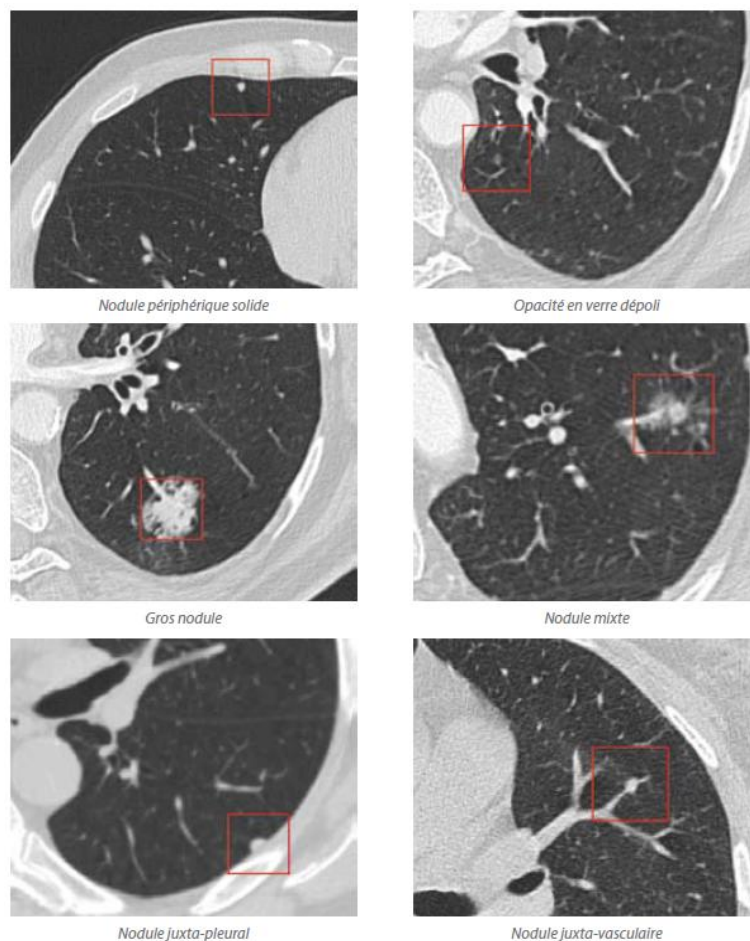
LMS-Lung permet de segmenter des lésions pulmonaires identifiées par l'utilisateur par un double-clic (point de démarrage). Une fois qu'une lésion est segmentée, le logiciel calcule ses caractéristiques comme les diamètres, le volume et la densité. LMS-Lung offre aussi la possibilité d'éditer et de modifier manuellement les contours des lésions.

Description (unit)	Prior	Current	Follow-up
Segmentation method	☒ Nodule	☒ Nodule	
Elapsed time (days)			92
Doubling time (days)			293
Volume (mm3)	430.3	535.0	24.3%
✓ Axial LD (mm)	10.3	11.6	11.8%
✓ Width (mm)	8.1	9.1	12.0%
Max attenuation (H.U)	119	165	
Type	☒ Pulmonary	☒ Pulmonary	
Attenuation	☒ Solid	☒ Solid	
Surrounding	☒ Juxtavas...	☒ Juxtavas...	

LMS-Lung/CAD

LMS-Lung/CAD est une option logicielle à LMS-Track et LMS-Lung de traitement d'image, pour l'évaluation des images couvrant la région du thorax.

LMS-Lung/CAD a été conçu pour assister les radiologues lors de la détection, l'évaluation et la documentation des lésions.



LMS-Lung/CAD dispose d'un logiciel d'aide à la détection qui met en évidence les structures sphériques présentes dans le parenchyme pulmonaire.

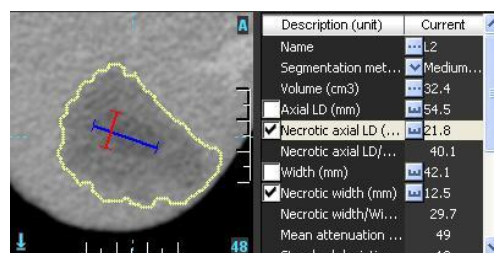
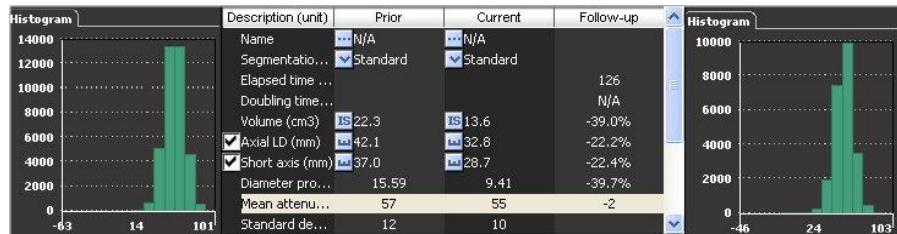
LMS-Liver

LMS fournit des outils spécifiques qui permettent de répondre aux nouvelles exigences de l'évaluation et du suivi des lésions hépatiques, notamment l'analyse de densité et de l'évolution de la nécrose. L'ensemble de ces fonctions est accessible dans le module LMS-Liver :

- Quantification des lésions hépatiques
 - ➔ Volumétrie des lésions hypodenses au temps portal
 - ➔ Segmentation interactive

Description (unit)	Prior	Current	Follow-up
Name	N/A	N/A	
Segmentation...	Standard	Standard	
Elapsed time ...			126
Doubling time...			N/A
Volume (cm3)	IS 22.3	IS 13.6	-39.0%
✓ Axial LD (mm)	IS 42.1	IS 32.8	-22.2%
✓ Short axis (mm)	IS 37.0	IS 28.7	-22.4%
Diameter pro...	15.59	9.41	-39.7%
Mean attenu...	57	55	-2

- Quantification de la densité des lésions hépatiques pour évaluation des thérapies ciblées (anti-angiogéniques)
 - ➔ Evolution de la densité des lésions
 - ➔ Evolution du ratio : Necrotic Axial LD/Lesion Axial LD



LMS-RECIST

LMS-RECIST (pour RECIST 1.0 ou 1.1) apporte des outils supplémentaires pour gérer les lésions cibles et permet de produire des comptes-rendus standardisés.

LMS-RECIST est une option logicielle à LMS-Track de traitement d'image, pour l'évaluation des images couvrant les régions du thorax, abdomen et pelvis.

LMS-RECIST offre une analyse et un rapport tabulé en fonction des critères RECIST et permet ainsi de générer des rapports standardisés en RECIST 1.0 ou 1.1.



Compte-rendu RECIST 1.1 LMS Suivi

Informations patient

Nom: LIVER_ML_0303
 Date de naissance: 30/01/1929
 Sexe: Masculin
 Numéro de dossier: LIVER_ML_BOIG
 Cliniciens
 Contributeur: LMS MEDIAN
 Nom du médecin référent:
 Site: Radiologist

Détails des examens

Code: -
 Temps écoulé (jours): 215

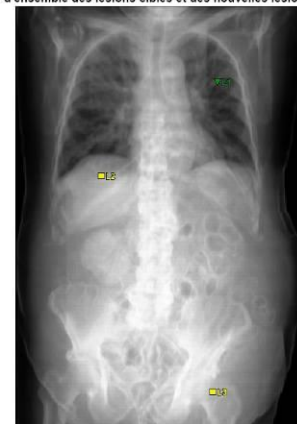
Acquisition antérieure

4.1 TORACE ADD.SUP/INF.Ricostr. 2:
 Date d'examen: 11/06/2009 14:29:58
 Modalité: CT
 PDL(mGy.cm)

Acquisition actuelle

4.1 TORACE ADDOME PELVI
 DEF.Ricostr. 2:
 Date d'examen: 12/01/2010 14:20:15
 Modalité: CT

Vue d'ensemble des lésions cibles et des nouvelles lésions



LMS-Colon

LMS-Colon est une application logicielle destinée à faciliter l'interprétation des examens au coloTDM . Ce logiciel offre aux radiologues une palette d'outils permettant d'identifier et d'évaluer les polypes coliques, les masses et les lésions extra-coliques observés au coloTDM.

LMS-Colon dispose d'outils de mesure et de techniques de recalage 3D pour la concordance des lésions sur des acquisitions en décubitus et procubitus. Il offre également des fonctionnalités permettant de générer des comptes-rendus standardisés.

7.1.3.2 Les services

MEDIAN Technologies propose une offre de services étendue couvrant ses deux marchés. Elle comprend des services aux utilisateurs pour les centres de radiologies, les sites investigateurs et les sites de revue centrale, des services aux distributeurs ainsi que des services aux compagnies biopharmaceutiques et à leurs sous-traitants.

7.1.3.2.1 Services aux utilisateurs

Cette offre de services est destinée aux utilisateurs des solutions LMS dans le cadre de la routine clinique et des essais cliniques quels que soient les sites sur lesquels ils opèrent comme les établissements de soins et sites investigateurs, les cabinets de radiologie, les sites de revue centrale et les établissements des compagnies biopharmaceutiques ou de leurs sous-traitants.

- **Déploiement**

Installation

Installation des produits LMS sur site ou à distance en fonction de la configuration (serveur et postes de travail)

Mise en place du Workflow Clinique

Configuration des systèmes LMS et des autres dispositifs du site pour une automatisation de la communication des images médicale et des rapports.

- **Formation**

Formation initiale des radiologues

Formation des radiologues ou autres lecteurs à l'utilisation des solutions LMS dans le cadre de la routine clinique et de l'évaluation des critères standard (RECIST). Formation sur site ou à distance.

Formation spécifique

Formation des radiologues ou autres lecteurs à l'utilisation des solutions LMS pour l'application d'un protocole d'essai spécifique et à l'évaluation de critères particuliers.

Formation des équipes gérant les systèmes d'informations

MEDIAN Technologies propose une formation pour les équipes administrant les systèmes informatiques des sites sur lesquels les solutions de MEDIAN Technologies sont déployées. Cette formation leur permet d'être autonomes dans la réinstallation des postes clients.

- **Conseil**

Optimisation du workflow clinique

Conseil pour l'optimisation du workflow clinique incluant la modification éventuelle de protocoles d'acquisition.

Assistance Technique

MEDIAN Technologies offre un service d'assistance technique qui est joignable par téléphone ou messagerie électronique et qui couvre l'Europe et l'Amérique du Nord. Les autres zones géographiques sont couvertes par l'intermédiaire de distributeurs.

- **Maintenance**

Maintenance

La maintenance inclut la correction des problèmes reconnus et la mise à disposition des mises à jour logicielles des solutions.

Maintenance préventive

MEDIAN Technologies propose un service de maintenance préventive qui inclut un diagnostic périodique des solutions mises en place.

7.1.3.2.2 Services aux distributeurs

MEDIAN Technologies propose à ses distributeurs une offre de services leur permettant d'acquérir le savoir faire pour assurer eux-mêmes les services aux utilisateurs.

Formation des formateurs

MEDIAN Technologies assure la formation des formateurs.

Formation des techniciens pour le déploiement et l'assistance technique

MEDIAN Technologies assure la formation des ingénieurs et techniciens pour le déploiement des solutions et l'assistance technique aux utilisateurs.

Assistance technique de troisième niveau

Ce service d'assistance technique à distance permet aux agents des distributeurs d'investiguer et de résoudre les problèmes les plus complexes.

7.1.3.2.3 Services aux compagnies biopharmaceutiques et à leurs sous-traitants

Cette offre de service est destinée aux compagnies biopharmaceutiques et à leurs sous-traitants dans le cadre de la définition et de la réalisation d'essais cliniques impliquant l'imagerie médicale.

- **Services de lecture indépendante**

MEDIAN Technologies propose des services de lecture indépendante faisant appel à des radiologues spécialistes reconnus et des structures en place pratiquant la télé-radiologie. Ces services incluent la mise à disposition des solutions logicielles, la formation des intervenants et la collecte des mesures.

Lecture indépendante en continu

La lecture indépendante a lieu dès que les images sont mises à disposition permettant la résolution rapide des conflits.

Critères standard (RECIST 1.0, 1.1, CHESON, etc.)

MEDIAN propose des services de lecture pour tous les critères d'évaluation standard en oncologie.

Protocoles non standard

Grâce à ses solutions logicielles avancées MEDIAN Technologies propose des services de lecture faisant appel à des mesures du volume des tumeurs ou d'autres bio-marqueurs avancés de l'image telle que des analyses de perfusion ou de texture.

- **Mise à disposition des solutions MEDIAN Technologies à**

- Tous les sites investigateurs d'un essai clinique
- Un ou plusieurs sites de lecture centralisée
- Des lecteurs indépendants répartis géographiquement
- Des utilisateurs sur les sites du sponsor

MEDIAN Technologies offre aux sponsors la possibilité de mettre à disposition ses solutions à tous les intervenants d'un essai clinique. Ces services incluent le déploiement, la formation et le support technique aux utilisateurs.

- **Workflow automatisé pour un essai clinique**

MEDIAN Technologies propose un service tout en un permettant d'automatiser les transferts et la capture des données images de l'essai clinique dans un environnement uniforme depuis la source (les scanners) jusqu'à la production des données pour l'analyse statistique et celle des historiques réglementaires. Une fois déployé ce service peut-être fournis pour les essais suivants sur le même site à un coût avantageux.

Récupération des images

Les images des sujets de l'étude sont routées automatiquement vers le système MEDIAN au sein de l'hôpital.

Contrôle qualité sur site

L'automatisation du workflow ainsi que la technologie de traitement d'image incluse dans les solutions MEDIAN Technologies permettent un contrôle qualité permanent sur site à la fois des images, automatiquement et visuellement, et des mesures de l'effet de la thérapie.

Lecture

Les radiologues et oncologues effectuent les mesures requises par le protocole directement avec les solutions MEDIAN. Les solutions MEDIAN étant des dispositifs médicaux utilisables en routine clinique, une seule lecture peut permettre l'évaluation clinique du patient ainsi que la mesure de l'effet de la thérapie spécifiquement liée à l'essai clinique.

Dé-identification

Images et mesures extraites sont dé-identifiées avant transmission au sponsor ou à son prestataire

Centralisation et communication des images

Les images sont transmises automatiquement vers le sponsor ou son prestataire pour archivage, contrôle qualité et revue. Lorsque l'essai inclut une revue indépendante, les images sont mises à disposition des lecteurs correspondants.

Centralisation et communication des mesures extraites (eCRF intégré)

Les mesures extraites et l'évaluation de la réponse au traitement sont collectées directement à partir des images médicales et transférées vers un système central où le lien entre images et mesures est maintenu. Dans certains protocoles particuliers, une partie de cette information peut être transmise aux lecteurs indépendants comme la définition des lésions cible.

Consolidation en temps réel / Réconciliation

La base de données centrale des images et des mesures est consolidée au fur et à mesure de l'arrivée des données. Tout conflit est identifié immédiatement, permettant une résolution rapide.

Rapports d'avancements en continu

Le sponsor bénéficie d'un rapport d'avancement sur les progrès de l'étude pour optimiser la planification. Dans le cadre des études de phase I/II particulièrement une analyse statistique intermédiaire des résultats de l'étude peut être mise à disposition en permanence permettant une prise de décision rapide.

- **Services de contrôle qualité**

MEDIAN Technologies, fort de solutions technologiques pour le traitement des images médicales, ainsi que pour leur revue, propose des services distant de contrôle qualité des images.

Automatisation du contrôle qualité des images

Le contrôle automatique des paramètres d'acquisition et de la qualité de l'image est proposé sur la base d'une analyse de l'information attachée aux images ainsi que des images elles-mêmes. La nature du contrôle est adaptée au protocole de l'étude.

Services de contrôle qualité avec vérification visuelle

MEDIAN Technologies fournit des services de vérification visuelle des images faisant appel à des lecteurs qualifiés.

- **Adaptation des solutions MEDIAN Technologies pour un protocole spécifique, intégration de technologie tierce**

MEDIAN Technologies propose un service d'adaptation de ses solutions aux spécificités d'un essai clinique particulier assurant une homogénéisation des lectures effectuées lors de l'essai notamment lors de l'utilisation d'un bio-marqueur image faisant appel à des mesures complexes sur l'image (volume). Ce service inclut la possibilité d'intégrer des technologies tierces dans les solutions MEDIAN.

- **Service de gestion de projet**

MEDIAN Technologies propose un service de gestion de projet mettant à disposition du sponsor ou de son prestataire un chef de projet qui coordonne les activités de l'essai clinique liées à l'imagerie.

- **Services d'exploitation des bases de données d'imagerie, tumorothèques**

MEDIAN Technologies à travers son offre de service permet au sponsor de collecter images, données lésionnelles et éléments de réponse au traitement. L'offre d'exploitation de ces bases de données permet au sponsor dans le cadre d'un essai particulier mais également pour tous les essais réalisés d'exploiter ces bases de données.

Services d'extractions

Les services d'extractions permettent d'extraire des bases de données les éléments nécessaires à l'analyse statistique des résultats, l'interopération avec les systèmes de gestion des essais cliniques et la production des enregistrements et historiques réglementaires. Ils permettent également au sponsor de tester des hypothèses statistiques notamment sur la totalité ou un sous-ensemble des essais cliniques réalisés.

Rétention et maintenance des bases de données d'imagerie

MEDIAN Technologies offre un service de rétention des bases de données en fonction de leur taille et de la durée assurant une pérennité des informations.

Data mining

MEDIAN Technologies propose un service visant à élaborer les requêtes permettant d'extraire des statistiques des bases de données de multiples essais et de tester des hypothèses.

Test de bio-marqueurs

L'ouverture de l'architecture des solutions de MEDIAN Technologies permet à la société d'offrir un service test de bio-marqueurs en imagerie, prospectif et rétrospectif en utilisant l'information lésionnelle de base (par exemple la simple position des lésions) contenue dans les bases d'imagerie et de tester la pertinence d'un nouveau bio-marqueur de l'imagerie (par exemple le volume des lésions ou une mesure de leur densité) et le comparer à des marqueurs standard (par exemple des mesures de diamètre axial).

Etudes rétrospectives

MEDIAN Technologie offre un service permettant d'exploiter rétrospectivement une base de données imagerie d'un essai pour tester une nouvelle hypothèse ou une méthode d'évaluation de la réponse. MEDIAN fournit tous les services incluant la lecture par des radiologues spécialisés.

7.2 Le marché

7.2.1 Le marché des essais cliniques

MEDIAN Technologies a effectué une étude de marché très poussée pour déterminer son marché cible dans l'industrie pharmaceutique.

Résumé des chiffres clés :

- Le marché des essais cliniques sponsorisés par l'industrie représente une dépense annuelle de 82 milliards de dollars avec une croissance de 14% par an.
- Les essais cliniques pour l'oncologie (tumeurs solides seulement : leucémie exclue) représentent à eux seuls 32% (en croissance) de ce total soit 31 milliards de dollars.
- Les dépenses relatives à l'imagerie en oncologie représentent environ 2,5 milliards de dollars
- L'offre de services de MEDIAN Technologies couvre à la fois des dépenses sous-traitées par les compagnies biopharmaceutiques et à des coûts internes de ces mêmes compagnies en faisant la cible prioritaire.
- Le marché de MEDIAN Technologies est estimé à 1,2 milliards de dollars par an.
- Les essais de phases II et IIIa visant à démontrer le rapport efficacité/toxicité des médicaments et qui génèrent à eux seuls 76% des dépenses en imagerie sont le segment prioritaire de MEDIAN Technologies.
- Les dépenses pour les essais post-marché phase IIIb et IV sont en forte croissance et consiste en un segment attractif très proche du marché de la radiologie pour l'oncologie.

- Toute amélioration dans le déroulement des études notamment en termes d'efficacité, de durée ou d'accroissement de la pertinence des résultats génère des économies considérables.

7.2.1.1 Les acteurs du marché des essais cliniques

Les acteurs du marché des essais cliniques en oncologie sont :

- **Les compagnies biopharmaceutiques** : elles développent et commercialisent les médicaments. Ce sont les financeurs des essais cliniques qui disposent le plus souvent d'équipes conséquentes pour leur réalisation mais en sous-traitent fréquemment tout ou partie. [Exemples : Merck, GlaxoSmithKlyne, Novartis, Sanofi-Aventis]
- **Les CRO généralistes et les CRO spécialisés en oncologie** : ce sont des sociétés spécialisées dans l'organisation et la réalisation des essais cliniques en oncologie pour le compte des compagnies biopharmaceutiques. La partie imagerie ne leur est que marginalement sous-traitée (<10% du marché). [exemples : Quintiles, Covance, Parexel]
- **Les CRO d'imagerie** : spécialisés dans la fourniture de services en rapport avec la partie imagerie des essais cliniques et notamment la revue centralisée, ils disposent parfois de logiciels dédiés à usage interne. Leur valeur ajoutée et leur modèle de tarification repose sur la déficience des sites investigateurs à opérer une revue de qualité et à collecter efficacement les données de l'étude. [Exemples : Synarc, Perceptive, Bioclinica]
- **Les sites investigateurs** : en charge du recrutement des patients et de leur prise en charge au sein de l'étude, les sites investigateurs fournissent également les données concernant l'imagerie. Ils sont financés par les compagnies biopharmaceutiques et souhaitent améliorer la qualité de leur prestation pour capter une plus grande part de ce marché (plus d'études et de patients). Il leur est souvent néanmoins difficile d'obtenir des revues de qualité de la part du département de radiologie en l'absence de standardisation et en raison du nombre important d'acteurs impliqués (oncologue, radiologue, assistants de recherche clinique [Exemple : la majorité des sites hospitalo-Universitaires]).
- **Les éditeurs de logiciels et fournisseurs de services informatiques pour l'imagerie et pour les essais cliniques**: la plupart des éditeurs de logiciel pour l'imagerie ne considère pas le marché des essais cliniques comme prioritaire et n'ont pas d'offre spécifique. Il existe quelques éditeurs spécialisés avec un chiffre d'affaires limité et qui ne proposent pas de solution utilisable en routine clinique [exemples : VirtualScopics, Definiens, Merge]. De nombreux éditeurs fournissent des solutions pour la gestion des essais cliniques qui n'ont rien de spécifiques à l'imagerie tels que des systèmes de gestion des essais cliniques (CTMS), des systèmes de collecte de données électroniques (EDC) [Exemple : Oracle, Kika Médical]
- **Les organismes gouvernementaux nationaux ou supranationaux en charge de la réglementation du développement et de la commercialisation des médicaments** : ils définissent les règles et modalités pour l'obtention des autorisations de mise sur le marché des médicaments ainsi des dispositifs médicaux.

- **Les organismes payeurs** : publics ou privés, ils déterminent les règles pour le remboursement des médicaments et des actes médicaux et sont particulièrement sensibles aux données médico-économiques s'y rapportant.
- **Les associations de patients** : ces organisations défendent les droits des patients et militent pour l'amélioration des standards de soin.

7.2.1.2 Les concurrents de MEDIAN Technologies dans le marché des essais cliniques

Parmi les principaux acteurs du marché, la plupart sont des clients ou des partenaires potentiels de MEDIAN Technologies. Toutefois son positionnement très marqué vers l'amélioration de la qualité de l'imagerie sur les sites investigateurs, en accord avec les intérêts des compagnies biopharmaceutiques et les grandes tendances d'évolution des systèmes de santé, risque à terme de réduire significativement la part de marché et la raison d'exister des CRO d'imagerie. Bien qu'ils puissent bénéficier d'une partie de l'offre de MEDIAN Technologies, ils peuvent donc être considérés à la fois comme des concurrents et des partenaires stratégiques. Seuls certains éditeurs de logiciels spécialisés dans l'imagerie peuvent être considérés comme concurrents. Là encore, l'offre de service proposée par MEDIAN Technologies proposant l'intégration de technologies tierces pourrait amener les plus spécialisés d'entre eux à devenir des partenaires de MEDIAN Technologies qui pourrait généraliser leur technologie aux essais de grande ampleur.

7.2.2 Le marché radiologie / oncologie

Le marché de la radiologie pour l'oncologie est le marché initial de MEDIAN Technologies qui a orienté le développement de la technologie et des produits notamment dans les premières années d'existence de la société.

Après un passage au tout numérique et grâce à l'amélioration des performances du matériel, le champ d'investigation des radiologues s'est considérablement élargi ainsi que les capacités de détection et d'évaluation des différentes pathologies par l'imagerie médicale. La pratique reste toutefois très orientée par une évaluation qualitative.

MEDIAN Technologies a déployé commercialement ses solutions en tant que dispositifs médicaux utilisés en routine clinique pour des indications en oncologie et en pneumologie et plus généralement pour toutes les indications relevant d'un scanner du thorax. Les fonctions automatisées de détection et de quantification et de suivi sont donc validées par une utilisation en routine clinique dans les centres européens les plus renommés, en Australie et testées par de grands centres aux Etats-Unis.

La généralisation de cette approche de la radiologie standardisée et quantifiée passe par une démonstration de grande ampleur qui sera implémentée dans le cadre des essais cliniques de phase III fournissant des données fiables et reconnues par les instances réglementaires, les états et les

organismes payeurs qui vont progressivement supporter cette approche et faire pression sur la communauté médicale et l'industrie pharmaceutique pour généraliser l'évaluation quantifiée de la réponse au traitement dans le cadre de la routine clinique.

La taille de ce marché est estimée à 1,3 milliard de dollars tout en sachant que MEDIAN vise à terme un modèle diagnostic grâce à des tests compagnons qui pourrait cibler un marché encore plus important.

7.2.2.1 Les acteurs du marché radiologie/oncologie

Les acteurs du marché radiologie/oncologie sont :

- **Les centres de radiologie** : clients de la plupart des autres acteurs de ce marché, les centres de radiologie produisent et interprètent les images médicales. Dans les systèmes de santé actuels leur financement est essentiellement assuré à l'acte, les orientant vers la quantité plutôt que la qualité. Les grandes tendances de la médecine factuelle et du remboursement en fonction de l'efficacité tendent à sensibiliser ces acteurs à l'intérêt d'une amélioration de la qualité par une approche d'évaluation quantitative de l'évolution du patient et en particulier de la réponse à la thérapie. Les centres de radiologie faisant partie des centres anti-cancers et/ou fortement impliqués dans les essais cliniques sont particulièrement intéressés par des approches standardisées et quantitatives.
- **Les oncologues et les médecins référents en général** : ce sont les prescripteurs des actes d'imagerie qui sont les destinataires des rapports de la radiologie mais aussi de plus en plus souvent des images elles-mêmes qu'ils interprètent dans le cadre de leurs disciplines respectives. Ils attendent un service de qualité de la radiologie fournissant des informations structurées et fiables pour le diagnostic et le suivi des patients.
- **Les fabricants de scanner (OEM)** : Amenés à développer une offre logicielle pour l'imagerie conjointement avec leur offre de scanner, ils évoluent progressivement pour tenter d'intégrer cette offre aux systèmes d'information de la santé. Leur motivation reste souvent la vente de matériel et leurs applications cliniques sont souvent peu spécialisées [Exemples : Philips, GE, Toshiba, Siemens].
- **Les fournisseurs de systèmes PACS** (archivage et communication des images) : la plupart des acteurs proposent des fonctions de visualisation assez peu évoluées et sont des partenaires avérés pour intégrer des applications cliniques spécialisées [Exemple : Fuji, Carestream, Philips iSite, McKesson]
- **Les éditeurs indépendants de logiciels pour l'imagerie** : Ces acteurs sont traditionnellement issus de la visualisation avancée mettant en avant des solutions technologiques et des applications permettant le rendu 3D des images médicales. Les applications cliniques spécialisées à l'oncologie restent rares [Exemple : Vital Images, TeraRecon, Ziosoft]

- **Les organismes gouvernementaux en charge de la réglementation du développement et de la commercialisation** des dispositifs médicaux : ils décident des règles et modalités pour l'obtention des visas et marquages permettant leur commercialisation et leur utilisation pour le diagnostic des patients.
- **Les organismes payeurs** : publics ou privés, ils déterminent les règles pour le remboursement des actes médicaux et sont particulièrement sensibles aux données médico-économiques s'y rapportant.
- **Les associations de patients** : ces organisations défendent les droits des patients et militent pour l'amélioration des standards de soin.

7.2.2.2 Les concurrents de MEDIAN Technologies dans le marché radiologie/oncologie

Tous les fournisseurs d'applications pour l'imagerie sont potentiellement concurrents de MEDIAN Technologies mais peu d'entre eux ont une offre spécifique à l'imagerie pour l'oncologie.

Parmi les grands fabricants de scanner, seul Toshiba ne développe pas sa propre station de post traitement et constitue donc un partenaire de choix. Parmi ces acteurs, seul Siemens se positionne clairement avec une offre oncologie ce qui par ailleurs augmente l'attrait des solutions MEDIAN Technologies pour ses concurrents directs (Philips, GE et Toshiba) et en fait des partenaires possibles.

Les fournisseurs de systèmes PACS ne sont généralement pas des concurrents mais plutôt des partenaires car une offre spécifique d'application clinique est un facteur différenciant.

Les fournisseurs de visualisation avancée se concentrant vers des applications où le rendu 3D est un élément déterminant (exemple : la cardiologie), le niveau de compétition reste limité.

7.3 La valeur ajoutée de MEDIAN Technologies

MEDIAN Technologies apporte une technologie, un savoir-faire, une expertise se traduisant en une offre de produits et service pour ses deux marchés cibles.

7.3.1 Standardisation de l'interprétation des images médicales, quantification et optimisation des workflow

Les produits de MEDIAN Technologies permettent de standardiser l'interprétation des images en permettant à tous les utilisateurs le plus haut niveau de pratique grâce notamment à :

- Une automatisation de la détection des lésions, de leur quantification et leur suivi dans le temps.
- La capacité des solutions de MEDIAN Technologies à autoriser rapidement l'extraction de mesure complexe sur les lésions tels que le volume ou la densité

- Une approche automatisée et structurée du workflow de l'interprétation maintient le lien entre les images et les données structurées qui en sont extraites.

En résultent des pratiques plus homogènes, une précision et une répétabilité accrue, une information plus fiable et mieux structurées mise à disposition de tous les intervenants médecins référents tels que les oncologues, les chirurgiens et les pneumologues, personnels de santé et contributeurs de la recherche clinique.

7.3.2 Valeur ajoutée pour la routine clinique

Dans le cadre d'une utilisation en routine clinique, de telles améliorations valorisent les départements de radiologie en leur permettant :

- d'accroître la pertinence de leurs rapports
- d'améliorer la communication avec les médecins référents qui deviennent également des utilisateurs des solutions proposées par MEDIAN Technologies
- d'améliorer le standard de soin pour le patient et quels que soient les intervenants
- de raccourcir le temps nécessaire à l'interprétation

Dans le cadre de l'évaluation de la réponse à la thérapie en oncologie :

Une quantification fiable est essentielle à la gestion du patient notamment pour le dosage et le choix des thérapies, tout comme l'est également une détection plus précoce des changements et des nouvelles lésions. Toute deux permettent d'éviter de prolonger des thérapies inefficaces et toxiques et de passer plus rapidement à une alternative ou, au contraire, de persévérer dans une thérapie dont l'efficacité n'aurait pu être constatée sans cela.

7.3.3 Valeur ajoutée pour le développement des médicaments en oncologie

A toutes les étapes du développement des médicaments et particulièrement dans les phases II et III des essais cliniques, une quantification fiable et un workflow optimisé ainsi qu'une gestion optimisée des données structurées sont des éléments critiques pour l'industrie pharmaceutique. En effet toute amélioration de la qualité des résultats notamment en ce qui concerne leur variabilité a des effets immédiats sur :

- la capacité des décideurs à prendre des décisions informées en temps et en heure qui sont lourdes de conséquences économiques (arrêt ou poursuite du développement du médicament)
- les résultats de l'essai (possibilité de conclure, homologation de la molécule)
- la durée de l'essai clinique
- le coût opérationnel des essais.

7.3.4 La valeur ajoutée induite pour la société

L'explosion des coûts de santé ainsi que la progression relativement lente dans le succès à combattre le cancer a mis l'accent sur des approches alternatives des systèmes de santé :

- **Médecine personnalisée**

Les molécules les plus récentes tendent à n'être efficaces que pour un sous-ensemble des patients correspondant à l'indication considérée. Autrement dit le médicament n'aura d'effet que sur une partie des patients. La conception des essais cliniques aussi bien que la pratique en routine doivent s'adapter à cet état de fait et considérer **la mesure de l'efficacité de la thérapie à titre individuel** comme **un critère majeur** pour la gestion du patient et la preuve d'efficacité. Les solutions proposées par MEDIAN Technologies permettent à tous les acteurs aussi bien dans le cadre de la routine clinique que dans celui des essais cliniques une implémentation fiable et homogène de l'évaluation quantifiée de la réponse au traitement. Elles ouvrent donc la voie à une pratique de la médecine personnalisée.

- **Médecine factuelle (« evidence-based medicine »)**

Les solutions proposées par MEDIAN Technologies de par l'aspect structuré et quantifié de l'approche qu'elles implémentent permettent :

- Lors des essais cliniques d'une part : l'élaboration de démonstrations documentant non seulement l'efficacité du médicament mais également **le bénéfice de la quantification par l'imagerie dans le traitement du patient**. En d'autres termes les **essais cliniques de grande ampleur** démontreront **le bénéfice à utiliser les solutions de MEDIAN Technologies en routine clinique** que ce soit d'une manière générale à l'oncologie ou en relation avec un médicament particulier en tant que **test compagnon**.
- Dans le cadre de la routine clinique d'autre part : la capacité de **quantifier de manière précise et fiable la réponse au traitement** est un élément déterminant de la médecine factuelle.

- **Remboursement en fonction de l'efficacité.**

Face à l'accroissement rapide des coûts de la santé, tous les systèmes de santé dans les pays développés implémente ou planifie un changement dans les politiques de remboursement pour un introduire le concept de remboursement en fonction de l'efficacité plutôt qu'à l'acte. Les solutions proposées par MEDIAN Technologies sont tout à fait adaptées à la mesure de l'efficacité des traitements notamment en oncologie. Pour obtenir un remboursement, **les compagnies biopharmaceutiques se doivent de démontrer un ratio coût-efficacité en présentant des données pertinentes**. Cela se traduit dans le contexte des études cliniques par la nécessité d'une mesure de l'efficacité fiable apportée par les solutions de MEDIAN Technologies. Ces mêmes solutions dans le cadre de la routine

clinique offrent **un moyen simple et économique d'évaluer la réponse au traitement** en général ou **associées à un médicament** comme test compagnon.

7.4 La Stratégie

MEDIAN Technologies considère plusieurs étapes dans sa stratégie de développement dans l'aire thérapeutique de l'oncologie :

- Le développement d'une base de clients utilisant ses solutions en routine clinique et apportant la validation et le crédit nécessaire à son offre de produits et services,
- La conquête du marché des essais cliniques financés par l'industrie biopharmaceutique pour qui les solutions proposées représentent une valeur ajoutée économique immédiate,
- Généralisation de l'utilisation des solutions de MEDIAN Technologies en routine clinique en s'appuyant sur les résultats de leur application dans les essais cliniques démontrant les bénéfices médicaux et économiques qu'elles génèrent.

Enfin MEDIAN Technologies envisage à terme d'explorer d'autres aires thérapeutiques que l'oncologie.

7.4.1 Développement d'une base de clients dans le marché de la radiologie/oncologie routine clinique

MEDIAN Technologies a développé et continue à développer une base de clients sur son marché initial de la radiologie/oncologie grâce à ses produits LMS qui sont des dispositifs médicaux marqués CE et visés par la FDA. Plus de cent centres de soins utilisent les solutions LMS de MEDIAN Technologies pour des indications variées en grande majorité dans le domaine de l'oncologie mais aussi pour la pneumologie et la préparation à la chirurgie. Ces clients incluent les centres les plus renommés en France, en Europe, aux Etats-Unis et en Australie et certains d'entre eux sont des partenaires de MEDIAN Technologies pour la mise au point et la validation des produits. Après une première phase de vente directe, MEDIAN Technologies développe un réseau de distributeurs qui se charge de la commercialisation et des services de bases aux utilisateurs afin de permettre une diffusion plus large.

7.4.2 Pénétration du marché des essais cliniques pour l'évaluation de la réponse au traitement en oncologie

MEDIAN Technologies a identifié le marché des essais cliniques comme celui pour lequel la valeur ajoutée est la plus importante et dans lequel elle est immédiatement transposable économiquement soit par des réductions des coûts opérationnels, soit par une amélioration de la qualité ayant un effet positif immédiat sur les résultats des programmes de développement de médicaments en termes de taux de succès et de durée, eux-mêmes fortement générateurs de profits.

MEDIAN Technologies a identifié les compagnies biopharmaceutiques et les essais de phase II et III en oncologie comme son segment de marché prioritaire tout en notant que les études post-marché de phase IV en oncologie en forte extension constitueront le deuxième segment le plus intéressant.

MEDIAN Technologies pénètre ce marché par une offre de service complète basée sur une technologie automatisant et optimisant la gestion de l'imagerie médicale pour ces essais et donnant une importance et des capacités optimisées aux sites investigateurs pour ce qui concerne l'imagerie.

Tout en accroissant fortement le revenu de MEDIAN Technologies à travers des services à haute marge, cette stratégie va démontrer les bénéfices en termes de coûts opérationnels, de coûts induits (décisions informées, durée des essais réduites et succès dans l'homologation) pour ses clients en leur permettant également de capitaliser sur les données d'imagerie collectée pour justifier de remboursements auprès des payeurs et dans le développement d'autres molécules. L'unicité de l'offre de services de MEDIAN Technologies permettant aux compagnies biopharmaceutiques d'utiliser leurs données d'imagerie comme un levier pour d'autres molécules et d'autres essais que celui par lequel elles ont été collectées introduit un caractère récurrent au modèle de service proposé par MEDIAN Technologies contrairement à la concurrence.

MEDIAN Technologies peut donc envisager une croissance rapide de ses revenus dans le temps pour chacun de ses clients en rapport avec la valeur ajoutée fournie et le bénéfice qu'ils en tirent. Les essais cliniques d'ampleur ayant vocation à démontrer l'efficacité d'un médicament vont également permettre de prouver les bénéfices apportés par les solutions de MEDIAN Technologies en termes médicaux, industriels et économiques.

MEDIAN Technologies entend implémenter une politique de communication très active basée sur les résultats des essais les plus significatifs pour :

- faciliter sa pénétration de son segment de marché prioritaire auprès de ses clients et clients potentiels.
- convaincre les acteurs de ce marché que l'orientation proposée par MEDIAN Technologies dans la gestion de l'imagerie pour les essais cliniques est la voie à suivre.
- Documenter auprès des payeurs et des gouvernements que l'évaluation quantifiée de la réponse au traitement dans l'oncologie est indispensable au développement des médicaments mais également transposable aux études cliniques post-marché et à l'utilisation en routine de ces mêmes médicaments.

7.4.3 Tests compagnons et standards de soin pour l'imagerie en oncologie

MEDIAN Technologies, fort des démonstrations établies dans le cadre des essais cliniques, entend promouvoir l'utilisation de ses solutions en routine clinique soit comme le standard de soin pour l'évaluation de la réponse à la thérapie, soit comme le test compagnon permettant de mesurer l'efficacité d'un médicament chez un patient et par là même de justifier son remboursement s'il est efficace et de minimiser sa toxicité s'il ne l'est pas. Dans tous les cas cela augmente le rapport coût efficacité recherché par tous les systèmes de santé.

MEDIAN Technologies va considérer l'opportunité que les systèmes de santé reconnaissant la nécessité d'une telle approche, remboursent l'utilisation des solutions LMS dans un cadre général en réponse à la thérapie ou en association avec un médicament particulier comme test compagnon ouvrant alors un marché beaucoup plus captif que celui aujourd'hui estimé pour la routine clinique en radiologie/oncologie.

Des opportunités spécifiques à court terme pourront permettre de tester le modèle du test compagnon notamment lorsque la compagnie biopharmaceutique est dans l'obligation de démontrer l'efficacité du médicament sur chaque patient pour justifier un coût par patient très élevé comme cela peut être le cas pour les thérapies génétiques ou le médicament est généré spécifiquement pour chaque patient.

7.4.4 Extension à d'autres aires thérapeutiques

La technologie de MEDIAN Technologies issue de plus 15 ans de travaux de développement industriels et d'années encore plus nombreuses de travaux de recherche, est conçue pour considérer de multiples modalités d'imagerie et des pathologies les plus variées.

La technologie et le savoir faire de MEDIAN Technologies permettront une fois les premières étapes de la stratégie implémentée de considérer sa réplication dans d'autres aires thérapeutiques où l'imagerie a une grande importance et où le contrôle de la maladie n'est pas très bien maîtrisé telles que la neurologie (par exemple la maladie d'Alzheimer), la cardiologie ou la pneumologie offrant ainsi à MEDIAN Technologies des opportunités de développement très significatives.

7.5 Clients cibles

MEDIAN Technologies a déterminé ses clients cibles pour chacun de ses deux grands marchés.

7.5.1 Centre de radiologie, Oncologues, Centre anti-cancer

Dans le marché radiologie / oncologie, les clients cibles sont les organisations susceptibles d'utiliser les solutions de MEDIAN Technologies :

- Les départements de radiologies / centres de radiologies : ces centres produisent les images médicales qu'ils évaluent également. Tous les centres opérant au moins un scanner X sont potentiellement utilisateurs des solutions LMS.
- Les oncologues : prescripteurs des bilans d'imagerie pour leurs patients atteints de cancer, ils sont les destinataires des rapports des radiologues et sont eux-mêmes amenés à revoir les images de leurs patients. Ils participent aux Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).
- Les centres anti-cancer : Centres de soins dédiés au traitement des cancers et ont donc un intérêt très particulier aux solutions LMS proposées par MEDIAN Technologies. Etant par nature souvent impliqués dans les essais cliniques, ils constituent les premiers clients cibles.

7.5.2 Industrie pharmaceutique

L'étude de marché réalisée par MEDIAN Technologies montre que les groupes biopharmaceutiques achètent pour la plus grande partie directement les services d'imageries. En effet, moins de 10% environ du marché identifié seraient sous-traités à des CRO généralistes ce qui fait des sociétés pharmaceutiques de par leur taille importante et leur nombre réduits les clients cibles de MEDIAN Technologies. Les plus grand groupes impliqués dans l'oncologie (top 10) sont les cibles privilégiées.

7.6 Modèles de prix

7.6.1 Modèle de services pour l'industrie pharmaceutique

MEDIAN Technologies présente une offre de services avec un modèle de prix par essai clinique avec des frais de mise en place et de finalisation, puis un prix par site et par patient ou par examen qui reflète la structure de prix du marché des services d'imagerie.

Alors que les prestataires de services en imagerie dans ce marché n'ont pas une offre réutilisable et récurrente, MEDIAN Technologies propose à ses clients de réutiliser aussi bien sur les sites investigateurs qu'en interne ou auprès de leurs prestataires les solutions mises en place lors des essais précédents engendrant une économie d'échelle et une fidélisation des clients. Les services de rétention et d'exploitation des bases de données images sont proposés sur une base de prix à la durée et proportionnelle à leur taille selon un modèle croissant et récurrent.

Les licences logicielles accordées dans le cadre de ces offres de services sont limitées :

- dans le temps à la durée de l'essai
- aux données de l'essai exclusivement,
- à un nombre d'utilisations limité

7.6.2 Modèle de licence pour les centres de radiologie et oncologie

Dans son marché initial, le modèle de licence est adapté à la structure du marché avec une offre de prix pour des licences permanentes en fonction du nombre d'utilisateurs concurrents et de la richesse des fonctionnalités du produit logiciel mis à disposition. L'offre de service associée est essentiellement divisée en deux parties :

- Installation, configuration et formation avec une tarification à l'acte
- Assistance et Maintenance sont facturées à l'année au prorata de la valeur des licences concédées.

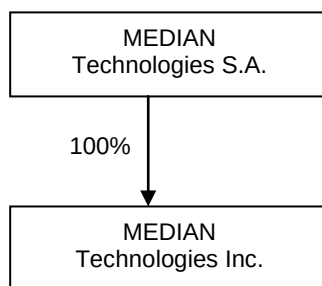
7.6.3 Modèle d'utilisation à l'acte pour les tests compagnons

Dans l'optique de la commercialisation de tests compagnons, le modèle de prix pour les solutions LMS spécifiques ou génériques évoluera pour suivre le modèle de remboursement du médicament. Lorsque les payeurs exigeront l'application du test compagnon pour obtenir le remboursement, le prix de l'utilisation du test sera proportionnel au montant du remboursement. Dans le cadre d'un remboursement de l'évaluation quantifiée de la réponse au traitement, le prix à l'utilisation sera défini comme une cote part du montant du remboursement

8 Organigramme

8.1 Organigramme juridique

Au 17 mars 2011 l'organigramme juridique du groupe se présente comme suit :



8.2 Rôles et chiffres clés de la filiale américaine

La société MEDIAN TECHNOLOGIES détient une filiale à 100% MEDIAN TECHNOLOGIES Inc. qui est chargée de préparer la commercialisation des produits de la société aux Etats-Unis.

Synthèse des bilans et comptes de résultat de la filiale MEDIAN TECHNOLOGIES Inc.

(en KEuros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008*
-------------	------------	------------	-------------

Actif immobilisé	14	40	50
Actif circulant	45	94	97
Capitaux propres	-2 995	-2 623	-1 895
Dettes & PCA**	3 096	2 760	2 044
Total Bilan	102	137	149

Chiffre d'affaires	17	0	0
Résultat d'exploitation	-362	-719	-1 048
Résultat financier	-9	-8	-3
RCAI	-371	-728	-1 051
Résultat exceptionnel	0	0	-7
Résultat net	-371	-728	-1 058

* Exercice de 15 mois

**Compte Courant d'Associés

8.3 Nature des flux financiers au sein du groupe

Les dépenses d'exploitation de la filiale américaine de la Société sont financées, depuis sa création, via un compte-courant qui lui est consenti par la Société.

La Société provisionne à 100% la créance qu'elle détient sur sa filiale au titre dudit compte-courant.

9 Propriétés immobilières, usines et équipements

9.1 Descriptif

Les locaux utilisés par la Société (siège social) sont loués auprès d'un tiers, la société STENA LES DEUX ARCS. Un contrat de bail a été signé à cet effet en juin 2008, consenti et accepté pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017.

La superficie des bureaux est de 631m². Le loyer annuel TTC s'élève à 143.388,44€.

9.2 Question environnementale

Compte tenu de son activité, MEDIAN TECHNOLOGIES n'est pas confrontée à des contraintes environnementales.

9.3 Environnement réglementaire

MEDIAN Technologies évolue dans un environnement réglementaire strict

- La réglementation des dispositifs médicaux pour l'utilisation des solutions en routine clinique
 - Edictée par la
 - Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis
 - L'union européenne en Europe avec le marquage Conformité Européenne CE pour les dispositifs médicaux
 - Des organismes nationaux pour le reste du monde qui font la plupart du temps référence aux réglementations FDA et CE
- La réglementation s'appliquant aux essais cliniques fait elle référence à
 - Good Clinical Practices (GCP) les bonnes pratiques cliniques
 - Aux Etats-Unis :
 - La loi américaine CFR 21 part 11 (signature électronique)
 - HIPAA : réglementation visant à protéger l'accès et la confidentialité des informations patients

Le Système d'Assurance Qualité de MEDIAN Technologies a été certifié par l'organisme notifié, TÜV Nord, comme étant conforme aux normes EN ISO 13485:2003 + AC:2007 et CAN/CSA ISO 13485:2003CAN, en terme de conception, fabrication et distribution de dispositifs médicaux.

TÜV Nord a également certifié la famille de produits Lesion Management Solution (LMS), de MEDIAN TECHNOLOGIES en conformité avec la Directive européenne 93/42/CEE modifiée en 2007, qui est entrée pleinement en vigueur depuis le 21 Mars 2010, autorisant ainsi le marquage CE (Conformité Européenne) de ces produits en classe 2a et ainsi permettant la commercialisation en Europe.

Aux États-Unis, la FDA administre la Federal Food, Drug, and Cosmetic Act, ses modifications (la décision-cadre "FD& C Act") et ses règlements connexes. MEDIAN LMS-Liver et LMS-Lung/Track sont classées comme des dispositifs médicaux de classe II et ont reçu des autorisations de mise sur le marché américain de la FDA.

L'application logicielle MEDIAN LMS a été enregistrée au Registre australien des produits thérapeutiques (GTPA), et est commercialisée sur le marché australien.

MEDIAN Technologies a également décidé d'enrichir son système de gestion de la qualité pour considérer et respecter les réglementations en vigueur pour les essais cliniques.

En résumé :

MEDIAN Technologies s'appuie sur le fait que ses produits logiciels peuvent être distribués comme des dispositifs médicaux aux USA, Union Européenne, Australie et Canada (non-enregistrés) et donc sont validés de manière poussée pour un usage médical. Ils peuvent également être utilisés dans le cadre d'essais cliniques dans le monde entier.

10 Examen de la situation financière et du résultat

10.1 Résultats comparés entre les exercices clos 2009 et 2010 (comptes consolidés non audités)

10.1.1 Principaux produits et charges de la société

Produits d'exploitation :

- les produits d'exploitation sont en diminution, de 1.297 K € à 1.198 K €,
- le chiffre d'affaires est en légère diminution de 1.151 K € à 1.145 K €
- les autres produits d'exploitations sont en diminution de 146 K € à 52 K €.

Charges d'exploitation :

- les charges d'exploitation sont en diminution de 5.625 K € à 5.023 K €,
- les deux principaux postes des charges d'exploitation sont les salaires et charges sociales qui sont en augmentation de 3.349 K € à 3.458 K € et les achats et charges externes qui sont en diminution de 1.920 K € à 1.281 K €.

Résultat financier :

- le résultat financier s'est détérioré de -78 K € à -103 K €, ce du fait de la diminution de la trésorerie placée.

Résultat de l'exercice :

- le résultat net de l'exercice passe de -3.583 K € à -3.379 K €,
- ces résultats intègrent un crédit d'impôt recherche en diminution de 830 K € à 660 K €.

10.1.2 Principaux éléments bilanciels de la société

Principaux éléments de l'actif :

- les immobilisations nettes sont en diminution de 267 K € à 187 K €,
- les stocks sont en diminution de 82 K € à 64 K €,
- les créances clients sont en diminution de 531 K € à 521 K €,
- les autres créances sont en diminution de 1.107 K € à 879 K €,
- les liquidités (disponibilités et valeurs mobilières de placement) sont stables, passant de 2.917 K € à 2.920 K €, la consommation de trésorerie liée à l'exploitation ayant été principalement compensée par l'encaissement d'une partie (1.100 K €) de l'avance remboursable accordée à

la Société par OSEO au titre du projet LESIO 2, et par l'avance en compte-courant d'un montant total de 1.800 K € consentie à la Société fin 2010 par deux de ses actionnaires.

Principaux éléments du passif :

- les capitaux propres ont diminué de 718 K € à -2.662 K €, cette diminution provenant de la perte de l'exercice (3.379 K €),
- les avances conditionnées sont en augmentation de 1.500 K € à 2.600 K €, cette augmentation provenant de l'encaissement d'une partie (1.100 K €) de l'avance remboursable accordée à la Société par OSEO au titre du projet LESIO 2,
- les provisions pour risques sont stables, passant de 235 K € à 230 K €,
- les dettes financières sont en augmentation de 1.472 K € à 3.216 K €, principalement du fait de l'avance en compte-courant d'un montant total de 1.800 K € consentie à la Société fin 2010 par deux de ses actionnaires,
- les dettes d'exploitation sont en augmentation de 939 K € à 990 K €.

10.1.3 Situation financière

Le total bilan s'établit à 4.668 K€ contre 5.022 K€ un an plus tôt. L'actif immobilisé net s'élève à 187 K€ et l'actif circulant à 4.455 K€.

MEDIAN TECHNOLOGIES dispose d'une trésorerie brute de 2 920 K€, décomposée de la façon suivante :

- Disponibilités : 111 K€ ;
- Valeurs Mobilières de Placement : 2 809 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à -2 662 K€ contre 718 K€ au 31/12/2009.

Le total des dettes et PCA de 4 500 K€ se décompose comme suit :

- Dettes financières : 3 216 K€ ;
- Avances et acomptes reçus : 71 K€
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 227 K€ ;
- Dettes fiscales et sociales : 709 K€ ;
- Autres dettes : 54 K€
- PCA : 223 K€.

10.2 Facteurs externes importants influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Se reporter notamment aux facteurs de risques présentés au chapitre 5 du présent document.

11 Trésorerie et capitaux

11.1 Capitaux de l'émetteur

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres de MEDIAN TECHNOLOGIES s'élèvent à -2.662 K€ contre 718 K€ au 31 décembre 2009.

La variation des capitaux propres provient des pertes d'exploitation de l'exercice. Les charges d'exploitation étant supérieures au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos 2010.

11.2 Flux de trésorerie

Les principaux flux de trésorerie relatifs à MEDIAN TECHNOLOGIES au cours de l'exercice clos 2010 sont les suivants:

Disponibilités et valeurs mobilières au 31 décembre 2009	: 2.917 K €
EBITDA 2010	: -3.719 K €
Avance remboursable reçue d'OSEO au titre du projet LESIO 2	: 1.100 K €
Remboursement d'obligations souscrites par Noble	: -425 K €
Remboursement reçu au titre du Crédit d'impôt recherche 2009	: 751 K €
Avance sur indemnité COFACE	: 385 K €
Avance en compte-courant reçue	: 1.800 K €
Autres flux	: 111 K €

Disponibilités et valeurs mobilières au 31 décembre 2010	: 2.920 K €

11.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Voir le point 5.4.6 concernant le prêt accordé par la Région PACA et l'avance en compte-courant consentie par 2 des actionnaires de la Société.

11.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

11.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle la Société n'a besoin d'aucune autre source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à la date du présent document.

12 Recherche & Développement, brevets et licences

12.1 Activités de Recherche & Développement

Les dépenses de R & D éligibles au CIR se décomposent de la manière suivante :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dotations aux amortissements	125 636 €	135 278 €	142 292 €	150 316 €	93 280 €	41 254 €
Dépenses de personnels	1 059 731 €	1 394 149 €	1 969 859 €	2 044 300 €	1 950 462 €	1 805 021 €
Dépenses de fonctionnement	794 798 €	1 045 612 €	1 477 394 €	1 533 225 €	1 462 846 €	1 353 766 €
Dépenses de sous-traitance	36 000 €	43 998 €	75 491 €	72 260 €	85 420 €	6 080 €
Dépenses de veille technologique	30 294 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	59 429 €
Prise et maintenance de brevets	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions reçues	- 6 750 €	-114 889 €	-19 488 €	-606 040 €	-884 400 €	-1 064 360 €
Total	2 039 679 €	2 564 148 €	3 705 548 €	3 254 061 €	2 767 608 €	2 201 190 €

On notera que les subventions reçues sont notées de manière négative pour simplifier le calcul des dépenses de R&D.

Principales aides publiques reçues

Prime à l'aménagement du territoire

En mars 2006, la société s'est vu attribuer une prime à l'aménagement du territoire (PAT R&D) d'un maximum 340 000 €. Une avance de 113 333 € a été perçue par la Société en décembre 2006 à ce titre. Le montant qui sera effectivement versé à la Société, au total, au titre de cette prime, sera fonction du nombre d'emplois que la Société a effectivement créés entre octobre 2005 et septembre 2010.

OSEO Innovation

En mai 2008, OSEO Innovation et le département des Alpes Maritimes ont décidé de soutenir la Société par une aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable de 1.500.000 € qui a été versée en 2008 et en 2009.

Fin 2009, OSEO Innovation et le département des Alpes Maritimes ont décidé de soutenir la Société par une nouvelle aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 1.375.000 €. A fin décembre 2010 la Société avait reçu 1.100.000 €, le reste a été reçu en avril 2011.

Au total, à fin juin 2010, les quasi-fonds propres de la Société comprennent donc un montant total de 2.600.000 € au titre de ces deux avances remboursables.

Ces avances sont remboursables sur 4 ans à partir de mars 2012.

Coface

En mars 2009, la Société a signé avec la Coface un contrat d'assurance-prospection au titre duquel la Société a reçu en mai 2009, concernant le 1er exercice, une avance sur indemnité d'un montant de 280.000 €.

En janvier 2010, la Société a reçu un complément d'avance sur indemnité d'un montant de 185.000 € au titre du contrat mentionné plus haut, concernant le 1er exercice.

Enfin, en mars 2010, la Société a reçu, concernant le 2ème exercice, une avance sur indemnité d'un montant de 200.000 €.

Ainsi, à fin décembre 2010, les dettes financières de la Société comprennent un montant total de 665.000 € au titre de ces avances sur indemnité.

En mars 2011, la Société a reçu un complément d'avance sur indemnité de 162.000 € concernant le 2ème exercice. Ainsi, à fin mars 2011, les dettes financières de la Société comprennent un montant total de 827.000 € au titre de ces avances sur indemnité.

Ces avances sont remboursables à hauteur de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans l'ensemble du monde durant 6 ans.

12.1.1 Contexte scientifique

Les applications cliniques que la société développe reposent sur des technologies relevant de la recherche fondamentale et appliquée et du développement expérimental. Le domaine d'application est le milieu clinique et plus particulièrement la pratique clinique des radiologues et de leurs correspondants. La nécessité de valider les outils développés par la société lors de lourdes phases

d'expérimentation explique pourquoi la société a intégré l'ensemble de son développement logiciel dans son activité de recherche. Pour elle, cela ne peut pas être décorrélé.

Les opérations de R&D de la société MEDIAN TECHNOLOGIES ont été répartie suivant 4 grands axes :

- LMS-Lung : opérations ciblant les poumons
- LMS-Colon : opérations ciblant le colon
- LMS-Liver : opérations ciblant les lésions hépatiques
- LMS-Platform : opérations sur d'autres types de cibles ou communes entre plusieurs projets.

12.1.2 Projet LESIO et accompagnement d'OSEO

Développé par MEDIAN TECHNOLOGIES, le projet LESIO - l'imagerie liée au traitement du cancer - a bénéficié d'un soutien financier d'OSEO à hauteur de 2,875 millions d'euros.

L'imagerie liée au traitement du cancer est un domaine en pleine évolution. Les modalités d'imagerie permettent aujourd'hui d'accéder, non seulement à des informations de type morphologique (scanner, IRM...), mais aussi à des informations de type fonctionnel, qui sont extrêmement précieuses pour diagnostiquer et mieux suivre le traitement des patients atteints de cancers.

L'objectif du programme de développement LESIO est de rendre possible - et compatible avec les exigences cliniques - une meilleure exploitation automatique et quantitative des informations lésionnelles contenues dans les images médicales pour le suivi des patients atteints de cancer, que ces images soient issues de l'imagerie morphologique ou de l'imagerie fonctionnelle.

Il s'agit d'accélérer le développement et la mise sur le marché de ces technologies de post-traitement sous la forme d'une plate-forme logicielle utilisée pour la conduite des bilans de suivi des cancers.

Les résultats de l'exploitation des images seront synthétisés dans des comptes-rendus d'imagerie structurés générés automatiquement et facilement communicables dans les établissements de santé.

L'accompagnement OSEO s'est fait en deux phases : 2008-2009 et 2009-2010.

MEDIAN TECHNOLOGIES a été qualifiée « **entreprise innovante** » dans le cadre des FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation).

12.1.3 Projets menés au cours de l'année 2005

LMS-Lung

- Recherche et développement de la technologie de détection, de la quantification et du suivi des nodules pulmonaires.
- Mise en place d'éléments applicatifs indispensable à la réalisation d'une application clinique.

- LMS-Colon
- Développement des fonctions de base pour la lecture et la visualisation des examens coloscanner.
- Mise en place d'un mécanisme de détection automatique des polypes.
- Définition du protocole de mesure (avec validation clinique).
- Développement d'une première version du prototype.
- LMS-Liver
- Définition des problèmes posés par l'imagerie CT du foie.
- LMS-Platform
- Enrichissement des fonctions pour une utilisation en routine clinique.
- Maturation de la plateforme.
- Mise en place d'un support de plusieurs applications cliniques.

12.1.4 Projets menés au cours de l'année 2006

LMS-Lung

- Amélioration de la qualité de détection, de la quantification et du suivi des nodules pulmonaires.
- Mise en place de démarche de validations cliniques et techniques.
- Analyse des résultats des expérimentations et mise en œuvre des améliorations nécessaires.

LMS-Colon

- Amélioration divers du prototype (optimisation du temps de calcul, ...)
- Implémentation d'un outil de visualisation 3D des polypes.
- Réalisation d'une fonction de compte rendu structuré.
- Implémentation de fonction d'identifications, de segmentations et de mesures automatisées des polypes.
- Finalisation d'une version pour l'expérimentation sur site.

LMS-Liver

- Définition des exigences et des éléments spécifiques pour l'application d'imagerie CT du foie
- Etablissement d'une preuve de concept et d'un premier prototype d'application
- Début du développement d'une application clinique

LMS-Platform

- Etablissement des capacités de connectivité et d'interopérabilité.
- Définition d'une solution de rendu volumique.
- Mise en place d'une solution de gestion de compte rendu.
- Définition des grandes lignes d'une application de cardiologie.
- Etudes d'intérêt pour la détection du cancer du sein.

- Définition et implantation d'une application de revue pour les images CT et autres modalités, avec réalisation d'un prototype.
- Définition de la vision associée à une application pour les nodules lymphatiques.
- Préparation du projet (nodules lymphatiques) pour un développement en 2007.

12.1.5 Projets menés au cours de l'année 2007

LMS-Lung

- Finalisation d'une version pour obtenir une qualité nécessaire aux expérimentations et une commercialisation aux normes CE.
- Amélioration de la segmentation des nodules touchant à la plèvre et ceux touchant ou recouvrant des vaisseaux.
- Elimination des faux-positifs les plus courants.
- Conception et réalisation d'une étude clinique démontrant l'amélioration des performances des radiologues utilisant le produit de la société.

LMS-Colon

- Amélioration de la segmentation et la mesure des polypes
- Mise à jour des fonctions de l'application pour fonctionner en cas de marquage des selles.
- Affichage de la vue globale du colon avec la carte des polypes.
- Remodelage de l'interface utilisateur.
- Mise en place de fonctions pour l'exploration 3D de l'intérieur du colon.
- Amélioration entraînant une réduction de temps de calcul.
- Validation des performances de détection.
- Mise en place d'une vue d'ensemble du colon (avec carte des lésions, ...).
- Mise en correspondance des lignes centrales pour une navigation synchronisée et l'appariement des polypes.

LMS-Liver

- Mise en œuvre d'un plan de validation des fonctions cliniques de l'application.
- Développement d'une version de l'application pour des expérimentations sur site.
- Réalisation des expérimentations sur site.

LMS-Platform

- Adaptation de la plateforme pour le support de systèmes tiers.
- Introduction de fonctions nécessaires aux nouvelles applications supportées.
- Mise en place d'outils nécessaires à l'organisation et l'analyse des résultats d'études cliniques.
- Evaluation des travaux de recherche sur le cancer du sein.
- Développement de l'application de revue d'image CT et autres modalités.

- Définition des exigences et réalisation d'un prototype d'application autour des ganglions lymphatiques et lymphome.

12.1.6 Projets menés au cours de l'année 2008

LMS-Lung

- Finalisation des améliorations débutées en 2007 (réduction des faux positifs, ...).
- Amélioration des comptes-rendus RECIST.
- Amélioration de la segmentation des gros nodules solitaires et des gros nodules juxta-pleuraux.
- Réalisation de l'étude clinique multi-observateurs et multi-centres.

LMS-Colon

- Terminer le remodelage de l'interface utilisateur.
- Mettre en place de fonctions pour l'exploration 3D de l'intérieur du colon.
- Finir la validation des performances de détection.
- Mise en place d'une vue d'ensemble du colon (avec carte des lésions, ...).
- Finir la mise en correspondance des lignes centrales pour une navigation synchronisée et l'appariement des polypes.
- Améliorer la reconstruction 3D du colon.
- Maintenir des performances techniques en relation avec l'extension des capacités de la plateforme.

LMS-Liver

- Développement d'une version 2 pour commercialisation et expérimentation à grande échelle.
- Amélioration des performances en termes de quantification.
- Amélioration de l'interface utilisateur.
- Amélioration des capacités de communication et de génération de compte-rendu.

LMS-Platform

- Amélioration de la plateforme.
- Adaptation de la plateforme à différents intervenants.
- Définition et développement d'un prototype permettant la quantification et le suivi de l'activité métabolique des lésions cancéreuses.
- Etude de l'état de l'art effectué par le partenaire de la société autour du cancer du sein et définir l'opportunité de développer ou non une application dans ce domaine.
- Support élargie des indications aux métastases (dans le modèle de compte-rendu)
- Automatisation de la mesure des dimensions et du volume dans l'application « ganglions lymphatiques et lymphome ».
- Expérimentation sur site des versions successives de l'application « ganglions lymphatiques et lymphome ».

12.1.7 Projets menés au cours de l'année 2009 et de l'année 2010

A partir d'applications distinctes construites sur la même plateforme les efforts de R&D en 2009 ont porté sur la réalisation d'une solution unique appelée LMS (« Lesion Management Solution ») qui intègre les fonctionnalités de LMS-Lung, LMS-Liver et les travaux en général sur l'identification, la quantification et le suivi des autres lésions cancéreuses du cou au pelvis telles que les ganglions lymphatiques ou tout autre type de tumeur. Différents types de rapports structurés sont intégrés aux applications pour répondre à l'utilisation de LMS dans différents contextes notamment pour gérer des critères de mesure de la réponse au traitement (RECIST 1.0 et 1.1). Les principaux développements ont porté sur :

- LMS comme une solution intégrée pour l'identification, la quantification et le suivi dans le temps de toutes les lésions cancéreuses du cou au pelvis
- Mise au point de stratégie de mise en correspondance corps entier (appariement dans le temps de lésions réparties du cou au pelvis).
- Mesure et quantification automatiques des lésions hépatiques hyperdenses
- Segmentation interactive de tout type de lésion : une aide automatisée est apportée lors du contourage de n'importe quelle lésion.
- Prise en charge des examens PET-CT et quantification automatisée des zones chaudes (SUV)
- Amélioration de l'interopérabilité de LMS notamment à travers des capacités de communication avec de multiples des systèmes DICOM concurrents, l'échange de rapports et des données lésionnelles structurées entre différents systèmes, l'interfaçage avec de nombreux systèmes PACS (Systèmes de Communication et Archivage d'images médicales) supplémentaires et le support des annuaires d'utilisateurs (LDAP).
- Déploiement à distance des systèmes LMS

12.1.8 R&D : Prochaines étapes

La R&D de MEDIAN Technologies va s'investir pour optimiser l'offre de services et de produits dans trois grandes directions

Les performances des lecteurs en imagerie : Standardiser et Automatiser

- Réduire la variabilité, améliorer la précision
- Réduire encore le temps nécessaire à la lecture
- Standardiser et automatiser le workflow pour des indications, des modalités et des critères de mesures additionnels
- Contrôle automatique de la qualité

Les capacités opérationnelles de la technologie

- Faciliter le déploiement et l'utilisation des systèmes LMS dans un mode SAAS (Logiciel comme un service) pour tous les utilisateurs où qu'ils se situent

- Optimisation et sécurisation de la communication des données images et lésionnelles dans tous les types d'environnements entre les différents acteurs des essais cliniques (sites investigateurs, sponsors, centres de revue indépendante, lecteurs répartis géographiquement)
- Interopérabilité avec les systèmes d'informations utilisés dans les essais cliniques

Accroître la capacité d'adaptation de la technologie aux besoins spécifiques de chaque essai clinique

- Capacité de standardisation et d'automatisation de la lecture pour des protocoles et critères spécifiques
- Capacité améliorée pour la génération et la gestion de formulaires (« Case Report Forms »)

De plus la R&D sera impliquée dans la génération des démonstrations de la valeur ajoutée des solutions MEDIAN Technologies lors des essais cliniques de grande ampleur (phase III / IV) :

- Démonstration de l'augmentation de la qualité et de la baisse des coûts dans les essais cliniques
- Démonstration de l'utilité et du bénéfice médico-économique des solutions MEDIAN pour utilisation élargie en routine clinique
- Validation de solutions LMS comme test compagnon d'un médicament anti-cancer.

Enfin à travers une veille technologique poussée la R&D de MEDIAN Technologies considère l'application de la technologie et de son savoir faire dans d'autres aires thérapeutiques.

12.2 Politique de protection de la propriété intellectuelle

MEDIAN Technologies applique une politique de protection de la propriété intellectuelle basée sur une approche cumulative et pragmatique :

- La technologie et le code source qui sont entièrement propriétaires à l'exclusion de quelques utilitaires de référence et ne reposent pas sur un algorithme particulier mais sur un grand nombre de briques de technologies dont la valeur ajoutée se cumule au sein d'une plateforme intégrée en évolution constante depuis 15 années
- MEDIAN Technologies prend grand soin d'établir des preuves d'antériorité par dépôt régulier des codes sources et des logiciels garantissant une protection contre de possibles revendications futures sur la propriété intellectuelle
- MEDIAN Technologies exploite la licence d'utilisation de brevets déposés par des tiers: tels que University of Chicago qui a concédé à MEDIAN Technologies, en échange de royalties, la licence d'utilisation de technologies qu'elle a initialement développées
- Les autorisations de commercialisation, marquages et visas réglementaires nécessaires à la commercialisation de dispositifs médicaux dans les principaux pays développés sont complexes et coûteux à obtenir. Ils constituent à eux-seuls une barrière efficace contre une concurrence qui voudrait imiter ou copier la technologie développée par MEDIAN Technologies.

- Les solutions MEDIAN Technologies sont innovantes dans trois domaines de pointe simultanément, constituant une barrière à l'entrée très conséquente:
 - Traitement des images médicales basé sur des algorithmes nombreux et complexes,
 - Applications cliniques et visualisation avancée en imagerie médicale
 - Applications Web/Internet multi-tiers distribuées (SAAS, Cloud Computing) permettant un déploiement efficace et partagé sur de nombreux sites

13 Informations sur les tendances

13.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice

Aucune tendance ayant affecté la Société n'a été constatée depuis le 31 décembre 2010.

Il est à noter qu'au cours de l'été 2010, la Société a conclu des premiers accords avec 2 des 10 plus grands groupes pharmaceutiques dans le monde.

13.2 Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Des pourparlers sont en cours, en vue de nouer un ou plusieurs partenariats stratégiques avec des acteurs du marché visé. Ces discussions pourraient déboucher sur une prise de participation au capital de MEDIAN Technologies de la part du ou des partenaires stratégiques.

Par ailleurs, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de tendance ni d'engagement raisonnablement susceptible d'influer négativement sur les perspectives de la Société.

14 Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

15 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale

15.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

15.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Au 17 mai 2011, le conseil d'administration est composé des 6 membres suivants :

Identité	Mandat	Fin de mandat
Fredrik BRAG	Président Directeur Général	AG statuant sur les comptes 2013
Gérard MILHIET	DG délégué	AG statuant sur les comptes 2013
ePlanet Ventures Ltd	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013
Auriga Partners	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013
Jacques SOUQUET	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013
Oran MUDUROGLU	Administrateur	AG statuant sur les comptes 2013

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

15.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Administrateurs	Société	Nature du mandat
Fredrik BRAG	MEDIAN TECHNOLOGIES S.A.	Président directeur général
Gérard MILHIET	MEDIAN TECHNOLOGIES S.A	Directeur Général Délégué
ePlanet Ventures Ltd (représenté par Dennis Atkinson)	MEDIAN TECHNOLOGIES S.A	Administrateur
Auriga Partners (représenté par Franck Lescure)	MEDIAN TECHNOLOGIES S.A	Administrateur
Jacques SOUQUET	MEDIAN TECHNOLOGIES S.A	Administrateur
Oran MUDUROGLU	MEDIAN TECHNOLOGIES S.A	Administrateur

Mandats et fonctions exercés par M. Dennis Atkinson

Société	Mandat ou fonction
ePlanet Ventures Limited	Managing Director
ePlanet LHM Capital Limited	Board member, Director
BiancaMed Limited	Board member, Director
Palringo Limited	Board member, Director
eCommera Limited	Board member, Director
Bullguard Limited	Board member, Director
Venspro B.V.	Board member, Director
High Power Lithium, SA	Board member, Director

Mandats et fonctions exercés par M. Fredrik Brag durant l'exercice 2010

Néant.

Mandats et fonctions exercés par M. Gérard Milhiet durant l'exercice 2010

Néant.

Mandats et fonctions exercés par M. Oran Muduroglu durant l'exercice 2010

Société	Mandat ou fonction
Medicalis	Chief Executive Officer
Amirsys	Board member
Vital images	Board member

Mandats et fonctions exercés par M. Jacques Souquet durant l'exercice 2010

Société	Mandat ou fonction
Supersonic Imagine	Président Directeur Général
LL Tech	Membre du Comité de Direction

Mandats exercés par Auriga Partners dans les sociétés des FCPR Auriga Ventures I, II et III durant l'exercice 2010

Société	Mandat ou fonction
ALCHIMEDICS	Membre du Conseil d'Administration
ALCHIMER	Membre du Conseil de Surveillance
BONITA SOFT	Membre du Conseil d'Administration
CONVERTIGO	Membre du Conseil d'Administration
CYTOO	Membre du Conseil de Surveillance
EKINOPS	Membre du Conseil d'Administration
ERYTECH PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance
EVE	Membre du Conseil de Surveillance

EXO PLATFORM	Membre du Conseil d'Administration
IDBYME	Membre du Conseil d'Administration
MEDIAN TECHNOLOGIES	Membre du Conseil d'Administration
NEMOPTIC	Membre du Conseil de Surveillance
NOVAGALI	Membre du Conseil de Surveillance
STANTUM	Membre du Conseil d'Administration
STREAMCORE	Membre du Conseil de Surveillance
SUPER SONIC IMAGINE	Membre du Conseil de Surveillance
TCLAND	Membre du Conseil d'Administration
TIME REVERSAL COMMUNICATIONS	Membre du Conseil d'Administration
TXCELL	Membre du Conseil de Surveillance

15.1.3 Biographies des dirigeants et membres du Conseil d'Administration

Fredrik B. BRAG - Président du Conseil d'Administration & Directeur Général

Fredrik B. BRAG, 48 ans, de nationalité suédoise, est diplômé de la Stockholm School of Economics and Business Administration (1985). Actionnaire fondateur et Président dirigeant de MEDIAN TECHNOLOGIES depuis 2001, il a été précédemment entre 1997 et 2002 Directeur Général de HealthCenter Internet Services Inc. à Sophia Antipolis et San Francisco. Sur la même période il intervient également en qualité de conseil au Board de différentes start up dans les secteurs de la technologie et de la santé.

De 1993 à 2002, il exerça une activité de conseil auprès de la société TOR à Paris.

De 1990 à 1993, Fredrik B. Brag a été banquier d'affaires pour Lazard Frères & compagnie à Paris.

De 1986 à 1990, il débuta sa carrière professionnelle au sein de la société Softbridge Capital Markets Ltd à Londres, spécialisée dans la gestion du risque Front Office et les systèmes de trading bancaires.

Gérard MILHIET – Directeur Général délégué

Gérard Milhiet 53 ans, de nationalité française, est co-fondateur et Directeur Général Délégué de MEDIAN TECHNOLOGIES. Il est diplômé de l'INSA Lyon (Institut National des Sciences Appliquées). Précédemment, il a été membre dirigeant de différentes sociétés évoluant dans la santé et la hightech (Medates Ltd, Healthcenter Internet Services Inc., Focus Imaging SA, Parametric Technology Corp. Inc., Computervision, Prime Computer).

15.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de la direction et du Conseil d'Administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

16 Rémunérations et avantages des administrateurs et dirigeants

16.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la rémunération de l'équipe dirigeante et des administrateurs a été la suivante:

	Rémunération fixe (brut annuel)	Rémunération variable	Indemnités & avantages en nature	Jetons de présence	TOTAL
Total des 4 dirigeants	503.011 €	Non encore décidé	12.000 €	0	515.011 €
ePlanet Ventures Ltd (représenté par Dennis Atkinson)	0	0	0	0	0
Auriga Partners (représenté par Franck Lescure)	0	0	0	33.000 €	33.000 €
Jacques SOUQUET	0	0	0	10.000 €	10.000 €
Oran MUDUROGLU	0	0	0	10.000 €	10.000 €

M. Fredrick BRAG bénéficie d'une indemnité de 6 mois de rémunération en cas de révocation.

M. Gérard MILHIET bénéficie d'une indemnité spéciale forfaitaire égale au montant de 6 mois de salaires, primes et gratifications, en contrepartie d'une obligation de non-concurrence s'il était amené à quitter ses fonctions au sein de la Société.

M. Gérard MILHIET bénéficie d'une indemnité de 3 mois de rémunération en cas de licenciement.

16.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil de Surveillance et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants et n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

17 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

17.1 Direction de la Société

Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois. Le taux de présence des administrateurs s'est élevé à :

- 100% pour Messieurs Fredrik BRAG et Gérard MILHIET, Auriga Partners, ePlanet et Monsieur Oran MUDUROGLU
- 80% pour Monsieur Jacques SOUQUET.

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

La Société est représentée à l'égard des tiers par Fredrik BRAG en tant que Président Directeur Général et par Gérard MILHIET en tant que Directeur Général Délégué

17.1.1 Cumul des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil

Il n'y a pas de séparation juridique des rôles entre Directeur Général et Président du Conseil d'Administration.

17.1.2 Mandat des membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date du présent Document d'information ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Fonction sociale	Fonction opérationnelle	Date de nomination	Date de fin du mandat
Fredrik BRAG	Président	Président Directeur Général	AG du 26/03/2008	AGO statuant sur les comptes 2013
Gérard MILHIET	Administrateur	DG délégué	AG du 26/03/2008	AGO statuant sur les comptes 2013
ePlanet Ventures Ltd (représenté par Dennis Atkinson)	Administrateur	-	AG du 26/03/2008	AGO statuant sur les comptes 2013
Auriga Partners (représenté par Franck	Administrateur		AG du 26/03/2008	AGO statuant sur les comptes 2013

Lescure)				
Jacques SOUQUET	Administrateur		AG du 26/03/2008	AGO statuant sur les comptes 2013
Oran MUDUROGLU	Administrateur		AG du 26/03/2008	AGO statuant sur les comptes 2013

17.1.3 Direction

Le Conseil d'Administration est l'organe qui a pour mission de diriger, d'administrer et de représenter la société dans la vie courante des affaires et par-devant la justice, sans préjudice des compétences qui, en vertu de la loi ou des statuts, ressortent de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

17.2 Contrats entre les membres du Conseil d'Administration et la Société

17.2.1 Contrats de travail

Seul Gérard MILHIET bénéficie d'un contrat de travail avec la Société.

17.2.2 Contrat de prestations de services

Aucun contrat de prestation de services n'est en cours entre l'un des membres du Conseil d'Administration et la Société.

17.2.3 Contrat de liquidité

L'assemblée générale du 13 décembre 2010 a approuvé une résolution permettant à la Société une fois cotée sur NYSE-Alternext, de racheter ses propres actions afin d'alimenter un contrat de liquidité, conforme à la charte de l'AMAFI, signé avec AUREL BGC.

Il n'existe pas d'autres contrats passés entre la Société et l'un de ses administrateurs.

17.3 Comités d'audit, de rémunération et gouvernance d'entreprise

La Société a mis en place un Comité des rémunérations, lequel est actuellement assuré par Messieurs Franck Lescure (représentant Auriga Partners) et Oran Muduroglu. La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place d'autres Comités. Elle estime en effet que la taille de sa structure ne le requiert pas pour le moment.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, ni d'administrateur élu par les salariés.

18 Salariés

18.1 Nombre de salariés employés par la Société

18.1.1 Répartition de l'effectif par statut

A date du présent Document d'information, la Société compte 37 salariés (en équivalent temps plein). L'effectif est entièrement composé de cadres à l'exception d'une employée.

- Effectif moyen 2010 : 42
- Effectif moyen 2009 : 46
- Effectif moyen 2008 : 48

MEDIAN TECHNOLOGIES n'est pas exposée à un turn-over élevé. De plus, la Société bénéficie d'une attraction relativement importante compte tenu de son caractère technologique, facilitant les recrutements.

18.1.2 Répartition de l'effectif par tranches d'âge

Moins de 30 ans :	6
30 à 40 ans :	18
Plus de 40 ans :	13

18.1.3 Avantages accordés aux salariés

Les salariés de MEDIAN TECHNOLOGIES bénéficient d'un système de retraite prévoyance et de mutuelle.

Les 2 salariés de MEDIAN TECHNOLOGIES Inc. (USA) bénéficient d'une participation de la Société à leur assurance santé, et d'un plan 401 K pour leur retraite.

Par ailleurs, en termes d'accords collectifs, La Société relève du Syntec. La convention collective est disponible via le lien suivant : <http://www.syntec.fr/content/view/10/16>

18.1.4 Politique de motivation des salariés

France

Les rémunérations de Fredrik Brag et de Gérard Milhiet comprennent une part variable calculée annuellement en fonction des performances de la Société durant l'exercice passé. Cette part variable est d'au maximum 25% de leur rémunération annuelle de base. Concernant 2010, la part variable de Fredrik Brag pourrait aller jusqu'à 50% de sa rémunération annuelle de base.

Concernant 2010 les parts variables de Fredrik Brag et de Gérard Milhiet n'ont pas encore été arrêtées par le conseil d'administration.

La rémunération d'Arnaud Butzbach comprend une part variable calculée en fonction des performances de chaque trimestre. Cette part variable est d'au maximum 30% de la rémunération de base du trimestre considéré. La moitié de la part variable est fonction des performances de la Société, l'autre moitié étant fonction de ses propres performances.

Les rémunérations des vendeurs comprennent une part variable fonction des ventes réalisées par chacun. Cette part variable est payable pour 50% à l'obtention de la commande et pour le solde au paiement par le client.

Les rémunérations de Jean-Louis Viennois et du personnel administratif (3) ne comprennent pas de part variable.

Les rémunérations de tous les autres salariés de la Société comprennent une part variable calculée en fonction des performances de chaque trimestre. Cette part variable est d'au maximum 20% de la rémunération de base du trimestre considéré. La moitié de la part variable est fonction des performances de la Société, l'autre moitié étant fonction des performances du salarié. Historiquement, cette part variable représentait environ 12% de la rémunération de base.

La Société n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

Les fondateurs ont reçu des BSPCE. A quelques rares exceptions près, tous les autres salariés de la Société ont également reçu des BSPCE. On trouvera le détail de ces attributions dans la table de capitalisation (cf. paragraphe 18.3 du présent Document d'information).

Seuls les 4 vendeurs et les deux ingénieurs itinérants du groupe Customer Advocacy disposent d'un véhicule de Société.

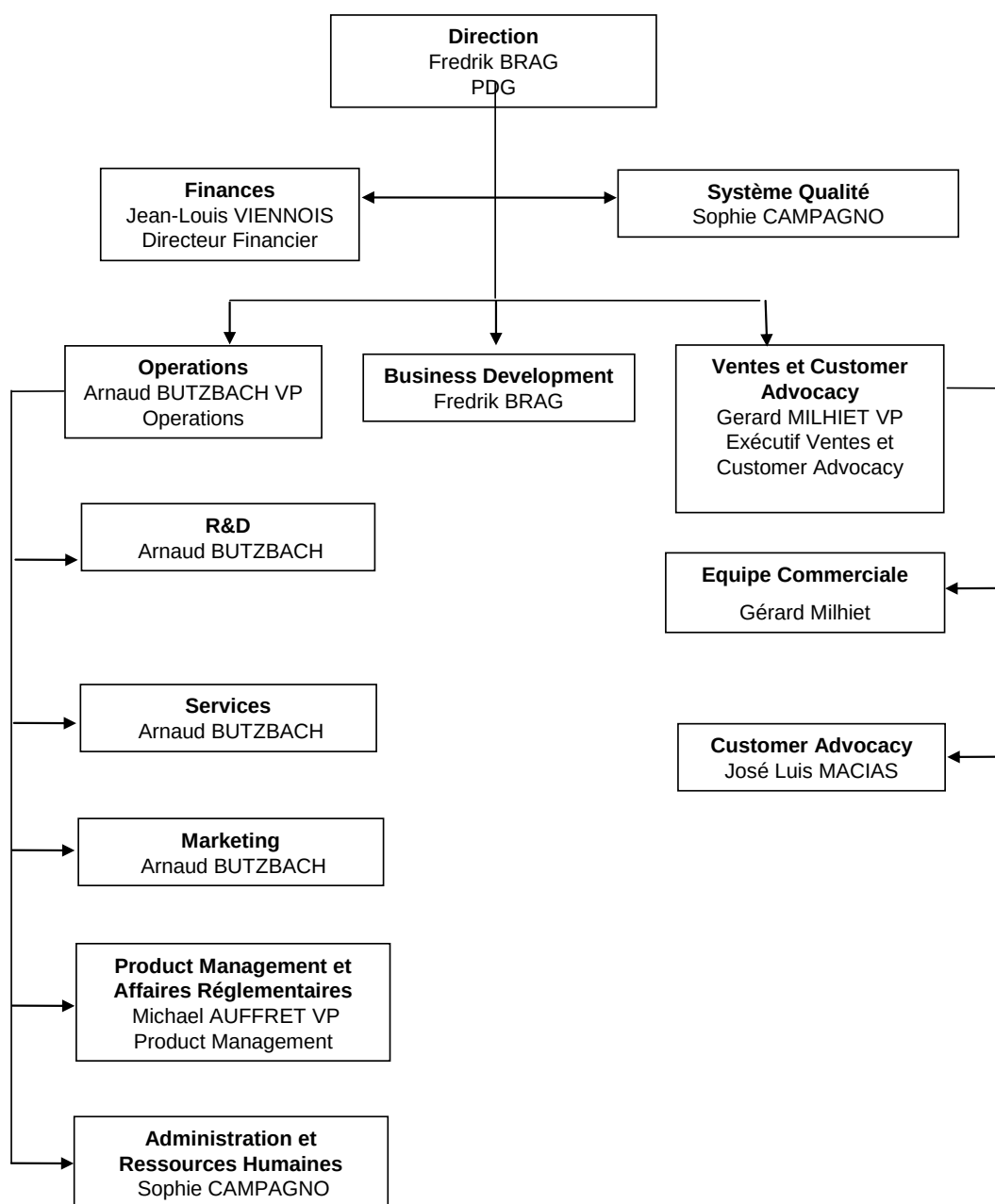
Fredrik Brag et Gérard Milhiet étant mandataires sociaux ne bénéficient pas de l'assurance chômage publique. La Société a donc souscrit à leur profit, auprès de la GSC, une assurance chômage privée.

Etats-Unis

La rémunération du responsable commercial comprend une part variable fonction des commandes reçues et du chiffre d'affaires réalisé par la filiale américaine.

La rémunération du responsable support ne comprend aucune part variable.

18.2 Organigramme fonctionnel



La filiale US emploie 2 salariés, un responsable commercial et un ingénieur en charge du support technique.

18.3 BSPCE attribués aux dirigeants et aux salariés – BSA attribués à des tiers

Ci-dessous une synthèse, au 18 mai 2011, et après regroupement par 5 des actions décidé par AGE du 13 décembre 2010, des BSPCE et BSA attribués et toujours valides :

BSPCE attribués sur autorisation de l'AG du 26 juillet 2007 :

70.000 BSPCE

5 BSPCE donnent le droit de souscrire 1 action ordinaire au prix de 6,50 €

Exerçables au plus tard le 25 juillet 2012

BSPCE attribués sur autorisation de l'AG du 10 mars 2009 :

155.000 BSPCE

5 BSPCE donnent le droit de souscrire 1 action ordinaire au prix de 6,50 €

Exerçables au plus tard le 9 Mars 2019

BSPCE attribués sur autorisation de l'AG du 7 décembre 2009 :

1.051.309 BSPCE

5 BSPCE donnent le droit de souscrire 1 action sans droit de vote de catégorie E au prix de 4,20 €

Exerçables au plus tard le 6 décembre 2019

BSA attribué par NVF Equity Limited sur autorisation de l'AG du 10 mars 2009:

BSA NVF : 1 BSA donnant le droit de souscrire 24.609 actions nouvelles de préférence de catégorie D au prix unitaire de 6,50 €

Le BSA est exerçable au plus tard 9 mars 2019

BCE attribués, sous réserve de l'autorisation de l'AG du 18 mai 2011:

200.000 BCE

1 BCE donne le droit de souscrire 1 action ordinaire d'une valeur nominale de 0,05 euro avec une prime d'émission de 8,00 euros

Exerçables au plus tard le 18 mai 2016

18.4 Participation des dirigeants et des salariés au capital de la Société

Noms	Nombre d'actions	% capital
Fredrik BRAG	448 267	8,02%
Gérard MILHIET	339 750	6,08%
Arnaud BUTZBACH	72 000	1.29%
Franck ROLLAND	2	0.00%
Sébastien JACQUES	10	0.00%
Sébastien GROSSET	2	0.00%
Nicolas DANO	20	0.00%
Total	860 051	15.39%

18.5 Contrats d'intéressement et de participation

Néant à ce jour.

19 Principaux actionnaires

19.1 Répartition du capital et des droits de vote au 18 mai 2011

À la date du présent Document d'Information et après regroupement par 5 des actions décidé en assemblée générale du 13 décembre 2010, le capital de la Société est composé de 5 588 838 actions:

Noms	Nombre d'actions (non dilué)	% capital
Fondateurs		
Fredrik Brag	448,267	8.01%
Gerard Milhiet	339,750	6.07%
Arnaud Butzbach	72,000	1.29%
Business angels	229,295	4.10%
Actionnaires historiques		
DFJ	1,569,573	28.05%
Allianz / Idinvest	669,504	11.97%
AURIGA Ventures II	735,691	13.15%
University of Chicago	29,778	0.53%
Esther Finance	415,888	7.43%
Entreprises et Patrimoine	95,385	1.70%
Investisseurs Qualifiés (Placement Privé - Mai 2011)	983,673	17.60%
Salariés	34	0.00%
Total	5 588 838	100.00%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

19.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

Noms	Nombre d'actions (non dilué)	% capital
Allianz	669 504	11,98%
Esther Finance	415 888	7,44%

19.3 Droits de vote des principaux actionnaires

À ce jour, toutes les actions émises disposent du même droit de vote.

A la date de la présente Offering Circular, la Société n'envisage pas de mettre en place d'autres formes d'actions prévues par le droit français.

19.4 Contrôle de la Société

A la date du présent document, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

19.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

19.6 Etat des nantissements

Néant.

En garantie des obligations souscrites par Noble Ventures en mai 2009, la Société avait donné diverses garanties. Ces nantissements ont tous été levés le 16 mai 2011.

La Société avait émis en mai 2009 des obligations, pour un montant total de 1.333.000 €. Noble Ventures reconnaît le 12 mai 2011 avoir été réglé de la totalité des sommes qui lui étaient dues en principal, intérêts et frais..

20 Conventions réglementées : principaux actionnaires et opérations avec les apparentés

Se référer au Rapport Spécial sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2010 au chapitre 21 du présent Document d'information.

Il n'existe pas d'autres conventions autres que celles décrites dans ledit rapport spécial et pouvant être assimilées à une convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce français.

21 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

21.1 Informations financières historiques

21.1.1 Comptes consolidés non audités relatifs à l'exercice clos au 31/12/2010

N° SIRET
* Mission Comptes annuels-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2009
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Frais d'établissement	4 414	3 947	466	1 152
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	681 266	644 125	37 141	51 219
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	685 680	648 072	37 608	52 372
	Terrains				
	Constructions	53 347	12 924	40 422	45 757
Actif immobilisé	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	338 278	262 877	75 400	134 747
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	391 626	275 802	115 823	180 504
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Actif immobilisé	Autres immobilisations financières	34 044		34 044	34 044
	Total	34 044		34 044	34 044
	Total de l'actif immobilisé	1 111 361	923 874	187 476	266 921
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	92 066	27 985	64 081	81 710
	Total	92 066	27 985	64 081	81 710
	Avances et acomptes versés sur commandes	44 998		44 998	7 854
	Clients et comptes rattachés	521 031		521 031	531 078
	Autres créances	878 895		878 895	1 107 305
	Capital souscrit et appelé, non versé				
Actif circulant	Total	1 399 927		1 399 927	1 638 384
	Valeurs mobilières de placement	2 808 850		2 808 850	2 707 013
	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	111 534		111 534	209 726
	Total	2 920 385		2 920 385	2 916 739
	Charges constatées d'avance	25 440		25 440	65 452
	Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	4 482 817	27 985	4 454 832	4 710 141
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer	18 517		18 517	32 404
	Primes de remboursement des emprunts	7 109		7 109	12 441
	Ecart de conversion actif				
	Total de l'actif	5 619 795	951 859	4 667 935	5 021 907
(1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
				3 006 659	34 044
Clause de réserve de propriété					2 726 659
Immobilisations			Stocks	Créances clients	

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 217 474)	217 474	217 473
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 935 318	15 935 318
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-15 435 166	-11 852 068
Autres fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 379 316	-3 583 097
	Situation nette avant répartition	-2 661 689	717 625
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		-2 661 689	717 625
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	2 600 000	1 500 000
Total		2 600 000	1 500 000
Dettes	Provisions pour risques	180 091	198 861
	Provisions pour charges	49 858	36 061
Total		229 949	234 922
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	639 361	1 062 882
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	107 963	129 555
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 468 309	280 000
	Total	3 215 633	1 472 437
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	71 168	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 415	231 279
	Dettes fiscales et sociales	708 514	642 799
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 083
Dettes	Autres dettes	54 418	58 438
	Instruments de trésorerie		
Total		990 347	938 601
Produits constatés d'avance		222 526	158 320
Total des dettes et des produits constatés d'avance		4 499 676	2 569 359
Ecart de conversion passif			
Total du passif		4 667 935	5 021 907
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		348 827	834 813
à moins d'un an		4 079 680	1 734 545
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Périodes 01/01/2009 31/12/2009 Durées 12 mois
01/01/2010 31/12/2010 12 mois

* Mission Comptes annuels-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	27 400	11 900	39 300	44 054
Production vendue { Biens	446 341	341 170	787 511	983 933
{ Services	103 030	215 344	318 374	123 445
Chiffre d'affaires net	576 771	568 415	1 145 186	1 151 432
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				1 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			51 451	144 214
Autres produits			893	614
Total			1 197 530	1 297 261
Charges d'exploitation				
Marchandises { Achats			27 023	46 246
{ Variations de stocks			22 095	17 253
Matières premières et autres approvisionnements { Achats			18 693	24 464
{ Variations de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			1 213 544	1 831 599
Impôts, taxes et versements assimilés			73 913	79 480
Salaires et traitements			2 668 122	2 697 434
Charges sociales			789 607	651 354
Dotations - sur immobilisations { amortissements			106 477	159 443
{ provisions				
d'exploitation - sur actif circulant			14 036	13 949
- pour risques et charges			13 797	62 323
Autres charges			75 367	41 400
Total			5 022 678	5 624 947
Résultat d'exploitation	A		-3 825 148	-4 327 686
Opérations financières				
Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)				3 819
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			523 451	59 502
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 146	13 505
Total			534 597	76 827
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 332	3 555
Intérêts et charges assimilées (5)			99 703	82 307
Différences négatives de change			532 538	68 990
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			637 573	154 853
Résultat financier	D		-102 975	-78 026
Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)	E		-3 928 123	-4 405 712

	Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		30 568
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-126 916	
Reprises sur provisions et transferts de charge	150 000	
Total	23 083	30 568
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 251	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		24 438
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	131 230	13 448
Total	134 481	37 886
Résultat exceptionnel	F	-111 398
Participation des salariés aux résultats	G	
Impôt sur les bénéfices	H	-660 205
Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)	-3 379 316	-3 583 097
Renvois		
(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		137
{ incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	-6 716	-41 254
{ incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées		
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

21.1.2 Comptes consolidés non audités relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009

Au : 31/12/2009

N° SIRET

* Mission Comptes annuels-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2008
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	4 414	3 261	1 152	1 926
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	679 994	628 775	51 219	116 738
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
Actif immobilisé	Avances et acomptes				
	Total	684 409	632 036	52 372	118 665
	Terrains				
	Constructions	53 347	7 590	45 757	48 298
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	413 861	279 114	134 747	206 681
Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	467 209	286 704	180 504	254 979
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
Immobilisations financières	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	34 044		34 044	50 472
	Total	34 044		34 044	50 472
	Total de l'actif immobilisé	1 185 662	918 741	266 921	424 117
Stocks	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	95 659	13 949	81 710	112 912
	Total	95 659	13 949	81 710	112 912
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	7 854		7 854	2 722
	Clients et comptes rattachés	531 078		531 078	694 179
	Autres créances	1 107 305		1 107 305	2 693 161
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Total	1 638 384		1 638 384	3 387 340
	Valeurs mobilières de placement	2 707 013		2 707 013	1 393 265
Divers	(dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	209 726		209 726	433 884
	Total	2 916 739		2 916 739	1 827 150
	Charges constatées d'avance	65 452		65 452	71 351
	Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	4 724 090	13 949	4 710 141	5 401 476
Frais d'émission d'emprunts à étaler		32 404		32 404	
Primes de remboursement des emprunts		12 441		12 441	
Ecart de conversion actif					
Total de l'actif		5 954 598	932 690	5 021 907	5 825 594
(1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				34 044	50 472
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				2 726 659	2 124 992
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients	

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 217 473)	217 473	212 414
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 935 318	15 270 491
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-11 852 068	-8 156 992
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 583 097	-3 695 076
	Situation nette avant répartition	717 625	3 630 837
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		717 625	3 630 837
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 780 000	735 000
Total		1 780 000	735 000
Provisions	Provisions pour risques	198 861	150 000
	Provisions pour charges	36 061	22 599
Total		234 922	172 599
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	1 062 882	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	129 555	150 405
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	1 192 437	150 405
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 279	192 839
	Dettes fiscales et sociales	642 799	723 229
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 083	77 567
Dettes	Autres dettes	58 438	54 418
	Instruments de trésorerie		
Total		938 601	1 048 053
Produits constatés d'avance		158 320	88 699
Total des dettes et des produits constatés d'avance		2 289 359	1 287 158
Ecart de conversion passif			
Total du passif		5 021 907	5 825 594
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		834 813	51 892
à moins d'un an		1 454 545	1 235 266
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

CONSO MEDIAN TECHNOLOGIES

Page : 6

Périodes 01/10/2007 31/12/2008 Durées 15 mois
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

* Mission Comptes annuels-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	39 473	4 581	44 054	110 884
Production vendue { Biens Services	360 198 77 945	623 735 45 500	983 933 123 445	1 232 855 106 405
Chiffre d'affaires net	477 616	673 816	1 151 432	1 450 144
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			1 000	-334
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			144 214	39 878
Autres produits			614	8 165
Total			1 297 261	1 497 853
Charges d'exploitation				
Marchandises { Achats Variations de stocks			46 246 17 253	174 859 -79 241
Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			24 464	30 342
Autres achats et charges externes (3)			1 831 599	2 305 818
Impôts, taxes et versements assimilés			79 480	86 925
Salaires et traitements			2 697 434	3 649 930
Charges sociales			651 354	756 902
Dotations d'exploitation { sur immobilisations amortissements provisions			159 443	243 568
sur actif circulant			13 949	54 750
pour risques et charges			62 323	7 514
Autres charges			41 400	26 713
Total			5 624 947	7 258 084
Résultat d'exploitation	A		-4 327 686	-5 760 231
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			3 819	166 558
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			59 502	222 987
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13 505	22 144
Total			76 827	411 690
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 555	
Intérêts et charges assimilés (5)			82 307	405
Différences négatives de change			68 990	225 950
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			154 853	226 355
Résultat financier	D		-78 026	185 335
Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)	E		-4 405 712	-5 574 895
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			30 568	125
Produits exceptionnels sur opérations en capital				18 049
Reprises sur provisions et transferts de charge				30 000
Total			30 568	48 175
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				7 017
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			24 438	17 200
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			13 448	33 534
Total			37 886	57 753
Résultat exceptionnel	F		-7 317	-9 577
Participation des salariés aux résultats	G			
Impôt sur les bénéfices	H		-829 932	-1 889 397
Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)			-3 583 097	-3 695 076
Renvois				
(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs			137	1 054
incidence après impôt des corrections d'erreurs				
(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			-41 254	-1 183
incidence après impôt des corrections d'erreurs				
(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier				
- redevances de crédit-bail immobilier				
(4) Dont produits concernant les entités liées				
(5) Dont intérêts concernant les entités liées				

21.1.3 Détails des comptes consolidés non audités clos au 31 décembre 2010

BILAN ACTIF		31/12/2010	31/12/2009
FRAIS D'ETABLISSEMENT			
20100090	ORG COSTS - FRAIS D'ET	4 414.08	4 414.08
	TOTAL	4 414.08	4 414.08
AMORT. DES FRAIS D'ETABLISSEMENT			
28010090	ACC DEPREC. ORGA COST	-3 947.36	-3 261.81
	TOTAL	-3 947.36	-3 261.81
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIM.			
20510000	LOGICIELS ET BREVETS R&D	673 620.07	672 348.14
20520000	LOGICIELS HORS R&D	7 646.83	7 646.83
	TOTAL	681 266.90	679 994.97
AMORT. OU PROV. CONC, BREV & DROITS SIM.			
28051000	AMORT.IMMO INCORP R&D	-638 429.66	-624 268.04
28052000	AMORT. IMMO INCORP HORS R&D	-5 695.34	-4 507.03
	TOTAL	-644 125.00	-628 775.07
CONSTRUCTIONS			
21450000	AGENCEMENTS S/ SOL D'AUTRUI	53 347.63	53 347.63
	TOTAL	53 347.63	53 347.63
AMORT. OU PROV. DES CONSTRUCTIONS			
28145000	AMORT. AGENCEMT / SOL D'AUTRUI	-12 924.81	-7 590.04
	TOTAL	-12 924.81	-7 590.04
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21810000	AUTRES IMMO, INST GLES, AGT AMENAG	13 350.00	13 350.00
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	13 800.00	13 800.00
21830000	MATERIEL INFORMATIQUE R&D	162 389.44	226 496.15
21830500	MATERIEL INFO- HORS R&D	6 478.62	6 478.62
21830990	COMPUTER & OFFICE FURN	81 059.37	92 535.61
21832000	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE GENERA	27 785.00	27 785.00
21840000	MOBILIER	33 416.12	33 416.12
	TOTAL	338 278.55	413 861.50
AMORT. OU PROV. DES AUTRES IMMO. CORP.			
28181000	AMORT. AUTRES IMMOB. INST. GLES.	-3 283.28	-1 948.28
28182000	AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	-7 465.57	-4 705.57
28183000	ACC DEPRECIATION-AMORT	-153 651.85	-198 621.58

BILAN ACTIF		31/12/2010	31/12/2009
28183050	AMORT. MATER INFO HORS R&D	-3 597.94	-1 564.99
28183090	ACC DEPRECIATION-AMORT	-67 863.36	-54 171.95
28183200	AMORT. MAT BUREAU	-12 635.51	-7 078.51
28184000	AMORT. MOBILIER	-14 380.25	-11 023.62
TOTAL		-262 877.76	-279 114.50
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	34 044.50	34 044.50
TOTAL		34 044.50	34 044.50
MARCHANDISES			
37000000	STOCKS DE MARCHANDISES	80 965.00	95 659.00
37100009	INVENTORY HARDWARE MN	11 101.50	0.00
TOTAL		92 066.50	95 659.00
PROV. SUR MARCHANDISES			
39700000	PROV /DEPRECIATION DES MARCHANDISES	-27 985.00	-13 949.00
TOTAL		-27 985.00	-13 949.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COM.			
40910000	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES	44 998.40	7 854.89
TOTAL		44 998.40	7 854.89
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
41110000	CLIENTS	295 075.87	290 795.56
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	225 955.89	240 283.00
TOTAL		521 031.76	531 078.56
AUTRES CREANCES			
40971000	FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	7 963.53	841.02
42500000	EXPENSE ADVANCE	4 179.11	8 047.59
42500090	EXPENSE ADVANCE	1 867.20	0.00
42520000	AVANCE SUR PAIE	0.00	1 700.00
43100090	ACCRUED TAXES	0.00	667.89
43870000	PROD.A RECEV.ORG.SOCIAUX	0.00	3 418.00
44180000	AVANCES ET SUBVENTIONS A RECEVOIR	99 666.67	226 666.67
44410000	ETAT CREDIT IMPOT RECHERCHE	739 587.00	830 282.00
44566010	TVA DED. S/ DECAISSEMENTS	7 275.56	5 308.49
44566200	TVA RECUP. AUTRICHE	1 971.81	0.00
44566300	TVA RECUP. ALLEMAGNE	1 295.45	1 295.45
44566600	TVA REC ESPAGNE	1 791.14	1 701.64
44567000	CREDIT DE TVA	2 120.00	16 589.00

BILAN ACTIF		31/12/2010	31/12/2009
44583000	TVA FACTURES NON PARVENUES	11 178.00	8 288.00
44870000	DEGREVEMENT A OBTENIR	0.00	2 500.00
TOTAL		878 895.47	1 107 305.75
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
50872000	FPC BP EURO CASH	2 808 850.32	2 707 013.16
TOTAL		2 808 850.32	2 707 013.16
DISPONIBILITES			
51210000	BANK CITIZENS SAVINGS	63 285.53	115 291.75
51210090	BANK	45 163.88	94 397.91
51219000	BANK CITIZENS SAVINGS	39.46	36.60
51241000	BANQUE BPPC USD	3 045.98	0.00
TOTAL		111 534.85	209 726.26
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 920.00	63 095.00
48600090	PREPAID EXP-CHRG CONS	4 520.35	2 357.75
TOTAL		25 440.35	65 452.75
FRAIS EMISSION EMPRUNTS A ETALER			
48160000	FRAIS EMISS EMPRUNT A REPARTIR	18 517.00	32 404.00
TOTAL		18 517.00	32 404.00
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS			
16900000	PRIME RBST OBLIG NOBLE	7 109.00	12 441.00
TOTAL		7 109.00	12 441.00

BILAN PASSIF		31/12/2010	31/12/2009
CAPITAL			
10100000	CAPITAL	217 474.10	217 473.63
	TOTAL	217 474.10	217 473.63
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION , D'APPORT			
10410000	PRIME D'EMISSION	15 919 322.69	15 919 322.69
10450000	BSA 2009	15 996.00	15 996.00
	TOTAL	15 935 318.69	15 935 318.69
REPORT A NOUVEAU			
11900000	REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	-12 803 330.27	-9 948 381.04
11900090	RETAINED EARNINGS (LOSS)	-2 631 836.41	-1 903 687.90
	TOTAL	-15 435 166.68	-11 852 068.94
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
13100000	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	213 000.00	340 000.00
13900000	SUBVENTIONS INSCRITES AU RESULTAT	-213 000.00	-340 000.00
	TOTAL	0.00	0.00
AVANCES CONDITIONNEES			
16740000	AVANCE CONDI OSEO 1.500 KE	1 500 000.00	1 500 000.00
16741000	AVANCE CONDI OSEO 1.375 KE	1 100 000.00	0.00
	TOTAL	2 600 000.00	1 500 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES			
15110000	PROV. POUR RISQUES	180 091.20	48 861.20
15180000	PROV. RISQUE REVER. PAT	0.00	150 000.00
	TOTAL	180 091.20	198 861.20
PROVISIONS POUR CHARGES			
15300000	PROV. IDR	49 858.00	36 061.00
	TOTAL	49 858.00	36 061.00
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
16300000	EMPRUNT OBLIGAT NOBLE	639 361.00	1 062 882.00
	TOTAL	639 361.00	1 062 882.00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABL. CRED.			
16420000	EMPRUNT REGION PACA TAUX 0	107 142.88	128 571.44

BILAN PASSIF		31/12/2010	31/12/2009
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	820.18	984.48
	TOTAL	107 963.04	129 555.92
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS			
16871000	AVANCE COFACE	664 970.80	280 000.00
45518100	C/C DJF ePlanet Ventur	1 200 000.00	0.00
45518200	C/C Auriga Ventures II	600 000.00	0.00
45580000	ASSOCIES - INTERETS COURUS	3 339.00	0.00
	TOTAL	2 468 309.80	280 000.00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COM.			
41910000	AVANCES RECUES SUR COMMANDES	71 168.24	0.00
	TOTAL	71 168.24	0.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			
40110000	FOURNISSEURS	78 726.33	117 658.12
40810000	FOURN. FACTURES NON PARVENUES	148 689.14	113 620.99
	TOTAL	227 415.47	231 279.11
DETTE FISCALES ET SOCIALES			
42820000	ACCRUED VACATION	226 363.00	233 419.00
42820090	ACCRUED VACATION	5 584.79	4 405.21
42821000	PROV. PRIMES OBJECTIFS	41 258.00	49 856.00
42821500	PROV. PRIMES COMMERCIAUX	0.00	7 024.00
42825000	PROV. PRIMES DIRIGEANTS	51 599.00	25 605.00
43100000	ACCRUED TAXES	36 534.00	43 400.00
43710000	ASSEDIC - COTISATIONS CHOMAGE	10 436.00	12 248.00
43730000	REUNICA-CAISSE CPLT RETRAITE ET PRE	103 994.00	107 856.00
43780000	MUTUELLE ARPEGE	14 703.88	16 759.44
43820000	PROV.CS/CONGES PAYES	101 863.00	53 686.00
43821000	PROV.CS/PRIMES OBJECTIFS	18 566.00	12 749.00
43821500	PROV.CS/PRIMES COMMERCIAUX	0.00	3 231.00
43825000	PROV.CS/PRIMES DIRIGEANTS	23 219.00	4 609.00
43861000	TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	16 782.20	16 890.43
43862000	FORMATION PROF. CONTINUE A PAYER	22 829.00	22 975.83
43863000	EFFORT CONSTRUCTION	8 317.28	0.00
43864000	PROV AGEFIPH	6 700.00	0.00
44584000	TVA A REGUL PASSIF	16 516.00	25 345.00
44860000	ETAT-CHARGES A PAYER	3 249.00	2 741.00
	TOTAL	708 514.15	642 799.91
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET CPT. RAT.			
40410000	FOURN. ACHATS D'IMMOBILISATIONS	0.00	6 083.91
	TOTAL	0.00	6 083.91

BILAN PASSIF		31/12/2010	31/12/2009
AUTRES DETTES			
41970000	CLIENTS CREDITEURS	54 418.00	56 648.00
46720000	DEB. CRED DIVERS	0.00	1 790.94
	TOTAL	54 418.00	58 438.94
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	216 689.00	158 320.00
48700090	DEFERRED MAINTENANCE	5 837.47	0.00
	TOTAL	222 526.47	158 320.00

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009	%
VENTES DE MARCHANDISES				
70710000	VENTES MAT INFO FRANCE	27 400.00	39 473.00	-30.59
70711000	VENTES MAT INFO UE	11 900.00	4 581.00	159.77
TOTAL		39 300.00	44 054.00	-10.79
PRODUCTION VENDUE (BIENS)				
70100090	HARDWARE SALES	9 816.17	0.00	NS
70110000	LICENCES LMS LUNG FRANCE	234 524.00	236 563.00	-0.86
70111000	LICENCE LMS LUNG UE	145 250.00	357 418.00	-59.36
70120000	LICENCES LMS COLON FRANCE	0.00	33 000.00	-100.00
70121000	LICENCE LMS COLON UE	0.00	7 500.00	-100.00
70130000	LMS PLATFORM FRANCE	7 735.00	0.00	NS
70131000	LMS PLATFORM UE	0.00	108 975.00	-100.00
70150000	LMS PACS CASTREAM FRANCE	76 641.00	30 375.00	152.32
70151000	LMS PACS CASTREAM UE	52 935.00	45 720.00	15.78
70160000	VENTES LMS RECIST FRANCE	25 091.00	11 952.00	109.93
70161000	LMS RECIST UE	17 220.00	16 622.00	3.60
70162000	LMS RECIST HORS UE	9 000.00	0.00	NS
70163000	LMS LIVER	102 350.00	48 000.00	113.23
70164000	LMS LIVER UE	33 000.00	87 500.00	-62.29
70165000	LMS LIVER HORS UE	45 000.00	0.00	NS
70171000	LMS UPGRADES UE	22 000.00	0.00	NS
70200090	PROFESSIONAL SERVICES REVENUS	3 926.47	0.00	NS
70300090	TRAINING REVENUES	2 944.85	0.00	NS
70880000	AUTRES PDTS D'ACTIV. ANNEXES	77.70	308.03	-74.78
TOTAL		787 511.19	983 933.03	-19.96
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)				
70620000	FORMATIONS FRANCE	22 928.00	12 621.00	81.67
70621000	FORMATIONS UE	16 200.00	2 534.00	539.31
70622000	FORMATIONS HORS UE	5 400.00	0.00	NS
70630000	PREST SERV MAINTEN FR	58 599.00	37 174.00	57.63
70631000	PREST MAINTENANCE UE	34 059.81	33 166.00	2.70
70632000	PREST MAINTENANCE HORS UE	2 760.00	0.00	NS
70633000	INSTALLATION	21 503.00	28 150.50	-23.61
70634000	INSTALLATION UE	21 725.00	9 800.00	121.68
70635000	INSTALLATION HORS UE	10 800.00	0.00	NS
70690000	PRESTATIONS PHARMA HORS UE	90 800.00	0.00	NS
70692000	FORMATION ETRANGER	33 600.00	0.00	NS
TOTAL		318 374.81	123 445.50	157.91
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0.00	1 000.00	-100.00
TOTAL		0.00	1 000.00	-100.00

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009	%
REPRISES SUR AMORT.&PROVIS.,TRANS. CHARG				
78174000	REP / PROV. CREANCES	0.00	54 750.00	-100.00
79118000	TRANSF DE CHARGES	1 793.40	41 662.00	-95.70
79123000	TRANSF.FRAIS FORM AVEC TVA	1 323.00	8 411.71	-84.27
79123100	TRANSF. FRAIS FORM SANS TVA	4 483.00	9 465.28	-52.64
79124000	TRANSF. CHAR AVANT NATURE	43 851.89	29 925.41	46.54
TOTAL		51 451.29	144 214.40	-64.32
AUTRES PRODUITS				
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	893.10	477.20	87.15
77258000	PROD.EX.ANT/AUT.PRODUITS	0.00	137.20	-100.00
TOTAL		893.10	614.40	45.36
ACHATS DE MARCHANDISES				
60710000	ACHAT DE MARCHANDISES (19,6%)	27 023.45	46 246.05	-41.57
TOTAL		27 023.45	46 246.05	-41.57
VARIATION DE STOCK DE MARCH.				
60370000	VAR. STOCKS MARCHANDISES	14 694.00	17 253.02	-14.83
60370090	COGS-HARDWARE EXPENSE	7 401.00	0.00	NS
TOTAL		22 095.00	17 253.02	28.06
ACHATS DE MAT. PREM.& AUTRES APPROV.				
60211000	ACHATS LICENCES ORACLE	15 568.18	22 174.39	-29.79
60222000	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 125.39	2 290.09	36.47
TOTAL		18 693.57	24 464.48	-23.59
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
60612000	ELECTRICITE ET GAZ (CONSOMMATION)	11 912.18	10 649.95	11.85
60630000	PETITS EQUIPEMENTS	10 877.15	18 441.88	-41.02
60640000	OFFICE SUPPLIES	8 890.75	3 491.03	154.67
60640090	OFFICE SUPPLIES	5 227.61	3 265.69	60.08
60660000	CARBURANTS	13 619.38	8 185.03	66.39
61100000	SOUS TRAITANCE TRADUCTION	0.00	14 995.08	-100.00
61110000	SOUS TRAITANCE R&D	6 080.00	85 420.00	-92.88
61115000	SOUS-TRAITANCE GENERAL	16 030.60	0.00	NS
61120000	TELESURVEILLANCE	2 645.12	3 235.43	-18.25
61130000	TRADUCTION AUTOLIQUE	19 437.46	8 505.32	128.53
61300000	LOC. DIVERSES	7 746.76	21 209.64	-63.48
61320000	LOC. IMMOBILIERES	122 899.56	122 878.48	0.02
61320090	OFFICE RENT	27 555.32	27 817.07	-0.94
61350000	LOC. VEHICULE TOURAN	7 273.44	1 728.98	320.68

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009	%
61350100	LOCATION TOURAN HONHSB	7 085.04	0.00	NS
61350200	LOCATION PASSAT CHOIGNA	7 795.68	0.00	NS
61360000	LOC VEHICULE AUDI A4 ALLEMAGNE	0.00	10 432.15	-100.00
61361000	LOCATION 207 EMO	6 393.78	906.00	605.72
61370000	LOCATION CLIO LOUBET	6 532.62	26 128.51	-75.00
61370100	LOCATION CLIO TACHOT	5 047.17	0.00	NS
61400000	CHARGES LOC. & DE CO-PROPR.	23 347.25	23 162.40	0.80
61510000	ENTRETIEN DES LOCAUX	9 181.87	11 277.84	-18.58
61520000	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	2 513.01	950.10	164.50
61540000	ENTRETIEN MAT OUTILLAGE	230.16	555.75	-58.59
61560100	MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 819.75	10 042.36	7.74
61560300	MAINTENANCE INFORMAT AUTOLIQUE	174.00	0.00	NS
61600000	BUSINESS INSURANCE	17 191.61	17 014.51	1.04
61600090	BUSINESS INSURANCE	1 095.30	1 247.16	-12.18
61610000	ASSURANCE COFACE	25 000.00	35 000.00	-28.57
61690000	ASSURANCE HOMME CLEF	1 291.94	1 247.91	3.53
61710000	ETUDES RECH AUTOLIQUE	8 265.94	2 381.15	247.14
61810000	DOCUMENTATION	3 435.89	672.05	411.26
61850090	TRADE SHOW	0.00	7 144.25	-100.00
61851000	SALONS SCIENTIFIQUES	16 996.84	56 751.71	-70.07
61851010	SALONS SCIENTIFIQUES AUTOLIQUE	42 443.25	82 156.17	-48.34
62110000	INTERIMAIRES	0.00	4 856.02	-100.00
62202000	HONORAIRE JURIDIQUE	49 565.97	56 967.78	-12.99
62260000	HONORAIRES	164 162.98	99 492.99	65.00
62260190	ACCOUNTING FEES	28 338.45	39 479.23	-28.22
62260290	LEGAL FEES-HONORAIRES	397.03	10 184.18	-96.10
62260390	PROFESSIONAL FEES	1 448.67	13 671.20	-89.40
62261000	HONORAIRES AUTOLIQUE	17 659.13	51 111.05	-65.45
62261090	CONSULTING FEES	22 652.70	156 400.76	-85.52
62263000	HONOR CERTIFICAT ISO	7 725.00	51 731.25	-85.07
62264000	HONOR CERTIFICAT ISO AUTOLIQUE	15 919.72	10 828.00	47.02
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	593.85	1 934.30	-69.30
62280000	HONORAIRES RECRUTEMENT	2 450.00	16 450.00	-85.11
62310000	ADVERTISING EXP	37 368.09	58 347.84	-35.96
62310090	ADVERTISING EXP	0.00	1 764.64	-100.00
62310100	PUBLICITE AUTOLIQUE	1 309.00	9 299.45	-85.92
62340000	CADEAUX	339.00	926.03	-63.39
62380000	DIVERS, DONS	100.00	1 318.44	-92.42
62410000	FRAIS TRANSPORTS	5 885.79	13 280.43	-55.68
62410100	FRAIS TRANSP AUTOLIQ	0.00	1 070.06	-100.00
62420000	TRANSPORTS/VENTES	1 913.15	0.00	NS
62510000	TRAVEL EXPENSES	12 760.77	32 038.16	-60.17
62510090	TRAVEL EXPENSES	36 798.20	114 430.76	-67.84
62510100	DEPLAC. F.BRAG	55 034.52	69 278.28	-20.56
62510200	DEPLAC. G.MILHIET	14 260.35	37 214.01	-61.68
62510300	DEPLAC. M.BUTZBACH	6 852.17	16 027.93	-57.25
62510400	DEPLAC. AUFFRET	1 670.07	20 228.91	-91.74
62510600	DEPLAC. DANO	4 033.24	0.00	NS

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009	%
62510700	DEPLAC. IMBERNON	0.00	659.38	-100.00
62510800	DEPLAC. LAMY	278.59	1 254.35	-77.79
62510900	DEPLAC. CHARBONNIER	0.00	1 865.37	-100.00
62511100	DEPLAC. GROSSET	348.78	3 584.15	-90.27
62511300	DEPLAC. MACIAS	7 598.48	18 040.72	-57.88
62511400	DEPLAC. CAMPAGNO	67.86	5 065.04	-98.66
62511500	DEPLAC. DUFLOU	0.00	2 646.58	-100.00
62511600	DEPLAC. LORENZO	28 119.16	32 113.04	-12.44
62511700	DEPLAC. OUBAICHE	0.00	128.40	-100.00
62511800	DEPLAC. LEYGUES	999.23	2 350.68	-57.49
62512500	DEPLAC. EMO	12 620.51	24 297.80	-48.06
62512600	DEPLAC. LASTARRIA	19 036.29	30 263.64	-37.10
62512900	DEPLAC. LOUBET	15 241.03	14 922.09	2.14
62513100	DEPLAC. MAZOYER	0.00	4 305.24	-100.00
62513300	DEPLAC. JACQUES	1 798.72	0.00	NS
62513400	DEPLAC. SEKFALI	0.00	3 333.05	-100.00
62513500	DEPLAC. ROLLAND	1 240.41	4 192.14	-70.41
62514100	DEPLAC. KETRANJ	151.99	0.00	NS
62514300	DEPLAC. VIENNOIS	1 095.54	215.91	407.41
62514400	DEPLAC. HOHNSBEEN	9 580.90	9 084.52	5.46
62514500	DEPLAC. DEGALLAIX	6 841.11	1 971.22	247.05
62520000	DEPLAC. CONSULTANT ERB	0.00	416.21	-100.00
62520300	DEPLAC. CETIKBILEK	0.00	176.48	-100.00
62520500	DEPLAC. SEILLE	80.00	0.00	NS
62520600	DEPLAC. NOEL	2 285.03	8 776.09	-73.96
62520800	DEPLAC. CHAMPAIN	0.00	1 359.87	-100.00
62520900	DEPLAC. LEVEL	0.00	291.01	-100.00
62521100	DEPLAC. BEAUMONT	0.00	536.66	-100.00
62521200	DEPLAC. CASSISI EVA	0.00	50.00	-100.00
62521300	DEPLAC. TACHOT JULIEN	14 379.67	15 746.93	-8.68
62521500	DEPLAC. TODARO SANDRA	0.00	8 178.01	-100.00
62521600	DEPLAC. ULPiano ELODIE	0.00	50.00	-100.00
62521700	DEPLAC. VIALARD	15 622.02	19 446.42	-19.67
62521800	DEPLAC. CHOIGNARD	10 364.33	5 609.45	84.77
62521900	DEPLAC. THINNES	13 115.02	0.00	NS
62570000	MEALS	17 117.89	11 521.14	48.58
62570090	MEALS	7 594.24	20 068.28	-62.16
62610000	POSTAGE	3 446.42	2 780.05	23.97
62610090	POSTAGE	1 823.45	5 577.11	-67.30
62620000	TELEPHONE	63 643.23	57 383.10	10.91
62620090	TELEPHONE	5 251.00	8 489.59	-38.15
62620100	TELEPHONIE UE	0.00	404.67	-100.00
62630090	INTERNET	866.64	1 144.43	-24.27
62700000	BANK FEES-FRAIS BANCAI	4 170.59	6 531.86	-36.15
62700090	BANK FEES-FRAIS BANCAI	687.89	943.74	-27.11
62810000	COTISATIONS	4 331.40	6 388.45	-32.20
62811000	COTISATIONS AUTOLIQUEDE	3 013.38	5 090.59	-40.80
67210000	CH/EX.ANT/SERV.EXT.	-3 530.14	-20 879.09	-83.09
TOTAL		1 213 544.94	1 831 599.67	-33.74

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	16 724.77	16 075.38	4.04
63130000	FORMATION PROF CONTINUE	22 751.44	22 974.29	-0.97
63131000	FRAIS FORMATION	2 330.00	29 090.00	-91.99
63140000	EFFORT CONSTRUCTION	5 553.00	0.00	NS
63150000	AGEFIPH	6 700.00	0.00	NS
63511000	CET	2 998.00	348.00	765.90
63512000	TAXES FONCIERES	4 921.02	4 859.61	1.26
63514000	TAXE SUR VEHICULES SOCIETES	5 430.00	3 510.00	54.70
63520000	ORGANIC	1 957.00	1 710.00	14.44
63540000	DROITS ENREG. ET TIMBRES	0.00	430.00	-100.00
63720000	TAXES ORG. PUB INTERN	1 595.28	0.00	NS
63780000	TAXES DIVERSES	2 954.83	485.00	509.24
TOTAL		73 913.32	79 480.28	-7.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
64110000	SALARIES	2 467 946.50	2 483 779.68	-0.64
64110090	SALARIES	120 814.45	182 957.66	-33.97
64120000	ACCURED VACATIONS	-7 056.00	52 212.00	-113.51
64120090	ACCURED VACATIONS	842.87	-4 031.36	-120.91
64130000	BONUSES EXPENSE	-8 598.00	4 646.00	-285.06
64130090	BONUSES EXPENSE	54 366.48	51 185.70	6.21
64135000	VAR PROV PRIME COMMERCIAUX	-7 024.00	-2 883.00	143.64
64140000	VAR PROV RTT	0.00	-12 175.91	-100.00
64145000	INDEM.LICENCIEMT & RUP	11 775.26	0.00	NS
64150000	VAR. PRIME DIRIGEANTS	25 994.00	-79 584.00	-132.66
64170090	CAR ALLOWANCES	9 061.08	21 327.38	-57.51
TOTAL		2 668 122.64	2 697 434.15	-1.09
CHARGES SOCIALES				
64510000	FICA	211 833.67	193 986.35	9.20
64510090	FICA	12 595.94	17 130.38	-26.47
64511000	INDEMNITE TRANSPORT	30.00	78.00	-61.54
64520090	SUI	281.35	2 478.60	-88.65
64530000	COT. RETRAITE REUNICA	265 156.22	261 875.51	1.25
64530090	FUTA BARKER WI	84.57	199.06	-57.52
64534000	MUTUELLE ARPEGE	40 506.32	38 303.73	5.75
64540000	COT. ASSEDIC	90 428.43	87 859.05	2.92
64541000	ASSUR. GSC DIRIGEANTS	30 344.00	18 182.00	66.89
64542000	CONVENTION CRP	8 955.68	0.00	NS
64550000	HEALTH INSURANCE	2 845.14	3 438.25	-17.25
64550090	HEALTH INSURANCE	6 867.03	10 824.41	-36.56
64560090	BENEFITS	532.22	760.82	-30.05
64580200	VAR PROV CH / CP	48 177.00	13 820.00	248.60
64580300	VAR PROV CH / PRIMES OBJECTIFS	5 817.00	3 707.00	56.92

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2010	31/12/2009	%
64580400	PROV.CH.SOC RTT	0.00	-2 435.18	-100.00
64580500	VAR. CH. / PRIME DIRIGEANTS	18 610.00	-13 213.00	-240.85
64583500	VAR. PROV.CHARG PRIME COMMERCIAUX	-3 231.00	-1 326.00	143.67
64700000	TITRES RESTAURANT	43 116.00	34 532.00	24.88
64710000	FRAIS SUR TITRES RESTAURANT	806.63	658.19	22.55
64800000	AUTRES FRAIS PERSONNEL	2 753.00	2 366.04	16.35
64910000	INDEM. JOURN. PERCUES	6 285.16	-1 495.23	-520.35
67245000	CH/EX.ANT/CH.PERSONNEL	-3 186.40	-20 375.28	-84.36
TOTAL		789 607.96	651 354.70	21.23
DOTATIONS AUX AMORT.SUR IMMOBILISATIONS				
68111000	DEPRECIATION	25 856.62	54 545.91	-52.80
68111090	DEPRECIATION	26 032.53	24 918.57	4.47
68111100	DOT.AMORT LOGICIEL HORS R&D	1 188.31	646.53	83.80
68112000	DOT.AMORT.IMMOB.CORP.	39 513.33	70 074.07	-43.61
68120000	DOT.CHARGES A REPARTIR	13 887.00	9 258.00	50.00
TOTAL		106 477.79	159 443.08	-33.22
DOT. D'EXPLOITATIONS SUR ACTIFS CIRC.				
68173000	DOT.PROVISION STOCKS	14 036.00	13 949.00	0.62
TOTAL		14 036.00	13 949.00	0.62
DOTATION D'EXPLOIT. POUR RISQUES & CHARGES				
68150000	DOT PROV IDR	13 797.00	13 462.00	2.49
68151000	DOT. PROV. CHARGES EXPLOITAT*	0.00	48 861.20	-100.00
TOTAL		13 797.00	62 323.20	-77.86
AUTRES CHARGES				
65110000	REDEVANCES POUR CONCES., BREVETS ...	11 926.71	11 080.00	7.84
65300000	JETONS DE PRESENCE	63 000.00	30 000.00	110.00
65800000	MISC. FEES	440.60	320.34	37.54
TOTAL		75 367.31	41 400.34	82.05
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0.00	3 809.84	-100.00
76800090	INTEREST EARNED WI	0.00	9.55	-100.00
TOTAL		0.00	3 819.39	-100.00
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
76800000	GAIN DE CHANGE	2 057.83	733.14	180.69
76610090	UNREALIZED EXCH GAIN	521 393.65	58 769.56	787.18
TOTAL		523 451.48	59 502.70	779.71

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2010	31/12/2009	%
PROD.NETS / CESSIONS DE VAL. MOB. DE PLAC			
76700000 PRDTS NETS/CESSIONS VMP	11 146.45	13 505.07	-17.46
TOTAL	11 146.45	13 505.07	-17.46
DOTATIONS FINANCIERES AUX AMORT. & PROVI			
68610000 DOTATION PRIME RBST	5 332.00	3 555.00	49.99
TOTAL	5 332.00	3 555.00	49.99
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
66150000 INTÉRÊTS C/C ASSOCIES	3 339.00	0.00	NS
66160000 INTERETS BANCAIRES	3 357.08	1 455.90	130.58
66800000 INTERETS S/EMPRUNT OBLIGAT	93 007.00	80 852.00	15.03
TOTAL	99 703.08	82 307.90	21.13
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
68600000 PERTE DE CHANGE	2 025.83	1 791.21	13.10
68610090 UNREALIZED EXCH LOSS	530 512.38	67 199.27	689.48
TOTAL	532 538.21	68 990.48	671.90
PRODUITS EXCEPT. SUR OP. DE GESTION			
77100000 PROD.EXCEPTIONNELS GESTION	0.00	30 568.57	-100.00
TOTAL	0.00	30 568.57	-100.00
PRODUITS EXCEPT. SUR OP. EN CAPITAL			
77510000 PDTS CESSIONS ELEMENTS ACTIFS	83.61	0.00	NS
77710000 QPART SUBV. VIREE AU RESULTAT	-127 000.00	0.00	NS
TOTAL	-126 916.39	0.00	NS
REPRISES SUR PROVISIONS & TRANSF. CHARGE			
78750000 REPR. PROV. RISQUE REVERSEMENT	150 000.00	0.00	NS
TOTAL	150 000.00	0.00	NS
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATION DE GESTION			
67120000 PENALITES AMENDES	128.85	0.00	NS
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT. (GESTION)	3 122.89	0.00	NS
TOTAL	3 251.74	0.00	NS
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATION EN CAPITAL			
67520000 VALEUR COMPTABLE ELTS ACTIF CEDES	0.00	24 438.11	-100.00
TOTAL	0.00	24 438.11	-100.00

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2010	31/12/2009	%
DOTATIONS EXCEPT.AUX AMORT. ET PROV.			
68710000 DOT/AMORT. EXCEPT. IMMOBILISATIONS	0.00	13 448.30	-100.00
68751000 PROVISION POUR RISQUES	131 230.00	0.00	NS
TOTAL	131 230.00	13 448.30	875.81
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
69510090 CORPORATE TAX	151.02	349.04	-56.73
69930000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	-660 357.00	-830 282.00	-20.47
TOTAL	-660 205.98	-829 932.96	-20.45

21.1.4 Détails des comptes consolidés non audités clos au 31 décembre 2009

BILAN ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
FRAIS D'ETABLISSEMENT			
20100090	ORG COSTS - FRAIS D'ET	4 414.08	4 414.08
	TOTAL	4 414.08	4 414.08
AMORT. DES FRAIS D'ETABLISSEMENT			
28010090	ACC DEPREC. ORGA COST	-3 261.81	-2 487.46
	TOTAL	-3 261.81	-2 487.46
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIM.			
20510000	LOGICIELS ET BREVETS	672 348.14	661 801.71
20520000	LOGICIELS HORS R&D	7 646.83	4 649.95
	TOTAL	679 994.97	696 451.66
AMORT. OU PROV. CONC. BREV & DROITS SIM.			
28051000	AMORT.IMMO INCORP.	-624 268.04	-575 852.59
28052000	AMORT. IMMO INCORP HORS R&D	-4 507.03	-3 860.50
	TOTAL	-628 775.07	-579 713.09
CONSTRUCTIONS			
21450000	AGENCEMENTS S/ SOL D'AUTRUI	53 347.63	50 675.08
	TOTAL	53 347.63	50 675.08
AMORT. OU PROV. DES CONSTRUCTIONS			
28145000	AMORT. AGENCEMT / SOL D'AUTRUI	-7 590.04	-2 376.59
	TOTAL	-7 590.04	-2 376.59
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21810000	AUTRES IMMO, INST GLES, AGT AMENAG	13 350.00	13 350.00
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	13 800.00	13 800.00
21830000	MATERIEL INFORMATIQUE	226 496.15	219 282.46
21830500	MATERIEL INFO- HORS R&D	6 478.62	1 601.05
21830990	COMPUTER & OFFICE FURN	92 535.61	77 693.20
21831000	MATERIEL DEMONSTATION	0.00	24 488.00
21832000	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE GENERA	27 785.00	24 200.00
21840000	MOBILIER	33 416.12	33 416.12
	TOTAL	413 861.50	407 830.83
AMORT. OU PROV. DES AUTRES IMMO. CORP.			
28181000	AMORT. AUTRES IMMOB. INST. GLES.	-1 948.28	-613.28
28182000	AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	-4 705.57	-1 945.57

BILAN ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
28183000	AMORT.MATERIEL INFORMATIQUE	-198 621.58	-152 588.02
28183050	AMORTISST MATER INFO HORS R&D	-1 564.99	-204.14
28183090	ACC DEPRECIATION-AMORT	-54 171.95	-30 027.74
28183100	AMORTIS MATERIEL DEMONSTRATION	0.00	-8 142.10
28183200	AMORT MAT BUREAU	-7 078.51	-1 961.53
28184000	AMORT. MOBILIER	-11 023.62	-7 666.99
TOTAL		-279 114.50	-201 149.37
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
27500000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	34 044.50	50 472.50
TOTAL		34 044.50	50 472.50
MARCHANDISES			
37000000	STOCKS DE MARCHANDISES	95 659.00	112 912.02
TOTAL		95 659.00	112 912.02
PROV. SUR MARCHANDISES			
39700000	PROVISION SUR STOCK	-13 949.00	0.00
TOTAL		-13 949.00	0.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COM.			
40910000	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES	7 854.89	2 722.00
TOTAL		7 854.89	2 722.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
41110000	CLIENTS	290 795.56	638 448.47
41600000	CLIENTS DOUTEUX	0.00	65 481.00
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	240 283.00	45 000.00
TOTAL		531 078.56	748 929.47
PROV. SUR CLIENTS & COMPTES RATTACHES			
49100000	PROVISION SUR CLIENTS	0.00	-54 750.00
TOTAL		0.00	-54 750.00
AUTRES CREANCES			
40971000	FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	841.02	1 670.74
42500000	PERSONNEL, ACOMPTES ET AVANCES	8 047.59	19 305.66
42510000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	0.00	2 035.12
42520000	AVANCE SUR PAIE	1 700.00	0.00
43100090	ACCRUED TAXES	667.89	691.36
43870000	PROD.A RECEV.ORG.SOCIAUX	3 418.00	19 683.90

BILAN ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
44180000	AVANCES ET SUBVENTIONS A RECEVOIR	226 666.67	226 666.67
44410000	ETAT CREDIT IMPOT RECHERCHE	830 282.00	2 408 379.00
44430000	CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE	0.00	1 744.00
44566000	TVA/ BIENS ET SERVICES 19,6%	0.00	209.13
44566010	TVA DED. S/ DECAISSEMENTS	5 308.49	6 488.91
44566300	TVA RECUP ALLEMAGNE	1 295.45	0.00
44566600	TVA REC ESPAGNE	1 701.64	0.00
44567000	CREDIT DE TVA	16 589.00	0.00
44583000	TVA FACTURES NON PARVENUES	8 288.00	6 287.00
44870000	DEGREVEMENT A OBTENIR	2 500.00	0.00
TOTAL		1 107 305.75	2 693 161.49
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
50710000	CERTIFICATS DE DEPOT	0.00	1 200 000.00
50870000	SICAV NATEXIS	0.00	193 265.51
50872000	FPC BP EURO CASH	2 707 013.16	0.00
TOTAL		2 707 013.16	1 393 265.51
DISPONIBILITES			
51210000	BPPCA EUROS	115 291.75	329 323.05
51210090	BANK	94 397.91	91 972.55
51219000	BANK CITIZENS SAVINGS	36.60	4 590.99
51870000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	0.00	7 998.08
TOTAL		209 726.26	433 884.67
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	63 095.00	69 255.00
48600090	PREPAID EXP-CHRG CONS	2 357.75	2 096.54
TOTAL		65 452.75	71 351.54
FRAIS EMISSION EMPRUNTS A ETALER			
48160000	FRAIS EMISS EMPRUNT A REPARTIR	32 404.00	0.00
TOTAL		32 404.00	0.00
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS			
16900000	PRIME RBST OBLIG NOBLE	12 441.00	0.00
TOTAL		12 441.00	0.00

BILAN PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
CAPITAL			
10100000	CAPITAL	217 473.63	212 414.43
	TOTAL	217 473.63	212 414.43
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION , D'APPORT			
10410000	PRIME D'EMISSION	15 919 322.69	15 270 491.80
10450000	BSA 2009	15 996.00	0.00
	TOTAL	15 935 318.69	15 270 491.80
REPORT A NOUVEAU			
11900000	REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	-9 948 381.04	-7 311 399.43
11900090	RETAINED EARNINGS (LOSS)	-1 903 687.90	-845 593.39
	TOTAL	-11 852 068.94	-8 156 992.82
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
13100000	SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS	340 000.00	340 000.00
13900000	SUBVENTIONS INSCRITES AU RESULTAT	-340 000.00	-340 000.00
	TOTAL	0.00	0.00
AVANCES CONDITIONNEES			
16740000	AVANCE CONDI ANVAR	1 500 000.00	735 000.00
16743000	AVANCE COFACE	280 000.00	0.00
	TOTAL	1 780 000.00	735 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES			
15110000	PROVISION POUR LITIGES	48 861.20	0.00
15180000	PROV. RISQUE REVER. PAT	150 000.00	150 000.00
	TOTAL	198 861.20	150 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES			
15300000	PROVISION IDR	36 061.00	22 599.00
	TOTAL	36 061.00	22 599.00
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
16300000	EMPRUNT OBLIGAT NOBLE	1 062 882.00	0.00
	TOTAL	1 062 882.00	0.00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABL. CRED.			
16420000	EMPRUNTS REGION PACA TAUX 0	128 571.44	150 000.00

BILAN PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	984.48	405.24
TOTAL		129 555.92	150 405.24
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			
40110000	FOURNISSEURS	117 658.12	66 667.86
40810000	FOURN. FACTURES NON PARVENUES	113 620.99	126 171.76
TOTAL		231 279.11	192 839.62
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
42100000	PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES	0.00	4 485.78
42820000	PROV. CONGES PAYES	233 419.00	181 207.00
42820090	ACCUEIL VACATION	4 405.21	8 634.64
42821000	PROV. PRIMES OBJECTIFS	49 856.00	45 210.00
42821500	PROV. PRIMES COMMERCIAUX	7 024.00	9 907.00
42822000	PROV. RTT	0.00	12 175.91
42825000	PROV. PRIMES DIRIGEANTS	25 605.00	105 189.00
43100000	URSSAF	43 400.00	56 540.00
43710000	ASSEDIC - COTISATIONS CHOMAGE	12 248.00	11 591.00
43730000	REUNICA-CAISSE CPLT RETRAITE ET PRE	107 856.00	106 327.91
43780000	MUTUELLE ARPEGE	16 759.44	15 900.70
43820000	PROV.CS/CONGES PAYES	53 686.00	39 866.00
43821000	PROV.CS/PRIMES OBJECTIFS	12 749.00	9 042.00
43821500	PROV.CS/PRIMES COMMERCIAUX	3 231.00	4 557.00
43822000	PROV.CS/PROV. RTT	0.00	2 435.18
43825000	PROV.CS/ PRIMES DIRIGEANTS	4 609.00	17 822.00
43861000	TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	16 890.43	16 824.05
43862000	FORMATION PROF. CONTINUE A PAYER	22 975.83	34 638.94
44550000	TVA A DECAISSER	0.00	37 461.00
44584000	TVA A REGUL PASSIF	25 345.00	0.00
44860000	ETAT-CHARGES A PAYER	2 741.00	3 414.00
TOTAL		642 799.91	723 229.11
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET CPT. RAT.			
40410000	FOURN. ACHATS D'IMMOBILISATIONS	6 083.91	18 452.46
40840000	FOURN. IMMOB.FACTURES NON PARVENUES	0.00	59 114.62
TOTAL		6 083.91	77 567.08
AUTRES DETTES			
41970000	CLIENTS CREDITEURS	56 648.00	54 418.00
46720000	DEB. CRED DIVERS	1 790.94	0.00
TOTAL		58 438.94	54 418.00

BILAN PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	158 320.00	88 699.00
TOTAL		158 320.00	88 699.00

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2009	31/12/2008	%
VENTES DE MARCHANDISES				
70710000	VENTES MAT INFO FRANCE	39 473.00	83 884.00	-52.94
70711000	VENTES MAT INFO UE	4 581.00	27 000.00	-83.03
TOTAL		44 054.00	110 884.00	-60.27
PRODUCTION VENDUE (BIENS)				
70110000	LICENCES LMS LUNG FRANCE	236 563.00	500 662.98	-52.75
70111000	LICENCE LMS LUNG UE	357 418.00	242 750.00	47.24
70120000	LICENCES LMS COLON FRANCE	33 000.00	57 750.00	-42.86
70121000	LICENCE LMS COLON UE	7 500.00	0.00	NS
70130000	LMS PLATFORM FRANCE	0.00	136 691.00	-100.00
70131000	LMS PLATFORM UE	108 975.00	98 900.00	10.19
70150000	LMS PACS CASTREAM FRANCE	30 375.00	46 628.00	-34.86
70151000	LMS PACS CASTREAM UE	45 720.00	8 000.00	471.50
70160000	VENTES LMS RECI ST FRANCE	11 952.00	28 800.00	-58.50
70161000	LMS RECI ST UE	16 622.00	8 250.00	101.48
70163000	LMS LIVER	48 000.00	31 500.00	52.38
70164000	LMS LIVER UE	87 500.00	82 500.00	6.06
70880000	AUTRES PDTS D'ACTIV. ANNEXES	308.03	0.00	NS
70910000	R.R.R./VENTES PRODUITS FINIS 20,6%	0.00	-9 576.80	-100.00
TOTAL		983 933.03	1 232 855.18	-20.19
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)				
70620000	FORMATIONS FRANCE	12 621.00	35 503.67	-64.45
70621000	FORMATIONS UE	2 534.00	12 812.00	-80.22
70630000	PREST SERV MAINTEN FR	37 174.00	24 271.00	53.16
70631000	PREST MAINTENANCE UE	33 166.00	3 758.00	782.54
70633000	INSTALLATION	28 150.50	12 564.00	124.06
70634000	INSTALLATION UE	9 800.00	15 113.00	-35.16
70810000	GARANTIE LOGICIELS	0.00	1 915.00	-100.00
70811000	GARANTIE LOGICIEL UE	0.00	469.00	-100.00
TOTAL		123 445.50	106 405.67	16.01
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000.00	-334.92	-398.58
TOTAL		1 000.00	-334.92	-398.58
REPRISES SUR AMORT.&PROVIS.,TRANS. CHARG				
78174000	REP / PROV. CREANCES	54 750.00	0.00	NS
79118000	TRANSF DE CHARGES	41 662.00	0.00	NS
79123000	TRANSF. CHARGES FORMATIONS	8 411.71	7 310.00	15.07
79123100	TRANSF.FRAIS FORM SANS TVA	9 465.28	0.00	NS
79124000	TRANSF CHARGES PERSONNEL	29 925.41	32 568.23	-8.11
TOTAL		144 214.40	39 878.23	261.64

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2009	31/12/2008	%
AUTRES PRODUITS				
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	477.20	7 110.91	-93.29
77258000	PROD.EX.ANT/AUT.PRODUITS	137.20	1 054.63	-86.99
TOTAL		614.40	8 165.54	-92.48
ACHATS DE MARCHANDISES				
60710000	ACHAT DE MARCHANDISES (19,6%)	46 246.05	174 859.62	-73.55
TOTAL		46 246.05	174 859.62	-73.55
VARIATION DE STOCK DE MARCH.				
60370000	VAR. STOCKS MARCHANDISES	17 253.02	-79 241.02	-121.77
TOTAL		17 253.02	-79 241.02	-121.77
ACHATS DE MAT. PREM.& AUTRES APPROV.				
60211000	ACHATS LICENCES ORACLE	22 174.39	29 318.98	-24.37
60222000	PRODUITS D'ENTRETIEN	2 290.09	1 023.38	123.78
TOTAL		24 464.48	30 342.36	-19.37
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
60612000	ELECTRICITE ET GAZ (CONSOMMATION)	10 649.95	4 501.43	136.59
60612055	ELECTRICITE (ABONNEMENTS) (5,5%)	0.00	496.28	-100.00
60630000	PETITS EQUIPEMENTS	18 441.88	21 145.16	-12.78
60631000	PETIT EQUIPEMENT INTRACO	0.00	930.00	-100.00
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 491.03	21 908.86	-84.07
60640090	OFFICE SUPPLIES	3 265.69	19 809.11	-83.51
60660000	CARBURANTS	8 185.03	3 604.60	127.07
61100000	S/T GENERALE	14 995.08	51 311.24	-70.78
61110000	SOUS TRAITANCE R&D	85 420.00	90 612.00	-5.73
61120000	TELESURVEILLANCE	3 235.43	2 803.52	15.41
61130000	S/TRAITANCE AUTOLIQUEE	8 505.32	0.00	NS
61300000	LOC. DIVERSES	21 209.64	91 200.90	-76.74
61320000	LOC. IMMOBILIERES	122 878.48	141 481.88	-13.15
61320090	OFFICE RENT	27 817.07	25 376.45	9.62
61350000	LOC. VEHICULE TOURAN	1 728.98	8 499.30	-79.66
61360000	LOC VEHICULE AUDI A4 ALLEMAGNE	10 432.15	16 746.89	-37.71
61361000	LOCATION 207 EMO	906.00	0.00	NS
61370000	LOCATION CLIO*2 LOUBET+TACHOT	26 128.51	0.00	NS
61400000	CHARGES LOC. & DE CO-PROPR.	23 162.40	47 951.08	-51.70
61510000	ENTRETIEN DES LOCAUX	11 277.84	14 987.64	-24.75
61520000	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	950.10	75.30	*
61540000	ENTRETIEN MAT OUTILLAGE	555.75	799.50	-30.49
61560100	MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 042.36	6 401.46	56.88
61600000	ASSURANCES	17 014.51	21 227.99	-19.85

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2009	31/12/2008	%
61600090	BUSINESS INSURANCE	1 247.16	7 271.41	-82.85
61602000	MAINTENANCE STANDARD TELEPHONIQUE	0.00	1 428.48	-100.00
61610000	ASSURANCE COFACE	35 000.00	0.00	NS
61690000	ASSURANCE HOMME CLEF	1 247.91	868.53	43.68
61700000	ETUDES ET RECHERCHES FR	0.00	7 800.00	-100.00
61710000	ETUDES RECH AUTOLIQUE	2 381.15	41 828.06	-94.31
61810000	DOCUMENTATION	672.05	243.18	176.36
61811000	ACHAT DOCUMENTATION INTRA	0.00	593.00	-100.00
61850000	COLLOQUES SEMINAIRES	0.00	2 780.58	-100.00
61850090	TRADE SHOW	7 144.25	13 963.19	-48.84
61851000	SALONS SCIENTIFIQUES	56 751.71	103 509.50	-45.17
61851010	SALON SCIENTIFIQUES AUTOLIQUE	82 156.17	61 343.89	33.93
62110000	INTERIMAIRES	4 856.02	32 635.57	-85.12
62202000	HONORAIRES JURIDIQUE	56 967.78	31 464.55	81.05
62260000	HONORAIRES	99 492.99	186 685.57	-46.71
62260190	ACCOUNTING FEES	39 479.23	47 623.98	-17.10
62260290	LEGAL FEES-HONORAIRES	10 184.18	15 276.27	-33.33
62260390	PROFESSIONAL FEES	13 671.20	15 018.40	-8.97
62261000	HONORAIRES AUTOLIQUE	51 111.05	87 753.79	-41.76
62261090	CONSULTING FEES	156 400.76	12 469.37	*
62262000	HONORAIRES COMITE DIRECTION	0.00	7 500.00	-100.00
62263000	HONOR CERTIFICAT ISO	51 731.25	0.00	NS
62264000	HONOR CERTIFICAT ISO AUTOLIQUE	10 828.00	0.00	NS
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	1 934.30	535.13	261.46
62280000	REMUNERATION INTERMEDIAIRE	16 450.00	0.00	NS
62310000	PUBLICITE	58 347.84	54 131.39	7.79
62310090	ADVERTISING EXP	1 764.64	9 945.89	-82.26
62310100	PUBLICITE AUTOLIQUE	9 299.45	22 462.16	-58.60
62340000	CADEAUX	926.03	3 109.59	-70.22
62380000	DIVERS, DONS	1 318.44	1 150.00	14.65
62410000	FRAIS TRANSPORTS	13 280.43	32 501.98	-59.14
62410100	FRAIS TRANSP AUTOLIQ	1 070.06	2 872.75	-62.75
62420000	TRANSPORTS/VENTES	0.00	1 981.62	-100.00
62510000	VOYAGES DEPLACMTS	32 038.16	237.91	*
62510090	TRAVEL EXPENSES	114 430.76	155 222.15	-26.28
62510100	DEPLAC. F.BRAG	69 278.28	87 605.61	-20.92
62510200	DEPLAC. G.MILHET	37 214.01	75 439.89	-50.67
62510300	DEPLAC. M.BUTZBACH	16 027.93	15 949.84	0.49
62510400	DEPLAC. AUFFRET	20 228.91	11 432.04	76.95
62510600	DEPLAC. DANO	0.00	214.29	-100.00
62510700	DEPLAC. IMBERNON	659.38	1 257.83	-47.58
62510800	DEPLAC. LAMY	1 254.35	2 010.53	-37.61
62510900	DEPLAC. CHARBONNIER	1 865.37	6 975.14	-73.26
62511000	DEPLAC. DECIS	0.00	2 283.83	-100.00
62511100	DEPLAC. GROSSET	3 584.15	9 138.13	-60.78
62511300	DEPLAC. MACIAS	18 040.72	18 501.35	-2.49
62511400	DEPLAC. CAMPAGNO	5 065.04	2 806.96	80.45
62511500	DEPLAC. DUFLOU	2 646.58	21 286.39	-87.57

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2009	31/12/2008	%
62511600	DEPLAC. LORENZO	32 113.04	36 862.66	-12.88
62511700	DEPLAC. OUBAICHE	128.40	0.00	NS
62511800	DEPLAC. LEYGUES	2 350.68	2 800.68	-16.07
62511900	DEPLAC. ABID	0.00	31.40	-100.00
62512000	DEPLAC. LAURENT	0.00	14.69	-100.00
62512300	DEPLAC. BUTHMANN	0.00	34 729.83	-100.00
62512400	DEPLAC. LEMAIRE	0.00	11 295.68	-100.00
62512500	DEPLAC. EMO	24 297.80	29 648.50	-18.05
62512600	DEPLAC. LASTARRIA	30 263.64	34 264.05	-11.68
62512700	DEPLAC. CHAVAIN	0.00	30 819.81	-100.00
62512800	DEPLAC. AVIT	0.00	10 799.84	-100.00
62512900	DEPLAC. LOUBET	14 922.09	20 168.60	-26.01
62513000	DEPLAC. GINHOUX	0.00	100.00	-100.00
62513100	DEPLAC. MAZOYER	4 305.24	1 793.17	140.09
62513300	DEPLAC. JACQUES	0.00	16.00	-100.00
62513400	DEPLAC. SEKFALI	3 333.05	40 551.83	-91.78
62513500	DEPLAC. ROLLAND	4 192.14	1 705.28	145.83
62513700	DEPLAC. PASQUIER	0.00	5 454.68	-100.00
62514000	DEPLAC. BRASSEUR	0.00	976.95	-100.00
62514100	DEPLAC. KETRANJ	0.00	10 052.88	-100.00
62514200	DEPLAC. DECIS	0.00	173.88	-100.00
62514300	DEPLAC. VIENNOIS	215.91	524.89	-58.87
62514400	DEPLA HOHNSBEEN	9 084.52	0.00	NS
62514500	DEPLAC DEGALLAIX	1 971.22	0.00	NS
62515000	DEPLAC. STAGIAIRES	0.00	443.93	-100.00
62520000	DEPLAC. CONSULTANT ERB	416.21	1 463.42	-71.56
62520300	DEPLAC. CETIKBILEK	176.48	100.08	76.34
62520400	DEPLAC. FALESSI	0.00	5 678.30	-100.00
62520500	DEPLAC. SEILLE	0.00	31.47	-100.00
62520600	DEPLAC. NOEL	8 776.09	2 306.85	280.44
62520700	DEPLAC. BOBIN	0.00	332.79	-100.00
62520800	DEPLAC. CHAMPAIN	1 359.87	119.06	*
62520900	DEPLAC. LEVEL	291.01	394.50	-26.23
62521000	DEPLAC. COUELLE	0.00	25.00	-100.00
62521100	DEPLAC. BEAUMONT	536.68	13.87	*
62521200	DEPLAC. CASSISI EVA	50.00	106.00	-52.83
62521300	DEPLAC. TACHOT JULIEN	15 746.93	603.00	*
62521400	DEPLAC. LAHAYE	0.00	1 018.10	-100.00
62521500	DEPLACEMENTS TODARO SANDRA	8 178.01	0.00	NS
62521600	DEPLACEMENTS ULPIANO ELODIE	50.00	0.00	NS
62521700	DEPLACEMENTS VIALARD	19 446.42	0.00	NS
62521800	DEPLAC CHOIGNARD	5 609.45	0.00	NS
62530000	DEPLAC. VEILLE TECHNO	0.00	32 635.67	-100.00
62550000	FRAIS DE DEMENAGEMENT	0.00	8 526.66	-100.00
62570000	RECEPTIONS	11 521.14	16 750.14	-31.22
62570090	MEALS	20 068.28	29 109.98	-31.06
62580090	ENTERTAINMENT	0.00	412.13	-100.00
62610000	FRAIS POSTAUX	2 780.05	5 398.59	-48.50

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2009	31/12/2008	%
62610090	POSTAGE	5 577.11	8 010.14	-30.37
62620000	TELEPHONE	57 383.10	66 556.72	-13.78
62620090	TELEPHONE	8 489.59	17 133.01	-50.45
62620100	TELEPHONIE UE	404.67	1 709.99	-76.33
62630090	INTERNET	1 144.43	3 396.55	-66.31
62700000	SERVICES BANCAIRES	6 531.86	13 382.04	-51.19
62700090	BANK FEES-FRAIS BANCAI	943.74	982.16	-3.91
62810000	COTISATIONS	6 388.45	6 753.84	-5.41
62811000	COTISATIONS AUTOLIQUE	5 090.59	1 842.20	176.33
67210000	CH/EX.ANT/SERV.EXT.	-20 879.09	-1 183.77	*
TOTAL		1 831 599.67	2 305 818.01	-20.57
IMPOTS,TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	16 075.38	20 729.33	-22.45
63130000	FORMATION PROF CONTINUE	22 974.29	32 579.88	-29.48
63131000	FRAIS FORMATION	29 090.00	18 164.00	60.15
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	346.00	424.00	-18.40
63512000	TAXES FONCIERES	4 859.61	3 084.55	57.55
63514000	TAXE SUR VEHICULES SOCIETES	3 510.00	8 141.00	-56.88
63520000	ORGANIC	1 710.00	1 769.00	-3.34
63540000	DROITS ENREG. ET TIMBRES	430.00	0.00	NS
63780000	TAXES DIVERSES	485.00	2 034.00	-76.16
TOTAL		79 480.28	86 925.76	-8.57
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	2 483 779.68	3 137 214.62	-20.83
64110090	SALARIES	182 957.66	356 281.42	-48.65
64116000	REMUNERATION ALLEMAGNE	0.00	35 374.99	-100.00
64120000	VAR.PROV.CONGES PAYES	52 212.00	28 079.00	85.95
64120090	ACCRUED VACATIONS	-4 031.36	5 397.05	-174.70
64130000	VAR PROV PRIMES OBJECTIFS	4 646.00	-2 759.00	-268.39
64130090	BONUSES EXPENSE	51 185.70	173 613.12	-70.52
64135000	VAR PROV PRIME COMMERCIAUX	-2 883.00	9 907.00	-129.10
64140000	VAR PROV RTT	-12 175.91	-13 225.95	-7.94
64150000	VAR. PRIME DIRIGEANTS	-79 584.00	-118 325.00	-32.74
64170090	CAR ALLOWANCES	21 327.38	38 373.47	-44.42
TOTAL		2 697 434.15	3 649 930.72	-26.10
CHARGES SOCIALES				
64510000	COT. URSSAF	193 986.35	184 239.60	5.29
64510090	FICA	17 130.38	38 251.90	-55.22
64511000	INDEMNITE TRANSPORT	78.00	0.00	NS
64520090	SUI	2 478.60	4 313.88	-42.54
64530000	COT. RETRAITE REUNICA	261 875.51	331 376.04	-20.97
64530090	FUTA BARKER WI	199.06	412.83	-51.78

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2009	31/12/2008	%
64533000	COT. CAISSE RETRAITE CADRES	0.00	30.00	-100.00
64534000	MUTUELLE ARPEGE	38 303.73	42 578.82	-10.04
64540000	COT. ASSEDIC	87 859.05	106 255.74	-17.31
64541000	ASSUR. GSC DIRIGEANTS	18 182.00	12 934.00	40.58
64550000	MEDECINE DU TRAVAIL	3 438.25	3 261.33	5.42
64550090	HEALTH INSURANCE	10 824.41	25 665.97	-57.83
64560000	CHARGES SOCIALES ALLEMAGNE	0.00	7 954.42	-100.00
64560090	BENEFITS	760.82	1 473.15	-48.35
64580200	VAR PROV CH / CP	13 820.00	9 240.00	49.57
64580300	VAR PROV CH / PRIMES OBJECTIFS	3 707.00	408.00	808.58
64580400	PROV CH.SOC RTT	-2 435.18	-2 645.19	-7.94
64580500	VAR. CH. / PRIME DIRIGEANTS	-13 213.00	-27 138.00	-51.31
64583500	VAR. PROV CHARG PRIME COMMERCIAUX	-1 326.00	4 557.00	-129.10
64700000	TITRES RESTAURANT	34 532.00	26 586.01	29.89
64710000	FRAIS SUR TITRES RESTAURANT	658.19	769.38	-14.45
64800000	AUTRES FRAIS PERSONNEL	2 366.04	0.00	NS
64910000	INDEM. JOURN. PERCUES	-1 495.23	-13 622.28	-89.02
67245000	CH/EX.ANT/CH.PERSONNEL	-20 375.28	0.00	NS
TOTAL		651 354.70	756 902.62	-13.94
DOTATIONS AUX AMORT.SUR IMMOBILISATIONS				
68111000	DOT.AMORT LOGICIEL R&D	54 545.91	127 835.08	-57.33
68111090	DEPRECIATION	24 918.57	23 041.00	8.15
68111100	DOT.AMORT LOGICIEL HORS R&D	646.53	2 905.85	-77.75
68112000	DOT.AMORT.IMMOB.CORP.	70 074.07	89 786.94	-21.96
68120000	DOT.CHARGES A REPARTIR	9 258.00	0.00	NS
TOTAL		159 443.08	243 568.87	-34.54
DOT. D'EXPLOITATIONS SUR ACTIFS CIRC.				
68173000	DOT PROV STOCK	13 949.00	0.00	NS
68174000	DOT.PROVISION CREANCES	0.00	54 750.00	-100.00
TOTAL		13 949.00	54 750.00	-74.52
DOTATION D'EXPLOIT. POUR RISQUES & CHARGES				
68150000	DOT PROV IDR	13 462.00	7 514.00	79.16
68151000	DOT. PROV. CHARGES EXPLOITAT*	48 861.20	0.00	NS
TOTAL		62 323.20	7 514.00	729.43
AUTRES CHARGES				
65110000	REDEVANCES POUR CONCES., BREVETS ..	11 080.00	25 665.40	-56.83
65300000	JETONS DE PRESENCE	30 000.00	0.00	NS
65800000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE	320.34	1 048.42	-69.45
TOTAL		41 400.34	26 713.82	54.98

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2009	31/12/2008	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 809.84	165 826.79	-97.70
76800090 INTEREST EARNED WI	9.55	732.00	-98.70
TOTAL	3 819.39	166 558.79	-97.71
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
76600000 GAIN DE CHANGE	733.14	1 861.75	-60.62
76610090 UNREALIZED EXCH GAIN	58 769.56	221 125.72	-73.42
TOTAL	59 502.70	222 987.47	-73.32
PROD.NETS / CESSIONS DE VAL. MOB. DE PLAC			
76700000 PRDTS NETS/CESSIONS VMP	13 505.07	22 144.21	-39.01
TOTAL	13 505.07	22 144.21	-39.01
DOTATIONS FINANCIERES AUX AMORT. & PROVI			
66610000 DOTATION PRIME RBST	3 555.00	0.00	NS
TOTAL	3 555.00	0.00	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
66160000 INTERETS BANCAIRES	1 455.90	405.24	259.27
66800000 INTERETS S/EMPRUNT OBLIGAT	80 852.00	0.00	NS
TOTAL	82 307.90	405.24	*
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
66600000 PERTE DE CHANGE	1 791.21	781.00	129.35
66610090 UNREALIZED EXCH LOSS	67 199.27	225 169.15	-70.16
TOTAL	68 990.48	225 950.15	-69.47
PRODUITS EXCEPT. SUR OP. DE GESTION			
77100000 PROD.EXCEPTIONNELS GESTION	30 568.57	0.00	NS
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	125.58	-100.00
TOTAL	30 568.57	125.58	*
PRODUITS EXCEPT. SUR OP. EN CAPITAL			
77510000 PDTS CESSIONS ELEMENTS ACTIFS	0.00	18 049.65	-100.00
TOTAL	0.00	18 049.65	-100.00
REPRISES SUR PROVISIONS & TRANSF. CHARGE			
78750000 REPR. PROV. RISQUE REVERSEMENT	0.00	30 000.00	-100.00
TOTAL	0.00	30 000.00	-100.00

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2009	31/12/2008	%
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATION DE GESTION			
67110000 LOSS ON EMPLOYEE ADVANCE	0.00	6 781.76	-100.00
67120000 PENALITES AMENDES	0.00	236.18	-100.00
TOTAL	0.00	7 017.94	-100.00
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATION EN CAPITAL			
67520000 VALEUR COMPTABLE ELTS ACTIF CEDES	24 438.11	17 200.59	42.08
TOTAL	24 438.11	17 200.59	42.08
DOTATIONS EXCEPT.AUX AMORT. ET PROV.			
68710000 DOT/AMORT. EXCEPT. IMMOBILISATIONS	13 448.30	33 534.50	-59.90
TOTAL	13 448.30	33 534.50	-59.90
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
69510090 CORPORATE TAX	349.04	157.34	121.84
69930000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	-830 282.00	-1 887 811.00	-56.02
69940000 CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE	0.00	-1 744.00	-100.00
TOTAL	-829 932.96	-1 889 397.66	-56.07

21.1.5 Comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010

N° SIRET 44367630900034

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

Actif		Exercice		Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	au : 31/12/2009
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	681 266	644 125	37 141
	Fonds commercial (1)			51 219
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	Total	681 266	644 125	37 141
				51 219
	Terrains	53 347	12 924	40 422
Actif immobilisé	Constructions			45 757
	Inst. techniques, mat. out. industriels			
	Autres immobilisations corporelles	257 219	195 014	62 204
	Immobilisations en cours			96 383
	Avances et acomptes			
	Total	310 566	207 939	102 627
				142 140
	Participations évaluées par équivalence			
	Autres participations	8 340	8 340	
	Créances rattachées à des participations			
Actif immobilisé	Titres immob. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	34 044		34 044
	Total	42 384	8 340	34 044
				34 044
	Total de l'actif immobilisé	1 034 218	860 404	173 814
				227 405
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	80 965	27 985	52 980
	Total	80 965	27 985	52 980
				81 710
	Avances et acomptes versés sur commandes	44 998		44 998
				7 854
	Clients et comptes rattachés	498 654		498 654
Actif circulant	Autres créances	3 883 687	3 003 630	880 057
	Capital souscrit et appelé, non versé			1 106 638
	Total	4 382 342	3 003 630	1 378 711
				1 637 717
	Valeurs mobilières de placement	2 808 850		2 808 850
	(dont actions propres :)			2 707 013
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	66 331		66 331
	Total	2 875 181		2 875 181
				2 822 304
Charges constatées d'avance		20 920		20 920
				63 095
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		7 404 408	3 031 615	4 372 792
				4 612 681
Frais d'émission d'emprunts à étaler		18 517		18 517
Primes de remboursement des emprunts		7 109		7 109
Ecart de conversion actif				
Total de l'actif		8 464 252	3 892 020	4 572 232
				4 884 932
(1) Dont droit au bail				
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				34 044
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				2 726 659
3 006 659				
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 217 474)	217 474	217 473
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 935 318	15 935 318
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-15 538 329	-11 968 380
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Aut. fonds propres	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 285 089	-3 569 949
	Situation nette avant répartition	-2 670 626	614 462
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	-2 670 626	614 462
	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	2 600 000	1 500 000
	Total	2 600 000	1 500 000
Provisions	Provisions pour risques	180 091	198 861
	Provisions pour charges	49 858	36 061
	Total	229 949	234 922
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	639 361	1 062 882
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	107 963	129 555
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 471 338	280 000
	Total	3 218 662	1 472 437
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 210	201 871
	Dettes fiscales et sociales	702 929	638 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 083
	Autres dettes	54 418	58 438
	Instruments de trésorerie		
	Total	977 557	904 789
Produits constatés d'avance		216 689	158 320
Total des dettes et des produits constatés d'avance		4 412 909	2 535 547
Ecart de conversion passif			
Total du passif		4 572 232	4 884 932
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		348 827	834 813
à moins d'un an		4 064 082	1 700 733
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Périodes 01/01/2009 31/12/2009 Durées 12 mois
01/01/2010 31/12/2010 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	27 400	11 900	39 300	44 054
Production vendue { Biens	446 341	324 482	770 823	983 933
{ Services	103 030	215 344	318 374	123 445
Chiffre d'affaires net	576 771	551 727	1 128 498	1 151 432
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				1 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			51 451	144 214
Autres produits			893	614
Total			1 180 842	1 297 261
Charges d'exploitation				
Marchandises { Achats			27 023	46 246
{ Variations de stocks			14 694	17 253
Matières premières et autres approvisionnements { Achats			18 693	24 464
{ Variations de stocks				
Autres achats et charges externes (3)			1 073 808	1 419 971
Impôts, taxes et versements assimilés			73 913	79 480
Salaires et traitements			2 483 037	2 445 994
Charges sociales			769 246	619 961
Dotations { sur immobilisations { amortissements			80 445	134 524
{ provisions				
d'exploitation { sur actif circulant			14 036	13 949
{ pour risques et charges			13 797	62 323
Autres charges			75 367	41 400
Total			4 644 062	4 905 568
Résultat d'exploitation	A		-3 463 220	-3 608 307
Opérations courantes				
Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)				3 809
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			2 057	733
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 146	13 505
Total			13 204	18 048
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			282 303	718 555
Intérêts et charges assimilées (5)			99 703	82 307
Différences négatives de change			2 025	1 791
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			384 032	802 654
Résultat financier	D		-370 828	-784 606
Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)	E		-3 834 048	-4 392 913

Périodes 01/01/2009 31/12/2009 Durées 12 mois
01/01/2010 31/12/2010 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		30 568
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	-126 916	
	Reprises sur provisions et transferts de charge	150 000	
	Total	23 083	30 568
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 251	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		24 438
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	131 230	13 448
	Total	134 481	37 886
	Résultat exceptionnel	F -111 398	-7 317
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H -660 357	-830 282
	Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)	-3 285 089	-3 569 949
Renvois	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		137
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	-6 716	-41 254
	(3) Y compris { - redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

21.1.6 Comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009

Au : 31/12/2009

N° SIRET 44367630900034

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

Actif		Exercice		Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	au : 31/12/2008
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	679 994	628 775	51 219
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	Total	679 994	628 775	51 219
Immobilisations corporelles	Terrains			
	Constructions	53 347	7 590	45 757
	Inst. techniques, mat. out. industriels			
	Autres immobilisations corporelles	321 325	224 942	96 383
	Immobilisations en cours			
Immobilisations financières	Avances et acomptes			
	Total	374 673	232 532	142 140
	Participations évaluées par équivalence			
Immobilisations financières	Autres participations	8 340	8 340	
	Créances rattachées à des participations			
	Titres immob. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
Immobilisations financières	Autres immobilisations financières	34 044		34 044
	Total	42 384	8 340	34 044
	Total de l'actif immobilisé	1 097 053	869 647	227 405
Stocks	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	95 659	13 949	81 710
Créances	Total	95 659	13 949	81 710
	Avances et acomptes versés sur commandes	7 854		7 854
	Clients et comptes rattachés	531 078		531 078
	Autres créances	3 833 297	2 726 659	1 106 638
	Capital souscrit et appelé, non versé			
Bilans	Total	4 364 376	2 726 659	1 637 717
	Valeurs mobilières de placement	2 707 013		2 707 013
	(dont actions propres :)			
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	115 291		115 291
Charges constatées d'avance	Total	2 822 304		2 822 304
	Charges constatées d'avance	63 095		63 095
	Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	7 353 289	2 740 608	4 612 681
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	32 404		32 404
	Primes de remboursement des emprunts	12 441		12 441
Ecart de conversion actif	Total de l'actif	8 495 188	3 610 255	4 884 932
	(1) Dont droit au bail			
	Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			34 044
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			2 124 992
	Total			
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 217 473)	217 473	212 414
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 935 318	15 270 491
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-11 968 380	-8 271 398
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 569 949	-3 696 981
Aut. fonds propres	Situation nette avant répartition	614 462	3 614 626
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	614 462	3 614 626
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 780 000	735 000
	Total	1 780 000	735 000
Dettes	Provisions pour risques	198 861	150 000
	Provisions pour charges	36 061	22 599
	Total	234 922	172 599
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	1 062 882	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	129 555	150 405
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	1 192 437	150 405
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 871	168 842
	Dettes fiscales et sociales	638 394	714 594
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 083	77 567
	Autres dettes	58 438	54 418
	Instruments de trésorerie		
	Total	904 789	1 015 422
Produits constatés d'avance		158 320	88 699
Total des dettes et des produits constatés d'avance		2 255 647	1 254 626
Ecart de conversion passif			
Total du passif		4 884 932	5 676 681
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		834 813	180 463
à moins d'un an		1 420 733	1 074 063
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Page : 5

Périodes 01/10/2007 31/12/2008 Durées 15 mois
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	39 473	4 581	44 054	110 884
Production vendue { Biens Services	360 198 77 945	623 735 45 500	983 933 123 445	1 232 855 106 405
Chiffre d'affaires net	477 616	673 816	1 151 432	1 450 144
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			1 000	-334
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			144 214	39 878
Autres produits			614	8 165
Total			1 297 261	1 497 853
Charges d'exploitation				
Marchandises { Achats Variations de stocks			46 246 17 253	174 859 -79 241
Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			24 464	30 342
Autres achats et charges externes (3)			1 419 971	1 924 797
Impôts, taxes et versements assimilés			79 480	86 925
Salaires et traitements			2 445 994	3 076 265
Charges sociales			619 961	686 784
Dotations - sur immobilisations { amortissements provisions			134 524	220 527
d'exploitation - sur actif circulant			13 949	54 750
- pour risques et charges			62 323	7 514
Autres charges			41 400	26 713
Total			4 905 568	6 210 240
Résultat d'exploitation	A		-3 608 307	-4 712 387
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			3 809	165 826
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			733	1 861
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13 505	22 144
Total			18 048	189 832
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			718 555	1 060 000
Intérêts et charges assimilées (5)			82 307	405
Différences négatives de change			1 791	781
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			802 654	1 061 186
Résultat financier	D		-784 606	-871 353
Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)	E		-4 392 913	-5 583 740
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			30 568	125
Produits exceptionnels sur opérations en capital				18 049
Reprises sur provisions et transferts de charge				30 000
Total			30 568	48 174
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				236
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			24 438	17 200
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			13 448	33 534
Total			37 886	50 971
Résultat exceptionnel	F		-7 317	-2 796
Participation des salariés aux résultats	G			
Impôt sur les bénéfices	H		-830 282	-1 889 555
Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)			-3 569 949	-3 696 981
Renvois				
(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			137	1 054
(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			-41 254	-1 183
(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier				
(4) Dont produits concernant les entités liées				
(5) Dont intérêts concernant les entités liées				

21.1.7 Notes annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2010



SA Median Technologies
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2010
KPMG Entreprises
30/03/2011

1 Faits majeurs

1.1 Evénements principaux de l'exercice

1.1.1 Rappel historique

- En novembre 2004, l'administration s'est prononcée favorablement pour que la Société bénéficie du statut JEI (Jeune Entreprise Innovante). Cette qualification permet d'appliquer des réductions de charges sociales sur les salaires inhérents à l'activité de recherche. Un contrôle de l'URSSAF opéré en 2006 et portant sur les exercices 2003, 2004 et 2005 n'a pas remis en cause l'application de ce statut à la Société. Notons que la Société perd le bénéfice de ce statut à compter du 1^{er} janvier 2011.
- En mars 2006, la société s'est vu attribuer une prime à l'aménagement du territoire (PAT R&D) d'un maximum 340 000 €. Une avance de 113 333 € a été perçue par la Société en décembre 2006 à ce titre. Le montant qui sera effectivement versé à la Société, au total, au titre de cette prime, sera fonction du nombre d'emplois que la Société a effectivement créés entre octobre 2005 et septembre 2010, ce à raison de 10 000 € par emploi net effectivement créé. A la date de la clôture, le dossier est en cours de liquidation. Dans le cadre de la préparation du dossier de liquidation, l'inspection du Travail a validé une augmentation nette des effectifs de la Société, durant la période considérée, de 21,3 salariés en CDI, ce qui se traduirait par une prime d'un montant total de 213 000 € (dont les 113 333 € déjà reçus par la Société en décembre 2006). Notons que les effectifs créés doivent être maintenus 5 ans à compter de leur création.
- L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2008 a statué sur les changements suivants :
 - Transformation de la société en Société Anonyme à Conseil d'Administration,
 - Changement de la date clôture de l'exercice social au 31 décembre.
- En mai 2008, la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (OSEO) a décidé de soutenir la Société par une aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable de 1 500 000 €, dont 600 000 € ont été reçus par la Société en juillet 2008, 600 000 € en mars 2009 et 300 000 € en juin 2009.
- En septembre 2008, la Société et la Région PACA ont signé une convention au terme de laquelle cette dernière prête à la Société un montant de 300 000 €, remboursable trimestriellement sur 7 ans, et sans intérêt. La Société a reçu en octobre 2008, au titre de cette convention, 150 000 €. Certaines conditions n'étant pas remplies, le solde ne sera pas versé par la Région.



- En mars 2009, la Société a signé avec la Coface un contrat d'assurance-protection au titre duquel la Société a reçu en mai 2009 une avance sur indemnité d'un montant de 280.000 €, remboursable à hauteur de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans la zone couverte par le contrat (Amérique du Nord et les principaux pays d'Europe occidentale).
- En mai 2009, la Société a émis des obligations qui ont été souscrites par Noble Venture Finance II SA pour un montant total de 1.333.000 €, et qui sont remboursables en numéraire sur 3 ans. Dans le cadre de cette opération, la Société a :
 - nanti au profit de Noble Venture Finance II SA sa propriété intellectuelle, son fonds de commerce, ses créances clients et les actions de sa filiale nord-américaine,
 - émis au profit de NVF Equity Limited un Bon de Souscription d'Actions lui donnant le droit d'acquérir 123.046 actions de préférence de catégorie D au prix unitaire de 1,30 €.
- Fin 2009, OSEO Innovation et le département des Alpes Maritimes ont décidé de soutenir la Société par une nouvelle aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 1 375 000 € dont 1 100 000 € ont été reçus par la Société dans le courant de l'année 2010.

2 Faits majeurs de l'exercice

- Dans le courant du 2^{ème} trimestre 2009, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) avait expertisé nos déclarations de crédit d'impôt recherche des années 2005, 2006, 2007 et 2008. En février 2010 nous avons eu connaissance du rapport établi par l'expert qui, au motif qu'« un chercheur CNRS à temps plein est considéré comme ne faisant que 80% de son temps en activité recherche », a réduit les dépenses de recherche de la Société éligibles selon lui au Crédit d'impôt recherche en limitant les temps retenus pour chacun des ingénieurs concernés à 85% du temps travaillé. A la date de la clôture nous n'avons reçu aucune demande d'information complémentaire de la part de la Direction des Finances Publiques des Alpes Maritimes concernant le crédit d'impôt recherche déclaré par la Société et versé en totalité à la Société par le Trésor Public au titre de ces 4 années.
- En mars 2010, la Société a reçu 751 052 € au titre du crédit d'impôt recherche relatif à l'année calendaire 2009 alors que la Société avait déclaré à ce titre un montant de 830 282 €. En effet, l'administration fiscale, au vu du rapport établi par l'expert mandaté par la DRRT concernant les années 2005 à 2008, a plafonné à 85% du temps travaillé par chacun des ingénieurs les frais de personnel déclarés par la Société. La Société a demandé au Tribunal Administratif de Nice de prononcer l'annulation de cette décision de rejet partiel. Suite à cette action, la Direction des Finances Publiques des Alpes Maritimes a demandé à la DRRT, en janvier 2011, d'expertiser notre déclaration de crédit d'impôt recherche 2009. Rappelons que l'administration fiscale se réserve la possibilité de contrôler le dispositif de crédit d'impôt recherche.



- Dans le courant du 1^{er} trimestre 2010, la Société a reçu de la Coface, au titre du contrat d'assurance-prospection souscrit en 2009 le solde de l'indemnité relative au 1^{er} exercice de garantie, ainsi qu'une avance sur l'indemnité relative au 2^{ème} exercice de garantie, ce pour un montant total de 384 971 €. Rappelons que les indemnités reçues de la Coface sont remboursables à hauteur de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans la zone couverte par le contrat (tous pays export suite à un avenant signé en janvier 2011).
- En décembre 2010, la Société a :
 - émis 47 actions au nominal de 0,01 € sans prime d'émission, de façon à pouvoir procéder à l'augmentation du nominal de 0,01 € à 0,05 € mentionnée ci-après,
 - augmenté le nominal de 0,01 € à 0,05 € et divisé par 5 le nombre d'actions de la Société.
- La Société a décidé de préparer un nouveau tour de financement qui devrait intervenir dans le courant du 2^{ème} trimestre 2011. Dans la perspective de ce nouveau tour de financement, deux des actionnaires de la Société lui ont consenti en décembre 2010 une avance en compte-courant d'un montant total de 1.800.000 €, rémunérée au taux de 0,75% par mois et remboursable au plus tard le 31 mai 2011.

Cette avance en compte-courant peut donner lieu au paiement par la Société aux prêteurs, lors de la réalisation du tour de financement ou au plus tard le 31 mai 2011, d'une prime de risque, liée à la situation financière de la Société à la date de la signature de la convention d'avance en compte-courant, d'un montant total maximum de 1.080.000 €.
- Cet exercice, arrêté le 31 décembre 2010, intègre le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2010 pour un montant de 660.357 €. Conformément à la loi de finances 2011, la Société a procédé à la demande de remboursement du CIR. Notons que l'administration fiscale se réserve la possibilité de contrôler le dispositif de crédit d'impôt recherche.



1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité d'exploitation sur le prochain exercice est étroitement lié à la réussite d'une future levée de fonds ainsi que le développement de l'activité commerciale.

La Société a décidé de préparer un nouveau tour de financement qui devrait intervenir dans le courant du 2^{ème} trimestre 2011. Dans la perspective de ce nouveau tour de financement, deux des actionnaires de la Société lui ont consenti en décembre 2010 une avance en compte-courant d'un montant total de 1.800.000 €, rémunérée au taux de 0,75% par mois et remboursable au plus tard le 31 mai 2011.

Cette avance en compte-courant peut donner lieu au paiement par la Société aux prêteurs, lors de la réalisation du tour de financement ou au plus tard le 31 mai 2011, d'une prime de risque, liée à la situation financière de la Société à la date de la signature de la convention d'avance en compte-courant, d'un montant total maximum de 1.080.000 €.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels n'ont pas fait l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

2.1.3.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans



2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
* Filiales (+ 50 %)	-2 994 694 €	100 %	8 340 €	0	-371 198 €	0

Notons que ces titres pour 8 340 € sont dépréciés à 100 %.

2.1.6 Stocks

2.1.6.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériel informatique	80 965	27 985	52 980
Total	80 965	27 985	52 980

La provision pour dépréciation de 27 985 € concerne des ordinateurs en démonstration chez les clients dont la valeur brute de ce stock est de 44 981 €. Ce stock est déprécié à hauteur de 33.33% par année de mise à disposition, au titre de l'exercice 2010 la dotation comptabilisée est de 14 036 €.

Stocks de produits achetés

Les stocks de matériel informatique sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé de :

- Du prix d'achat
- Des frais de port sur achat



2.1.7 Créances

2.1.7.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	titres	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	8 340	
Compte courant	3 006 659	
Provision Compte courant	- 3 003 631	

Notons que le compte courant et les titres de participation font l'objet d'une dotation aux provisions pour dépréciation à hauteur de 100%.

2.1.7.2 Autres créances

Elles comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2010 d'un montant de 660 357 €, dont le remboursement immédiat est demandé conformément à la loi de finances 2011.
- Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2009 d'un montant de 79 230 €, dont le remboursement est actuellement en litige. Une procédure devant le Tribunal administratif a été engagée afin de récupérer cette créance. Ce montant de 79 230 € a fait l'objet d'une provision à 100 % pour risque de non remboursement.
- Une subvention PAT à recevoir pour 99 666 € compte tenu de la liquidation de la PAT en septembre 2010 pour un montant de 213 000 € et du premier versement reçu en 2006 de 113 333 €.

2.1.7.3 Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	203 579



2.1.8 Disponibilités et divers

2.1.8.1 Valeurs mobilières de placements

Elles concernent des SICAV de trésorerie pour 2 808 850 €

Les plus values latentes non comptabilisées sur les SICAV de trésorerie s'élèvent à 2 929 € au 31/12/2010.

2.1.9 Comptes de régularisation

2.1.9.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

Charges diverses exploitation	6 733 €
Assurance	4 973 €
Salons scientifiques	9 214 €
Total charges exploitation	20 920 €

2.1.9.2 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Des frais d'un montant total de 41 662 € concernant l'emprunt auprès de Noble Venture ont été répartis sur la durée de l'emprunt c'est-à-dire durant 36 mois. Au 31/12/2010, il reste 18 517 € à étaler correspondant à 16 mensualités restantes.

2.1.9.3 Prime de remboursement des obligations

Cette prime de remboursement concernant la souscription de l'emprunt obligataire auprès de Noble Venture d'un montant de 15 996 € a été amortie sur la durée de l'emprunt (36 mois).

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	N-1	+	-	N
Capital	217 473	1		217 474
Primes, réserves	15 919 321			15 919 321
BSA	15 996			15 996
Report à nouveau	-11 968 380	-3 569 949		-15 538 329
Résultat	- 3 569 949	- 3 285 089	+3 569 949	- 3 285 089
Total	614 462	-6 855 038	+3 569 949	-2 670 626

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 4 349 482 actions de 0,05 € de valeur nominale. Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position début de l'exercice	21 747 363	217 473.63	15 919 322.69
AGE 12/2010 : Augmentation de capital en numéraire à la valeur nominale	47	0.47	0
AGE 12/2010 : Augmentation du nominal de 0,01 € à 0,05 € et division du nombre d'actions	-17 397 928		
Position fin de l'exercice	4 349 482	217 474.10	15 919 322.69

2.2.2.2 Emission d'un bon de souscription d'actions (le « BSA A-2009 »)

La société NVF Equity Limited, a souscrit un bon de souscription d'actions de préférence de catégorie D pour un montant de 15 996 €, libéré en totalité par compensation de créances en 2009

Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019.



2.2.3 Autres capitaux propres

2.2.3.1 Subventions d'investissements

Date	Organisme	Eléments subventionnés	Montant	Amortissement
Mars 2006	Diact	213 embauches	213 000 €	Intégralement en 2006

La subvention a été intégralement rapportée au compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2006 en raison de l'existence d'une clause résolutoire relative au maintien des postes subventionnés.

Son montant initialement prévu de 340 K€ a été ramené à 213 K€ compte tenu du nombre d'emplois créés lors de l'achèvement du programme le 30/09/2010.

2.2.3.2 Avance conditionnée OSEO Innovation

Elles s'élèvent à 2 600 K€ et comprennent :

- Une avance OSEO relative à la délibération du 28/05/2008 (LESIO Phase I)

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 1.500.000 €. Les remboursements trimestriels devront être effectués entre mars 2012 et décembre 2015 à hauteur de 75 K€ en 2012 et 100 K€ à partir de 2013.

- Une avance OSEO relative à la délibération du 17/09/2009 (LESIO Phase II)

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 1.100.000 € et correspond aux encaissements perçus sur l'exercice. Au titre de cette convention, il reste à percevoir 275 000 € dès le constat de fin de programme qui devra intervenir au plus tard le 04/05/2011.

Les remboursements trimestriels devront être effectués entre mars 2012 et décembre 2015 selon les modalités suivantes : 50 K€ en 2012, 72 K€ en 2013, 103 K€ en 2014 et 118,7 K€ en 2015.



2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provision risques	198 861	131 230		150 000	180 091
Provision pour charges	36 061	13 797			49 858
Total	234 922	145 027		150 000	229 949

2.2.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques au 31/12/2010 concernent :

- Un litige avec un client pour 48 861 € provisionné à 100 % en 2009,
- Un litige prud'homal pour 32 000 € provisionné à 100 % en 2010 en fonction du chef de la demande,
- Le risque de non remboursement du CIR 2009 pour 79 230 € suite à la procédure menée devant le Tribunal administratif en 2010, cf. point sur les autres créances.
- Un risque de reversement de 20 K€ d'une subvention suite au non respect de la clause relative au maintien des effectifs (départ de 2 salariés).

2.2.4.3 Provision pour Charges : Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	49 858		49 858

Ce montant représente les droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite (charges sociales incluses).



2.2.5 Dettes financières

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.5.2 Prêt sans intérêts Région PACA

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 107 963 €. Les remboursements restants devront être effectués trimestriellement entre février 2011 et novembre 2015.

2.2.5.3 Emprunt obligataire souscrit par Noble Venture Finance II

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 639 361 €. Les remboursements restants devront être effectués mensuellement entre janvier 2011 et avril 2012.

2.2.5.4 Emprunts et dettes financières diverses

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 2 471 338 €. Ce montant comprend notamment :

- 1 800 000 € d'avances en compte-courant consenties par deux des actionnaires de la Société, DFJ ePlanet Ventures L.P. pour un montant de 1 200 000 € et Auriga Ventures II pour un montant de 600 000 €. Ces avances en compte-courant ont été consenties dans la perspective du tour de financement que la Société prépare et sont destinées à être converties en actions lors du tour. Ces avances en compte-courant devront être remboursées au plus tard le 31 mai 2011, par conversion en actions, ou en espèces en l'absence de tour de financement avant cette date. Le remboursement sera assorti du paiement des intérêts calculés au taux de 0,75% par mois, et d'une prime dont le montant pourrait aller jusqu'à 60% du montant total des avances en l'absence de tour de financement avant le 31 mai 2011.
- 664 971 € d'avances sur indemnité consenties par la Coface au titre d'un contrat d'assurance prospection signé en mars 2009. Les remboursements s'effectueront, à l'issue de chacun des exercices de prospection, à raison de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé durant ledit exercice dans la zone couverte par le contrat (désormais « tous pays export »).



2.2.6 Autres dettes

2.2.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	145 733
Intérêts courus	4 159
Dettes sociales	517 496
Dettes fiscales	3 249
Total	670 637

2.2.7 Comptes de régularisation

2.2.7.1 Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 217 K€ et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur l'exercice mais dont les périodes d'application portent sur les années ultérieures à 2010 :

- 122 K€ pour 2011,
- 95 K€ de 2012 à 2016.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Prestations de services	318 374
Ventes de Licences	770 823
Ventes de marchandises	39 300
Total	1 128 498

3.2 Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élèvent à 3 266 K€ (sur la base des critères du CIR) sur un total de charges d'exploitation de 4 644 K€.

3.3 Résultat financier

Les produits financiers (11 K€) se composent essentiellement des plus values de cessions de VMP.

Les charges financières sont essentiellement constituées par la provision intégrale du compte courant financier de la filiale MEDIAN Technologies Inc (276 971 €) et des charges d'intérêt concernant l'emprunt obligataire Noble Venture Finance II (93 007 €).

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose essentiellement des dotations aux provisions pour risques.



3.5 Impôt sur les bénéfices

3.5.1 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les éléments suivants :

- Déficits reportables : 24 015 300

Soit un allègement d'impôt de 8 005 100 € (au taux de 33,33 %)



4 Autres informations

4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	40
Employés	2
Total	42

4.2 Engagements

4.2.1 Droit individuel à la formation

Conformément à l'article L 123-13 (al 13) du code de commerce et du PCG (art 531-2/9) l'engagement de la société vis-à-vis de son personnel en matière de DIF est de 3.039 heures.

4.2.2 Licences d'exploitation logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31.12.2010 :

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31.12.2010. A noter que le contrat prévoit que la société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2011 et au-delà.
- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31.12.2010. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2011 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.



4.2.3 Emission de BSPCE

- L'assemblée générale du 14 octobre 2004 a autorisé l'émission de 1.412.685 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 0,84 € (0,01 € de nominal et 0,83 € de prime d'émission).

Le 9 janvier 2006, 1.071.429 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains fondateurs et salariés de la société.

10.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ d'un salarié. 120 de ces bons émis ont été exercés. Les 1.061.309 bons restants sont devenus caducs le 14 octobre 2009.

- L'assemblée générale du 20 janvier 2006 a autorisé l'émission de 341.256 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 1,30 € (0,01 € de nominal et 1,29 € de prime d'émission). Suite aux décisions prises par l'assemblée générale du 13 décembre 2010 de porter le nominal de l'action de 0,01 € à 0,05 € et de diviser par 5 le nombre d'actions, ce sont désormais cinq bons qui donnent droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 6,50 € (0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission).

Le 15 décembre 2006, 70.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.

30.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ de 6 salariés. 50 de ces bons émis ont été exercés. Il reste donc 39 950 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 20 janvier 2011. L'augmentation de capital potentielle est de 399,50 €.

Les 271.256 bons autorisés et non encore attribués ne pourront plus être attribués. En effet, ces bons ne pouvaient être attribués que dans les 18 mois suivant la date de l'assemblée générale qui en a autorisé l'émission.

- L'assemblée générale du 26 juillet 2007 a autorisé l'émission de 276.256 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 1,30 € (0,01 € de nominal et 1,29 € de prime d'émission). Suite aux décisions prises par l'assemblée générale du 13 décembre 2010 de porter le nominal de l'action de 0,01 € à 0,05 € et de diviser par 5 le nombre d'actions, ce sont désormais cinq bons qui donnent droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 6,50 € (0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission).

Le 28 février 2008, 70.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société. Le 2 octobre 2008, 30.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.

30.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ de 6 salariés. Aucun de ces bons émis n'a été exercé. Il reste donc 70.000 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 26 juillet 2012. L'augmentation de capital potentielle est de 700,00 €.

Les 176.256 bons autorisés et non encore attribués ne pourront plus être attribués. En effet, ces bons ne pouvaient être attribués que dans les 18 mois suivant la date de l'assemblée générale qui en a autorisé l'émission.

- L'assemblée générale du 10 mars 2009 a autorisé l'émission de 186.256 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 1,30 € (0,01 € de nominal et 1,29 € de prime d'émission). Suite aux décisions prises par l'assemblée générale du 13 décembre 2010 de porter le nominal de l'action de 0,01 € à 0,05 € et de diviser par 5 le nombre d'actions, ce sont désormais cinq bons qui donnent droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 6,50 € (0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission).

Le 20 mai 2010, 170.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.

15.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ de 3 salariés. Aucun de ces bons émis n'a été exercé. Il reste donc 155.000 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 9 mars 2019. L'augmentation de capital potentielle est de 1 150,00 €.

Les 16.256 bons autorisés et non encore attribués ne pourront plus être attribués. En effet, ces bons ne pouvaient être attribués que dans les 18 mois suivant la date de l'assemblée générale qui en a autorisé l'émission.

- L'assemblée générale du 7 décembre 2009 a autorisé l'émission de 1.061.309 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action de catégorie E sans droit de vote au prix d'exercice de 0,84 € (0,01 € de nominal et 0,83 € de prime d'émission). Suite aux décisions prises par l'assemblée générale du 13 décembre 2010 de porter le nominal de l'action de 0,01 € à 0,05 € et de diviser par 5 le nombre d'actions, ce sont désormais cinq bons qui donnent droit à une action de catégorie E sans droit de vote au prix d'exercice de 4,20 € (0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission).

Le 7 décembre 2009, ces 1.061.309 bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.



10.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ de 1 salarié. Aucun de ces bons émis n'a été exercé. Il reste donc 1.051.309 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 6 décembre 2019. L'augmentation de capital potentielle est de 10.513,09 €.

4.2.4 Autres

Engagement financier donné :

Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Sommes conservées
Nantissement du fonds de commerce ou du fond artisanal (conventionnels et judiciaires)	1	2 000 000 €



ANNEXES

Tableau 2054	Immobilisations
Tableau 2055	Amortissements
Tableau 2057	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice



N° 10169 * 14
Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général des
impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054 2010

Designation de l'entreprise: **SA MEDIAN TECHNOLOGIES** 31122010 Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
INCORP	Prais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	679994	KE		KP
CORP	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	I9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2	53347	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	MB		KV	13350	KW
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	13800	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	294175	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours	IH		II		IJ	
	Avances et acomptes	IK		IL		IM	
	TOTAL III	LN	374673	LO		LP	
	FINANC	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U	8340	8V		8W
		Autres titres immobilisés	IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières		IT	34044	IU		IV	
TOTAL IV		IQ	42384	IR		IS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	1097053	OH		OJ	
							12966

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisations * en fin d'exercice	
				1		2		3	
INCORP	Prais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		OD		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KO	11695	IV		DW	681266	IX
CORP	Terrains		IP		IX		CY		IZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH	53347	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
		Inst. gales, agenc. aménagements divers	IU		MM		MN	13350	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	13800	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	64106	MS		MT	230069	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	64106		NI	310566	NI
	FINANC	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW
		Autres participations	IO		OX		OY	8340	OZ
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	34044	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	42384	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	75801	OL	1034218	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SA MEDIAN TECHNOLOGIES** 31122010 Néant ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		IZ		EM		JN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	628775	PF	27044	PG	11695	PH	644125
Terrains		PI		IJ		PK		PL	
Constructions		PM		PN		PO		PQ	
Sur sol propre		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV	7590	PW	5334	PX		PY	12924
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QO	1948	QE	1335	QF		QG	3283
Autres		QH	4705	QI	2760	QJ		QK	7465
Immobilisations corporelles		QL	218288	QM	30083	QN	64106	QO	184265
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT	
Emballages récupérables et divers		QU	232532	QV	39513	QW	64106	QX	207939
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		BN	861307	BP	66558	BQ	75801	BR	852064

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dérogatif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dérogatif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8	N6	N7	N8	N9			N10	
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions											
Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5			R6	
Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3			S4	
Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Inst. géol. agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6			U7	
Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4			V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2			W3	
Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2		X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				N6					N0	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général au début (NP + NQ + NR)	NW			Total général au début (NS + NT + NU)	NY		Total général au début (NW - NY)	NZ			

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	32404	Z9	13887	Z8	1851
Primes de remboursement des obligations	12441	SP	5332	SR	710

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2053

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formule 2010 - 0 101 877

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		31122010		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-30)	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I) du CGI	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
sur immobilisations {	6A	6B	6C	6D	
- incorporelles	6B	6E	6G	6H	
- corporelles	6C	6F	6I	6J	
- titres mis en équivalence	6D	6G	6J	6K	
- titres de participation	6E	6H	6K	6L	
- autres immobilisations financières (1) *	6F	6I	6L	6M	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D	
Dont dotations et reprises {	UE	27833	UF	7E	
- d'exploitation	UE	27833	UF	7E	
- financières	UG	276971	UH	7F	
- exceptionnelles	UJ	131230	UK	7G	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFRP N° 2057 2010

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA MEDIAN TECHNOLOGIES		31122010		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	34044	UV	34044	
	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	498654		498654	
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée) UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	4179		4179	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	739587		739587
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25631		25631
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
Divers		VP	99666		99666	
Groupe et associés (2)	VC	3006659			3006659	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7963			7963	
	VS	20920			20920	
Charges constatées d'avance		VT	4437307	VU	1396603	
TOTALS		WV		WU	3040704	
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z	639361		470942	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	820		820
		à plus d'1 an à l'origine	VH	107142		21428
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	664970		664970	
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	220210		220210	
	Personnel et comptes rattachés	8C	319220		319220	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	363944		363944	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16516		16516
Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3249		3249		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
Groupe et associés (2)	VI	1806367		1806367		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	54418		54418		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
Produits constatés d'avance	8L	216689		121995		
TOTALS		VY	4412909	VZ	4064082	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	384970	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	444949	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

21.1.8 Notes annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2009



SA Median Technologies
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2009
KPMG Entreprises
05/02/2010

1 Faits majeurs

1.1 Evénements principaux de l'exercice

1.1.1 Rappel historique

- En novembre 2004, l'administration s'est prononcée favorablement pour que la Société bénéficie du statut JEI (Jeune Entreprise Innovante). Cette qualification permet d'appliquer des réductions de charges sociales sur les salaires inhérents à l'activité de recherche. Un contrôle de l'URSSAF opéré en 2006 et portant sur les exercices 2003, 2004 et 2005 n'a pas remis en cause l'application de ce statut à la Société.
- En mars 2006, la société s'est vu attribuer une prime à l'aménagement du territoire (PAT R&D) d'au maximum 340 000 €. Une avance de 113 333 € a été perçue par la Société en décembre 2006 à ce titre. Le montant qui sera effectivement versé à la Société, au total, au titre de cette prime, sera fonction du nombre d'emplois que la Société aura effectivement créée entre octobre 2005 et septembre 2010.
- L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2008 a statué sur les changements suivants :
 - Transformation de la société en Société Anonyme à Conseil d'Administration,
 - Changement de la date clôture de l'exercice social au 31 décembre.
- En mai 2008, la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (OSEO) a décidé de soutenir la Société par une aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable de 1 500 000 €, dont 600 000 € ont été reçus par la Société en juillet 2008.
- En septembre 2008, la Société et la Région PACA ont signé une convention au terme de laquelle cette dernière prête à la Société un montant de 300.000 €, remboursable trimestriellement sur 7 ans, et sans intérêt. La Société a reçu en octobre 2008, au titre de cette convention, 150 000 €. Le solde pourrait être versé dans un délai maximum de 18 mois suivant la signature de la convention, sur présentation des justificatifs de dépenses demandés.

1.1.2 Faits majeurs de l'exercice

- En mars 2009, la Société a reçu 2.408.379 € au titre du crédit d'impôt recherche relatif aux années calendaires 2005, 2007 et 2008. Notons que l'administration fiscale se réserve la possibilité de contrôler le dispositif de crédit d'impôt recherche.
- Dans le courant du 2^{ème} trimestre 2009, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) a expertisé nos déclarations de crédit d'impôt recherche des années 2005, 2006, 2007 et 2008. A la date de la clôture nous n'avons eu aucun retour de la DRRT suite aux documents que nous lui avons adressés et suite aux visites rendues par l'expert que la DRRT avait mandaté à cet effet.
- En mars 2009, la Société a signé avec la Coface un contrat d'assurance-prospection au titre duquel la Société a reçu en mai 2009 une avance sur indemnité d'un montant de 280.000 €, remboursable à hauteur de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans la zone couverte par le contrat (Amérique du Nord et les principaux pays d'Europe occidentale).
- Dans le courant de l'exercice 2009, la Société a reçu le reliquat de l'avance remboursable qui lui avait été attribuée en 2008 par OSEO Innovation, soit 600.000 € en mars 2009 et 300.000 € en juin 2009.
- En mai 2009, la Société a émis des obligations qui ont été souscrites par Noble Venture Finance II SA pour un montant total de 1.333.000 €, et qui sont remboursables en numéraire sur 3 ans. Dans le cadre de cette opération, la Société a :
 - nanti au profit de Noble Venture Finance II SA sa propriété intellectuelle, son fonds de commerce, et les actions de sa filiale nord-américaine,
 - émis au profit de NVF Equity Limited un Bon de Souscription d'Actions lui donnant le droit d'acquérir 123.046 actions de préférence de catégorie D au prix unitaire de 1,30 €.
- En juin 2009, la Société a émis 476.923 actions de préférence de catégorie D, qui ont été souscrites par Entreprises et Patrimoine au prix unitaire de 1,30 €.
- En septembre 2009, la Société a remboursé 135 000 € à OSEO, au titre de l'aide qui lui avait été attribuée par l'ANVAR en 2003. Cette aide est ainsi totalement remboursée.
- Fin 2009, OSEO Innovation et le département des Alpes Maritimes ont décidé de soutenir la Société par une nouvelle aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 1.375.000 € qui sera versé à la Société en plusieurs versements dans le courant de l'année 2010.

- En décembre 2009, la Société a :
 - émis 28.887 actions ordinaires de catégorie A qui ont été souscrites par University of Chicago au prix unitaire de 1,17 €, ce en échange d'un montant du par la Société à University of Chicago,
 - émis, suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 07.12.2009, un total de 1.061.309 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), chaque BSPCE donnant droit à acquérir une action de catégorie E sans droit de vote au prix de 0,84 €.
- Cet exercice, arrêté le 31 décembre 2009, intègre le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2009 pour un montant de 830.282 €. Conformément à la loi de finances rectificative 2009, la Société a procédé à la demande de remboursement du CIR. Notons que l'administration fiscale se réserve la possibilité de contrôler le dispositif de crédit d'impôt recherche.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels n'ont pas fait l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

2.1.3.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
• Filiales (+ 50 %)	<2 623 496>	100 %	8 340 €	0	< 728 148>	0

Notons que ces titres pour 8 340 € sont dépréciés à 100 %.

2.1.6 Stocks

2.1.6.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériel informatique	95 659	13 949	81 710
Total	95 659	13 949	81 710

Une dépréciation de 13 949 € a été comptabilisée concernant des ordinateurs en démonstration chez les clients (valeur stock démonstration 41 851 €). Ce stock est déprécié à hauteur de 33,33%.

Stocks de produits achetés

Les stocks de matériel informatique sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé de :

- Du prix d'achat
- Des frais de port sur achat

2.1.7 Créances

2.1.7.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	8 340	
Compte courant	2 726 660	

Notons que le compte courant et les titres de participation font l'objet d'une dotation aux provisions pour dépréciation à hauteur de 100%.

2.1.7.2 Autres créances

Elles comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2009 d'un montant de 830 282 €, dont le remboursement immédiat est demandé conformément à la loi de finances 2010.
- Une subvention PAT à recevoir pour 226 667 €.

2.1.7.3 Produits à recevoir

	Montant
Disponibilités : intérêts courus à recevoir	Néant

2.1.8 Disponibilités et divers

2.1.8.1 Valeurs mobilières de placements

Elles concernent des SICAV de trésorerie pour 2 707 013 €

Les plus values latentes non comptabilisées sur les SICAV de trésorerie s'élèvent à 6 605 € au 31/12/2009.



2.1.9 Comptes de régularisation

2.1.9.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

Locations immobilières + charges	36 806 €
Assurance	7 526 €
Salons scientifiques	8 959 €
Charges relatives au ticket restaurant	9 804 €
Total	63 095 €

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	N-1	+	-	N
Capital	212 414	5 059		217 473
Primes, réserves	15 270 491	648 830		15 919 321
BSA		15 996		15 996
Report à nouveau	-8 271 398	-3 696 981		-11 968 380
Résultat	-3 696 981	-3 569 949	-3 696 981	-3 569 949
Total	3 514 525	-6 597 045	-3 696 981	614 462

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 21 747 363 actions de 0,01 € de valeur nominale. Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position début de l'exercice	21 241 443	212 414,43	15 270 491,80
Souscription Entreprises et Patrimoines 06/2009	476 923	4 769,23	615 230,67
Exercice de 110 BSPCE	110	1,10	91,30
Souscription University of Chicago 12/2009	28 887	288,87	33 508,92
Position fin de l'exercice	21 747 363	217 473,63	15 919 322,69

2.2.2.2 Emission d'un bon de souscription d'actions (le « BSA A-2009 »)

La société NVF Equity Limited, a souscrit un bon de souscription d'actions de préférence de catégorie D pour un montant de 15 996 €, libéré en totalité par compensation de créances.

Ce BSA donne droit à la souscription de 123 046 actions de préférence de catégorie D nouvelles de la société de 0,01 € de nominal chacune, au prix total de 1€30 l'action (prime d'émission incluse). Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019.

2.2.3 Autres capitaux propres

2.2.3.3 Subventions d'investissements

Date	Organisme	Eléments subventionnés	Montant	Amortissement
Mars 2006	Diact	34 embauches	340 000 €	Intégralement en 2006

La subvention a été intégralement rapportée au compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2006 en raison de l'existence d'une clause résolutoire relative au maintien des postes subventionnés.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	150 000						150 000
Total	150 000						150 000

2.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Comme indiqué plus haut, la Société s'est vu attribuer, en mars 2006, une prime à l'aménagement du territoire d'un maximum 340 000 € correspondant à un maximum de 34 emplois R & D créés, les montants qui seront effectivement versés à la Société devant être fonction du nombre d'emplois effectivement créés par la Société entre octobre 2005 et septembre 2010.

Entre le 1^{er} octobre 2005 et le 31 décembre 2009, la Société a créé, au titre du programme retenu, 19 emplois R & D.

Sont donc comptabilisés dans les comptes au 31 décembre 2009 :

- en produits à recevoir, la totalité du montant attribué, soit 340 000 € diminué du premier versement reçu de 1/3 soit 113 333 €.

- en provision pour remboursement, un montant de 150 000 € correspondant aux 15 emplois restant à créer d'ici le 30 septembre 2010 pour bénéficier de la totalité de la prime attribuée.

2.2.3.3 Provision pour litiges

Tableau des provisions pour litiges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges			48 861				48 861
Total			48 861				48 861

Une provision pour litiges a été constituée suite à des problèmes avec un client.

2.2.3.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	36 061		36 061

Ce montant représente les droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite (charges sociales incluses).

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

2.2.5.2 Avance conditionnée OSEO/ANVAR

Elles s'élèvent à 1 780 K€ et comprennent :

- Une avance OSEO relative à la délibération du 22/05/2008 (LESIO Phase I)

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 1.500.000 €. Les remboursements trimestriels devront être effectués entre mars 2012 et décembre 2015 à hauteur de 75 K€ en 2012 et 100 K€ à partir de 2013.

- Une avance Coface relative à un contrat d'assurance prospection signé en mars 2009.

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 280.000 €. Les remboursements s'effectueront, à l'issue de chacun des exercices de prospection, à raison de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé durant ledit exercice dans la zone couverte par le contrat (Amérique du Nord et les principaux pays d'Europe occidentale).

2.2.5.3 Prêt sans intérêts Région PACA.

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 129.555 €. Les remboursements restants devront être effectués trimestriellement entre février 2010 et novembre 2015.

2.2.5.4 Emprunt obligataire souscrit par Noble Venture Finance II

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 1.062.882 €. Les remboursements restants devront être effectués mensuellement entre janvier 2010 et avril 2012.

2.2.5.5 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	109 574
Banques et VMP	984
Dettes sociales	430 045
Dettes fiscales	2 741
Total	543 344



2.2.6 Comptes de régularisation

2.2.6.1 Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés :

- des prestations de formations et de support technique déjà facturées aux clients et s'étalant sur des années ultérieures pour 158 320 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Prestations de services	123 445
Ventes de Licences	983 933
Ventes de marchandises	44 054
Total	1 151 432

3.2 Dépenses de Recherche & Développement :

Les dépenses de Recherche & Développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élèvent à 3 652 008€.

3.3 Résultat financier

Les produits financiers se composent essentiellement des intérêts de placements (3 810 €) et des plus values de cessions de VMP (13 505 €).

Les charges financières sont essentiellement constituées par la provision du compte courant financier de la filiale MEDIAN Technologies Inc (715 000 €) et des charges d'intérêt concernant l'emprunt obligataire Noble Venture Finance II (80 852 €).

3.4 Impôt sur les bénéfices

3.4.1 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les éléments suivants :

- Déficits reportables : 20 064 173 €

Soit un allègement d'impôt de 6 688 057 € (au taux de 33,33 %)

4 Autres informations

4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	43
Employés	2
Total	45

4.2 Engagements

4.2.1 Droit individuel à la formation

Conformément à l'article L 123-13 (al 13) du code de commerce et du PCG (art 531-2/9) l'engagement de la société vis-à-vis de son personnel en matière de DIF est de 2 798 jours.

4.2.2 Licences d'exploitation logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31.12.2009 :

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31.12.2009. A noter que le contrat prévoit que la société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2010 et au-delà.
- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31.12.2009. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2009 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, en accord avec l'Université de Chicago cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

4.2.3 Emission de BSPCE

- L'assemblée générale du 14 octobre 2004 a autorisé l'émission de 1.412.685 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 0,84 € (0,01 € de nominal et 0,83 € de prime d'émission).

Le 9 janvier 2006, 1.071.429 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains fondateurs et salariés de la société.

10.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ d'un salarié. 120 de ces bons émis ont été exercés. Les 1.061.309 bons restants sont devenus caducs le 14 octobre 2009.

- L'assemblée générale du 20 janvier 2006 a autorisé l'émission de 341.256 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 1,30 € (0,01 € de nominal et 1,29 € de prime d'émission).

Le 15 décembre 2006, 70.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.

25.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ de 5 salariés. 50 de ces bons émis ont été exercés. Il reste donc 44 950 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 20 janvier 2011. L'augmentation de capital potentielle est de 449,50 €.

Les 271.256 bons autorisés et non encore attribués ne pourront plus être attribués. En effet, ces bons ne pouvaient être attribués que dans les 18 mois suivant la date de l'assemblée générale qui en a autorisé l'émission.

- L'assemblée générale du 26 juillet 2007 a autorisé l'émission de 276.256 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 1,30 € (0,01 € de nominal et 1,29 € de prime d'émission).

Le 28 février 2008, 70.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société. Le 2 octobre 2008, 30.000 de ces bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.

20.000 de ces bons émis sont devenus caducs suite au départ de 4 salariés. Aucun de ces bons émis n'a été exercé. Il reste donc 80.000 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 26 juillet 2012. L'augmentation de capital potentielle est de 800,00 €.

Les 176.256 bons autorisés et non encore attribués ne pourront plus être attribués. En effet, ces bons ne pouvaient être attribués que dans les 18 mois suivant la date de l'assemblée générale qui en a autorisé l'émission.

- L'assemblée générale du 10 mars 2009 a autorisé l'émission de 186.256 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action ordinaire de catégorie A au prix d'exercice de 1,30 € (0,01 € de nominal et 1,29 € de prime d'émission).

Aucun de ces 186.256 bons autorisés n'a encore été attribué à la date de la clôture.

- L'assemblée générale du 7 décembre 2009 a autorisé l'émission de 1.061.309 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, chaque bon donnant droit à une action de catégorie E sans droit de vote au prix d'exercice de 0,84 € (0,01 € de nominal et 0,83 € de prime d'émission).

Le 7 décembre 2009, ces 1.061.309 bons autorisés ont été attribués et émis au bénéfice de certains salariés de la société.

Aucun de ces bons émis n'a été exercé. Il reste donc 1.061.309 bons attribués, émis et encore valides. Ils deviendront caducs le 6 décembre 2019. L'augmentation de capital potentielle est de 10.613,09 €.

4.2.4 Autres

Engagement financier donné :

Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Sommes conservées
Nantissement du fonds de commerce ou du fond artisanal (conventionnels et judiciaires)	1	2 000 000 €



ANNEXES

Tableau 2054	Immobilisations
Tableau 2055	Amortissements
Tableau 2057	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Désignation de l'entreprise SA MEDIAN TECHNOLOGIES										31122009		Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Compléments à une réévaluation postérieurement au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	696451	KE		KF	14111		
CORP.	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	50675	KQ		KR	2672			
				Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	13350	KW		KX	
				Matériel de transport *					KY	13800	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	302987	LC		LD
				Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		IJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	380812	LO		LP	18348			
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	8340	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	50472	IU		IV	3572				
TOTAL IV				LQ	58812	LR		LS	3572				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	1136077	OH		OJ	36032				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation égale à une évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		5		4			
		1		3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DQ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		IV	30568	IW	679994		
CORP.	Terrains			IP		IX		IY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH	53347		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agenc. et aménagements divers		IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport				IU		MM		MN	13350
			Matériel de bureau et mobilier informatique			IV		MP		MQ	13800
	Emballages récupérables et divers *					IW		MS	24488	MT	294175
			Immobilisations corporelles en cours			IX		MV		MW	
	Avances et acomptes					MY		NZ		NA	
			TOTAL III		IV		NG	24488	NH	374673	NI
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY	8340	OZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	20000	2F	34044	2G			
TOTAL IV		I3		NI	20000	NK	42384	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	75056	OL	1097053	OM			

Désignation de l'entreprise **SA MEDIAN TECHNOLOGIES** 31122009 Néant ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	FE	579713	FF	55192	FG	6130	PH	628775	
Terrains			FI		FJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	2376	PW	5213	PX		PY	7590	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	613	QE	1335	QF		QG	1948	
	Matériel de transport		QH	1945	QI	2760	QJ		QK	4705	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	168562	QM	74213	QN	24488	QO	218288	
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	173498	QV	83522	QW	24488	QX	232532	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			RY	753211	RP	138714	RQ	30618	RR	861307	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	N6	P7	P8	P9				Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL									NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	MU				NV
Total général des versements (NP + NQ + NR)		NW	Total général des versements (NS + NT + NU)			NY	Total général des versements (NW - NY)			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			41662	Z9	9258	Z8
Primes de remboursement des obligations			15996	S9	3555	S8
						12441

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
Fevrier 2010 - 9 001 817
N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE



N° 10949 * 12

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA MEDIAN TECHNOLOGIES		31122009		Néant ☐ *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
	1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	48861	4C	4D	48861		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	22599	4Y	13462	4Z	5A	36061	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q	5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	150000	5W		5X	5Y	150000		
TOTAL II	5Z	172599	TV	62323	TW	TX	234922		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		
		- corporelles	6E		6F		6G		
		- titres mis en équivalence	6J		6K		6L		
		- titres de participation	6U	8340	6V		6W	8340	
		- autres immobilisations financières (I) *	6G		6H		6I		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	13949	6R	6S	13949	
	Sur comptes clients	6T	54750	6U		6V	54750	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	2011659	6Y	715000	6Z	7A	2726659	
	TOTAL III	7B	2074749	TY	728949	TZ	54750	7A	2748948
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2247348	UB	791272	UC	54750	UD	2983870
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	76272	UF	54750				
	- financières	UG	715000	UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						10			

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2010

Désignation de l'entreprise : SA MEDIAN TECHNOLOGIES		31122009		Néant ☐	
---	--	----------	--	--------------------------------	--

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	34044	UV	34044	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	531078		531078		
	Créance représentative de titres (fraction pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrement mentionné) (10)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	9747		9747		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3418		3418		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	830282		830282	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	33182		33182	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	229166		229166	
	Groupe et associés (2)	VC	2726659			2726659	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	841		841		
	Charges constatées d'avance	VS	63095		63095		
	TOTALUX			VT	4461515	VU	1734855
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		1062882	423521	639361	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		984	984		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		128571	21428	107142	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		201871	201871		
Personnel et comptes rattachés		8C		315904	315904		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		294404	294404		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		25345	25345		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2741	2741		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		6083	6083		
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		58438	58438		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		158320	70010	88310	
TOTALUX			VY	2255547	VZ	1420733	934813
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		1333000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		291546	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

21.2 Vérification des informations financières annuelles historiques

21.2.1 Rapport sur les comptes annuels 2010 du commissaire aux



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
ZAC de l'Arénas – Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice cedex 03
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 04 93 37 20 20
Fax 04 93 37 20 00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

Median Technologies

Société Anonyme au capital de EUR.217.474

Les 2 Arcs – Bâtiment B

1800 Route des Crêtes

06560 VALBONNE

RCS Grasse 443 676 309

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Median Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre : Paris Ile-de-France - Alsace - Aquitaine - Bourgogne Franche-Comté - Bretagne - Lille Nord Pas-de-Calais - Limoges - Lorraine - Marseille Provence Alpes Côte-d'Azur Corse - Montpellier - Pays de Loire - Picardie - Ardennes - Poitou Charentes Vendée - Rhône-Alpes. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
SARL au capital de 78 000 € - RCS Nanterre B 632 028 627 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 24 632 028 627 - Siret 632 028 627 00404.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "1.2 Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe qui expose les motifs du maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui est lié à la réussite d'une future levée de fonds ainsi qu'au développement de l'activité commerciale.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison de la transmission tardive d'un certain nombre de documents soumis à notre contrôle, le présent rapport n'a pu être établi dans les délais légaux.

Fait à Nice, le 30 mars 2011

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Salmon', written over a horizontal line.

Xavier Salmon
Associé

21.2.2 Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2009



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
ZAC de l'Arénas – Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice cedex 03
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 04 93 37 20 20
Fax 04 93 37 20 00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Median Technologies

Société Anonyme au capital de EUR.217.473

Les 2 Arcs – Bâtiment B

1800 Route des Crêtes

06560 VALBONNE

RCS Grasse 443 676 309

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Median Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre : Paris Ile-de-France - Alsace - Aquitaine - Bourgogne Franche-Comté - Bretagne - Lille Nord Pas-de-Calais - Limoges - Lorraine - Marseille Provence Alpes Côte-d'Azur Corse - Montpellier - Pays de Loire - Picardie - Ardennes - Poitou Charentes Vendée - Rhône-Alpes. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
SARL au capital de 78 000 € - RCS Nanterre B 632 028 627 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 24 632 028 627 - Siret 632 028 627 00404.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison de la transmission tardive d'un certain nombre de documents soumis à notre contrôle, le présent rapport n'a pu être établi dans les délais légaux.

Fait à Nice, le 21 avril 2010

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes



Xavier Salmon
Associé

21.2.3 Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2010



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
ZAC de l'Arénas – Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice cedex 03
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 04 93 37 20 20
Fax 04 93 37 20 00

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

Median Technologies

Société Anonyme au capital de EUR. 217.474

Les 2 Arcs – Bâtiment B

1800 Route des Crêtes

06560 VALBONNE

RCS Grasse 443 676 309

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre : Paris Ile-de-France - Alsace - Aquitaine - Bourgogne Franche-Comté - Bretagne - Lille Nord Pas-de-Calais - Limoges - Lorraine - Marseille Provence Alpes Côte-d'Azur Corse - Montpellier - Pays de Loire - Picardie - Ardennes - Poitou Charentes Vendée - Rhône-Alpes. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
SARL au capital de 78 000 € - RCS Nanterre B 632 028 627 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 24 632 028 627 - Siret 632 028 627 00404.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-31 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'avance en compte-courant avec DFJ ePlanet Ventures L.P. et Auriga Ventures II

- **Actionnaires concernés :** Les sociétés DFJ ePlanet Ventures L.P. et Auriga Ventures II disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société Median Technologies.
- **Nature et objet :** Le 16 décembre 2010, la Société a conclu avec deux de ses actionnaires, DFJ ePlanet Ventures L.P. et Auriga Ventures II, une convention d'avance en compte-courant visant à sécuriser la trésorerie de la Société jusqu'à ce qu'elle ait finalisé le tour de financement qu'elle prépare. Aux termes de cette convention, DFJ ePlanet Ventures L.P. et Auriga Ventures II ont prêté à la Société respectivement EUR. 1.200.000 et EUR. 600.000 dans les conditions suivantes :
 - Durée du prêt : au plus tard jusqu'au 31 mai 2011.
 - Taux d'intérêt : 0,75 % par mois.
 - Prime de risque : compte tenu de la situation financière de la Société et de l'absence de proposition ferme d'investisseurs concernant le prochain tour de financement, la Société a accepté de verser aux prêteurs lors du remboursement du prêt, en sus du capital et des intérêts, une prime ("Premium") visant à compenser les prêteurs du risque qu'ils ont ainsi pris. Le montant de cette prime est calculé comme suit : le "Placement Privé" étant défini comme un tour de financement d'au moins 2,5 M€ souscrit par au moins 3 nouveaux investisseurs qualifiés :
 - * 0 si le Placement Privé est réalisé avant le 31 janvier 2011,
 - * 11 % du montant prêté si le Placement Privé est réalisé entre le 1^{er} février 2011 et le 31 mars 2011,
 - * 25 % du montant prêté si le Placement Privé est réalisé entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mai 2011,
 - * 60 % du montant prêté si le Placement Privé n'est pas réalisé avant le 31 mai 2011.
- **Nature et objet :** Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :
 - L'avance en compte-courant accordée par la société DFJ ePlanet Ventures L.P. s'élève à EUR. 1.200.000 et le montant des intérêts à EUR. 2.613.
 - L'avance en compte-courant accordée par la société Auriga Ventures s'élève à EUR. 600.000 et le montant des intérêts à EUR. 726.

NB : Par avenant signé le 13 avril 2011, il est convenu que la prime de risque soit de 11% sur le Principal si le Placement Privé est réalisé avant le 31 mai 2011.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de consulting entre Monsieur Oran Muduroglu et la société Median Technologies Inc.

- **Administrateur concerné** : Monsieur Oran Muduroglu, administrateur de la société Median Technologies actionnaire à 100 % de la société Median Technologies Inc.
- **Nature et objet** : Le 31 août 2009, la filiale américaine de la société, Median Technologies Inc., a conclu avec Monsieur Oran Muduroglu, administrateur de la société, un contrat de consulting aux termes duquel Monsieur Oran Muduroglu conseille la société et sa filiale sur les points suivants :
 - conseil du Président quant à la stratégie de la société,
 - aide à la direction de la société quant au développement de la société et à la mise en place de ses plans d'action opérationnels,
 - aide à la société auprès de ses clients pilotes aux Etats-Unis,
 - aide à la société quant au développement de nouvelles activités.

Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 6 mois, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2009. Ce contrat n'a pas été renouvelé et a pris fin le 28 février 2010.

Au titre de ce contrat, Monsieur Oran Muduroglu perçoit des honoraires d'un montant de 15.000 USD par mois.

- **Modalités** : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le montant des honoraires perçus par Monsieur Oran Muduroglu s'élève à EUR. 22.653.

2. Rémunération d'un salarié co-fondateur de la société Median Technologies

- **Dirigeant concerné** : Monsieur Gérard Milhiet, Directeur Administratif, Marketing et Développement de la société Median Technologies et Directeur Général Délégué.
- **Nature et objet** : Monsieur Gérard Milhiet exerce la fonction de Directeur Administratif, Marketing et Développement dans le cadre d'un contrat de travail signé le 24 décembre 2002 et de son avenant signé le 15 avril 2003.
- **Modalités** : La rémunération allouée à Monsieur Gérard Milhiet dans le cadre de son contrat de travail s'élève à EUR. 156.324 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Fait à Nice, le 30 mars 2011

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes



Xavier Salmon
Associé

21.2.4 Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2009



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
ZAC de l'Arénas – Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice cedex 03
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 04 93 37 20 20
Fax 04 93 37 20 00

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

Median Technologies

Société Anonyme au capital de EUR. 217.473

Les 2 Arcs – Bâtiment B

1800 Route des Crêtes

06560 VALBONNE

RCS Grasse 443 676 309

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre : Paris Ile-de-France - Alsace - Aquitaine - Bourgogne Franche-Comté - Bretagne - Lille Nord Pas-de-Calais - Limoges - Lorraine - Marseille Provence Alpes Côte-d'Azur Corse - Montpellier - Pays de Loire - Picardie - Ardennes - Poitou Charentes Vendée - Rhône-Alpes. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
SARL au capital de 78 000 € - RCS Nanterre B 632 028 627 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 24 632 028 627 - Siret 632 028 627 00404.

Contrat de consulting entre Monsieur Oran Muduroglu et la société Median Technologies Inc.

- **Administrateur concerné :** Monsieur Oran Muduroglu, administrateur de la société Median Technologies, actionnaire à 100 % de la société Median Technologies Inc.
- **Date d'autorisation :** Conseil d'Administration du 19 juin 2009.
- **Nature et objet :** Le 31 août 2009, la filiale américaine de la société, Median Technologies Inc., a conclu avec Monsieur Oran Muduroglu, administrateur de la société, un contrat de consulting aux termes duquel Monsieur Oran Muduroglu conseille la société et sa filiale sur les points suivants :
 - conseil du Président quant à la stratégie de la société,
 - aide à la direction de la société quant au développement de la société et à la mise en place de ses plans d'action opérationnels,
 - aide à la société auprès de ses clients pilotes aux Etats-Unis,
 - aide à la société quant au développement de nouvelles activités.

Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 6 mois, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2009.

Au titre de ce contrat, Monsieur Oran Muturoglu perçoit des honoraires d'un montant de 15.000 USD par mois.

- **Modalités :** Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant des honoraires perçus par Monsieur Oran Muturoglu s'élève à EUR. 42.654,75.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rémunération d'un salarié co-fondateur de la société Median Technologies

- **Dirigeant concerné** : Monsieur Gérard Milhiet, Directeur Administratif, Marketing et Développement de la société Median Technologies et Directeur Général Délégué.
- **Rappel de la convention** : Monsieur Gérard Milhiet exerce la fonction de Directeur Administratif, Marketing et Développement dans le cadre d'un contrat de travail signé le 24 décembre 2002 et de son avenant signé le 15 avril 2003.
- **Modalités** : La rémunération allouée à Monsieur Gérard Milhiet dans le cadre de son contrat de travail s'élève à EUR. 156.324 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fait à Nice, le 21 avril 2010

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes



Xavier Salmon
Associé

21.2.5 Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2008



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
ZAC de l'Arénas - Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice cedex 03
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 04 93 37 20 20
Fax 04 93 37 20 00

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires
Median Technologies
Société Anonyme au capital de EUR.212.414
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

RCS Grasse 443 676 309

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Median Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre : Paris Ile-de-France - Alsace - Aquitaine - Bourgogne Franche-Comté - Bretagne - Lille Nord Pas-de-Calais - Limoges - Marseille Provence Alpes Côte-d'Azur Corse - Montpellier - Pays de Loire - Picardie - Ardennes - Poitou Charentes Vendée - Rhône-Alpes. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.
Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
SARL au capital de 78 000 € - RCS Nanterre B 632 028 627 - code APE 741 C - TVA n° FR 24 632 028 627 - Siret 632 028 627 00404.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison de la transmission tardive d'un certain nombre de documents soumis à notre contrôle, le présent rapport n'a pu être établi dans les délais légaux.

Fait à Nice, le 6 mars 2009

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes



Xavier Salmon
Associé

21.2.6 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées - Exercice social clos le 31 décembre 2008



PricewaterhouseCoopers
Entreprises
ZAC de l'Arénas – Immeuble Nice Plaza
455 Promenade des Anglais
BP 93130
06203 Nice cedex 03
Site Internet: www.entreprises.pwc.fr
Téléphone 04 93 37 20 20
Fax 04 93 37 20 00

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ARRÊTÉ DE COMPTE ÉTABLI AU 7 DÉCEMBRE 2009

Aux Actionnaires

Median Technologies

Société Anonyme au capital de EUR. 217.184,76

Les 2 Arcs – Bâtiment B

1800 Route des Crêtes

06560 VALBONNE

RCS Grasse 443 676 309

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Median Technologies et en application de l'article R. 225-134 du Code de commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi au 7 décembre 2009, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à un total de 33.797,79 euros.

Fait à Nice, le 18 décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises



Xavier Gaudon
Associé

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre : Paris Ile-de-France - Alsace - Aquitaine - Bourgogne Franche-Comté - Bretagne - Lille Nord Pas-de-Calais - Limoges - Lorraine - Marseille Provence Alpes Côte-d'Azur Corse - Montpellier - Pays de Loire - Picardie - Ardennes - Poitou Charentes Vendée - Rhône-Alpes. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.
SARL au capital de 78 000 € - RCS Nanterre B 632 028 627 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 24 632 028 627 - Siret 632 028 627 00404.

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 217.184,76 €
Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes, 06560 Valbonne
RCS Grasse N° 443 676 309

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 7 DECEMBRE 2009

3. Arrêté de comptes (Art. Article R225-134 du code de commerce)

Le Président précise que l'University of Chicago l'a informé de son souhait de libérer sa souscription par compensation de la créance qu'elle possède sur la Société.

Par conséquent le Président demande au conseil de constater le montant de la créance de l'University of Chicago.

Conformément aux dispositions de l'article R225-134 du code de commerce, le Conseil d'administration constate qu'à la date de ce jour, University of Chicago est créancier de la Société d'une somme de **33.798 euros**, ce en application de divers accords de licence conclus en 2004 entre University of Chicago et la Société. Le Conseil d'administration constate également que cette créance est liquide et exigible.

En conséquence, le Conseil d'administration arrête à **33.798 euros** le montant de la créance que University of Chicago possède sur la Société, cette somme bloquée jusqu'à la date de souscription effective est susceptible d'être utilisée pour la libération des versements exigibles au titre des actions souscrites par University of Chicago.

Le présent arrêté sera certifié exact par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article R 225-134 du code de commerce.



Certifié conforme

Le Président directeur général

Grand-livre des comptes		Période du 01/01/09
SA MEDIAN TECHNOLOGIES		au 07/12/09
Complet		Tenue de compte : FF

Comptabilité 100 13.03

Date de tirage 07/12/09

à 17:41:04

Page : 1

Date	C.J	N° pièce	Libellé écriture	Let	Mouvement débit	Mouvement crédit	Solde progressif
45160000			C/C UNIVER CHICAGO				
091009	51	VIRT	UNIV CHICAGO 50000\$		34 154.32		34 154.32
301109	90		EXT CAD LUNG 45 000 \$			28 548.05	5 606.27
			FNP IMMO				
301109	90		EXT FNP 55 000\$ MINIMA			39 521.00	-33 912.73
			COLON&LUNG				
071209	90		CONSTAT ECART		114.94		-33 797.79
			CHANGE S/50K\$				
Total compte 45160000			du 010109 au 071209		34 269.26	68 067.05	-33 797.79
Totaux					34 269.26	68 067.05	-33 797.79

certifié conforme

21.3 Date des dernières informations financières

31 décembre 2010.

21.4 Politique de distribution de dividendes

21.4.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été versé à ce jour.

21.4.2 Politique de distribution de dividendes

La Société n'envisage pas de distribution de dividende à court terme, excepté si les résultats futurs le permettent.

Dividendes versés au titre des 4 derniers exercices clos:

	2010	2009	2008	2007
Dividende global	Néant	Néant	Néant	néant
Dividende net par action	Néant	Néant	Néant	néant
Avoir fiscal	Néant	Néant	Néant	néant
Dividende brut par action	Néant	Néant	Néant	néant

21.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document d'Information, il n'existe pas, à l'exception du point mentionné au chapitre 5.3 ci-dessus concernant le Crédit d'impôt recherche, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et de sa filiale.

21.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

22 Informations complémentaires

22.1 Capital social

22.1.1 Montant du capital social

A ce jour, le capital de la Société s'élève à 279 441,90 € divisé en 5 588 838 actions de 0,05 € de nominal chacune, entièrement libérées.

22.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

22.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

A ce jour, la Société ne détient aucune de ses propres actions. En revanche, l'assemblée générale réunie le 13 décembre 2010 a autorisé la Société à acquérir ses propres actions sur le marché NYSE-Alternext.

A cet effet, se reporter au chapitre 18.

22.1.4 Capital autorisé non émis

Néant.

Une résolution de délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de toute société française ou étrangère travaillant dans le domaine de l'optique souhaitant souscrire pour un montant minimum de 1.000.000€ prime d'émission comprise est soumise au vote de l'Assemblée Générale se tenant le 18 mai 2011.

22.1.5 Capital potentiel

Monsieur Oran Muduroglu, Administrateur de la Société, s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, MEDIAN Technologies Inc.. Conformément audit contrat, Monsieur Oran Muduroglu a le droit d'exercer ses stocks-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société MEDIAN Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran Muduroglu viendrait à détenir dans MEDIAN Inc. (US) en cas d'exercice de ses stocks-options, a signé avec Monsieur Oran Muduroglu un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de MEDIAN Technologies Inc., Monsieur Oran Muduroglu se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société. La réalisation de l'opération d'apport est subordonnée au vote favorable de l'assemblée générale extraordinaire de la

société MEDIAN SA-France ainsi qu'aux différentes assemblées spéciales des catégories d'actions et des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Outre les BSPCE alloués aux salariés et dirigeants de la Société et le BSA souscrit par NVF Equity Limited (se référer au chapitre 18.3 du présent Document d'information), et outre le contrat d'apport mentionné ci-dessus, il n'existe aucun autre titre ou accord donnant accès à terme au capital de la Société.

22.1.6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

22.1.7 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Outre les BSPCE alloués aux salariés et dirigeants de la Société et le BSA souscrit par NVF Equity Limited (se référer au chapitre 18.3 du présent Document d'information), et outre le contrat d'apport mentionné au chapitre 22.1.5 ci-dessus, il n'existe pas d'autres options d'achat ou de vente ou d'autres engagements de la Société ou des actionnaires de cette dernière et portant sur des actions de la Société.

Par ailleurs, il a été conclu en octobre 2004 un pacte d'actionnaires entre les **fondateurs** (Monsieur Fredrik Brag, Monsieur Gérard Milhiet, Monsieur Arnaud Butzbach) et des **Business Angels** (Monsieur Anders Brag, Monsieur Hassan Nemazee, Monsieur Denis Cardone) d'une part et les **investisseurs historiques** (DRAPER FISHER JURVETSON ePLANET VENTURES, DRAPER FISHER JURVETSON ePLANET PARTNERS FUND, DRAPER FISHER JURVETSON ePLANET VENTURES GMBH & CO.), **AGF Private Equity** (AGF Innovation 4 et AGF Innovation 5) et **Auriga Partners** (Auriga Ventures II) d'autre part. Ce pacte d'actionnaires a ensuite fait l'objet de divers avenants, en particulier en vue d'y faire adhérer les autres investisseurs (Esther Finance et Entreprises et Patrimoine), ainsi que NVF Equity Limited en tant que titulaire d'un BSA donnant droit à acquérir des actions de la Société (voir chapitre 18.3 ci-dessus).

Ce pacte a été résilié le 5 mai 2011 et remplacé par un engagement de conservation (voir le paragraphe 4.1.2 du présent Document d'Information).

22.1.8 Evolution du capital social

22.1.8.1 Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Augmentation de capital prime d'émission incluse	Nb d'actions créées	Prix unitaire	Actionnaires	Commentaires
Oct. 2002	37 000.00 €	5 390 000	0.0068646 €	Fondateurs	
Nov. 2002	199 334.40 €	498 336	0.40 €	Fondateurs, Business angels	

Avr. 2003	1 246 499.05 €	2 898 835	0.43 €	DFJ, Business angel	
Oct. 2004	3 899 200.20 €	4 641 905	0.84 €	DFJ, AGF, Auriga	
Oct. 2004	100 800.00 €	120 000	0.84 €	University of Chicago	
2006/2007	9 999 999.10 €	7 692 307	1.30 €	DFJ, AGF, Auriga, Esther Finance	3 tranches (Jan. 2006, Juil. 2006, Juil. 2007)
2007	8.40 €	10	0.84 €	Salariés	Exercice de BSPCE autorisés en 2004
2008	65.00 €	50	1.30 €	Salariés	Exercice de BSPCE autorisés en 2006
Juin 2009	619 999.90 €	476 923	1.30 €	Entreprises et Patrimoine	
Oct. 2009	92.40 €	110	0.84 €	Salariés	Exercice de BSPCE autorisés en 2004
Dec. 2009	33 797.79 €	28 887	1.17 €	University of Chicago	Par conversion de créance
Dec. 2010	0.47 €	47		Fondateurs, Business Angels, DFJ, AGF, Auriga, Esther Finance, University of Chicago, Entreprise & Patrimoine	Augmentation de capital de 0,47€ et multiplication de la valeur nominale par 5
Mai 2011	9.976.815,80€	1.239.356	8,05 €	Investisseurs Qualifiés et DFJ, Auriga	
TOTAL	26 113 612.80 €	22 986 766			
Total actions nouvelles		5 588 838			

22.1.8.2 Evolution détaillée du capital social sur 3 ans

Augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 26 juillet 2007 :

Date	Identité de l'actionnaire	Catégorie des actions acquises	Nb d'actions acquises	Prix unitaire	Total
Juil. 2007	DFJ ePlanet Ventures L.P.	D	777 806	1.30 €	1 011 148 €
Juil. 2007	DFJ ePlanet Partners Fund, LLC	D	16 154	1.30 €	21 000 €
Juil. 2007	DFJ ePlanet Ventures GmbH & Co. KG	D	13 731	1.30 €	17 850 €
Juil. 2007	AGF Innovation 4	D	246 415	1.30 €	320 339 €
Juil. 2007	AGF Innovation 5	D	246 415	1.30 €	320 339 €
Juil. 2007	AURIGA Ventures II	D	478 851	1.30 €	622 506 €
Juil. 2007	Esther Finance	D	528 320	1.30 €	686 816 €
	TOTAL		2 307 692	1.30 €	3 000 000 €

Après regroupement des actions par 5 décidé en AG du 13 décembre 2010 :

Date	Noms	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire	Total
Juil. 2007	DFJ ePlanet Ventures LP	155 562	6.50 €	1 011 148 €
Juil. 2007	DFJ ePlanet Fund LLC	3 232	6.50 €	21 000 €
Juil. 2007	DFJ ePlanet Ventures GmbH & Co	2 747	6.50 €	17 850 €
Juil. 2007	AGF Innovation 4	49 283	6.50 €	320 339 €
Juil. 2007	AGF Innovation 5	49 283	6.50 €	320 339 €
Juil. 2007	Auriga Ventures II	95 770	6.50 €	622 506 €
Juil. 2007	Esther Finance	105 665	6.50 €	686 816 €
	Total	461 542	6.50 €	3 000 000 €

Cessions d'actions réalisées en août 2007 :

En août 2007, Fredrik Brag a cédé 115.400 actions et Gérard Milhiet 188.750 actions (soit respectivement, après regroupement des actions par 5 décidé en AG du 13 décembre 2010, 23.080 actions et 37.750 actions).

Les actions cédées ont été acquises par :

AGF Innovation 4 : 32.477 actions pour un prix total de 42.220,10 €
AGF Innovation 5 : 32.477 actions pour un prix total de 42.220,10 €
AURIGA Ventures II : 63.112 actions pour un prix total de 82.045,60 €
Esther Finance : 176.084 actions pour un prix total de 228.909,20 €

Post regroupement des actions par 5 décidé en AG du 13 décembre 2010, le prix unitaire d'acquisition des actions cédées est de 6,50 €:

AGF Innovation 4 : 6.496 actions pour un prix total de 42.220,10 €
AGF Innovation 5 : 6.496 actions pour un prix total de 42.220,10 €
AURIGA Ventures II : 12.622 actions pour un prix total de 82.045,60 €
Esther Finance : 35.218 actions pour un prix total de 228.909,20 €

Date	Identité de l'actionnaire	Catégorie des actions acquises	Nb d'actions acquises	Prix unitaire	Total
Juin 2009	Entreprises et Patrimoine	D	476 923	1.30 €	620 000 €

Après regroupement des actions par 5 décidé en AG du 13 décembre 2010 :

Date	Noms	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire	Total
juin-09	Entreprises & Patrimoine	95 385	6.50 €	620 000 €

Date	Identité de l'actionnaire	Catégorie des actions acquises	Nb d'actions acquises	Prix unitaire	Total
Déc. 2009	University of Chicago	A	28 887	1.17 €	33 798 €

Après regroupement des actions par 5 décidé en AG du 13 décembre 2010 :

Date	Noms	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire	Total
déc-09	University of Chicago	5 200	6.50 €	33 798 €

22.1.8.3 Répartition du capital au 18 mai 2011

Voir chapitre 19.1 ci-dessus.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

22.2 Acte constitutif et statuts

Les statuts ont été mis à jour à la suite des délibérations du conseil d'administration du 17 mai 2011, sous réserve de l'admission des titres sur NYSE Alternext Paris.

22.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La prestation de conseils et services en imagerie médicale, l'étude et la commercialisation de logiciels et systèmes informatiques en imagerie médicale, et ce directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de prise ou de dation en location gérance, de tous biens ou droits, d'acquisition, exploitation ou cession, de tous procédés, droits d'auteur, marques ou brevets, concernant ces activités, ou autrement;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, civiles, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un

des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

22.2.2 Exercice social (article 18 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

22.2.3 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

22.2.3.1 Le conseil d'administration (article 11 des statuts)

La société est administrée par un conseil d'administration de trois (3) à douze (12) membres.

La durée des fonctions des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de trois (3) années.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de soixante dix (70) ans.

22.2.3.2 Délibérations du Conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président, au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite par tous moyens, cinq (5) jours à l'avance ; elle peut aussi intervenir verbalement et sans délai si tous les administrateurs en sont d'accord.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

Il est tenu un registre de présence ; un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, selon les prescriptions réglementaires.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil d'administration.

22.2.3.3 Pouvoirs du Conseil (article 13 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

22.2.3.4 Président du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

Le président ne peut pas être âgé de plus de soixante dix (70) ans.

2. Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, le président reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

22.2.3.5 Direction Générale (article 15 des statuts)

1. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit librement le mode d'exercice de la direction générale, aux conditions ordinaires de quorum et de majorité. L'option retenue par le conseil d'administration vaut jusqu'à décision contraire dudit conseil, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui du président.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le conseil dans les conditions réglementaires en vigueur.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

2. Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués ne peuvent pas être âgés de plus de soixante dix (70) ans.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

3. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait

que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

4. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

22.2.3.6 Conventions réglementées (article 16 des statuts)

1. Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

2. À peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués, et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également au conjoint, ascendants et descendants des personnes ci-dessus, ainsi qu'à toute personne interposée.

3. Les dispositions du 1 ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, le président reçoit communication des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

22.2.4 Dispositions statutaires ou autres relatives aux assemblées générales

22.2.4.1 Assemblées Générales (article 17 des statuts)

1. Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire sur simple justification de son identité et sous réserve de ce qui suit.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit, le cas échéant, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'actions a toujours le droit de participer aux assemblées générales.

3. Lors de chaque assemblée, il est tenu une feuille de présence, et il est établi un procès-verbal de la réunion.

Le bureau comprend un président et deux scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur désigné par le conseil.

4. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

5. La compétence des assemblées ordinaires, extraordinaires ou spéciales est celle prévue par la loi.

6. L'assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale extraordinaire et les assemblées spéciales délibèrent valablement aux conditions de majorité et de quorum prévues par la loi.

7. Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égale ou supérieure à 5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert .

22.2.5 Avantages Particuliers – Droit de vote double (article 6 des statuts)

Les actions de catégorie « E » sont des actions de préférence sans droit de vote. Le droit de vote attaché aux actions de préférence de catégorie «E» est supprimé de façon définitive.

Dans l'hypothèse où les statuts conféreraient un droit de vote double, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai couru.

22.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

22.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

22.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22.2.9 Rappel des principales obligations liées à la cotation sur NYSE Alternext

Au titre des Règles d'Alternext, MEDIAN TECHNOLOGIES s'engage à :

1. Diffuser sur son site internet et sur le site d'Alternext, les informations suivantes :
 - ✓ dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion,
 - ✓ dans les quatre mois après la fin du 2ème trimestre, un rapport semestriel,
 - ✓ la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers,
 - ✓ toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'offre au public de titres financiers,
 - ✓ tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
 - ✓ les déclarations des dirigeants regardant leurs cessions de titres.
2. Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procèdera.

Par ailleurs, MEDIAN TECHNOLOGIES s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et notamment :

- ✓ L'information permanente (articles 221-1 à 221-6 du Règlement Général),
- ✓ Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 223- 22 A à 223-26).

23 Contrats importants

Néant.

24 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Toutes les sources relatives aux tableaux, graphiques, estimations et pourcentages figurant dans le présent Document d'Information, notamment à la Section 6 sont clairement mentionnées.

La Société confirme que les informations visées ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

25 Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des exercices précédant la publication du document d'information.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations. Toutes les communications sont présentées sur son site www.medianttechnologies.com et à compter de l'admission sur NYSE-Alternext sur le site www.euronext.com.

26 Informations sur les participations

La société MEDIAN TECHNOLOGIES détient une filiale à 100% **MEDIAN TECHNOLOGIES Inc.** qui est chargée de préparer la commercialisation des produits de la société aux Etats-Unis.